

UNE ECONOMIE DU TRESOR :
LES GRANDS PLANTEURS
DU MORONOU

III

LA FORMATION DES PLANTATIONS

Jean Marc GASTELLU

Mai 1982

L'émergence des grands planteurs du Moronou s'inscrit dans une "cascade de possibilités" : à l'échelle du pays, la politique économique ivoirienne ; à l'échelle de la zone forestière, l'économie de plantation ; à l'échelle de la société agni, la rationalité du trésor familial. Les possibilités qui s'offrent à chacune de ces échelles sont saisies et réutilisées à un échelon plus étroit par un petit nombre d'individus, qui va se restreignant au fur et à mesure qu'on rétrécit le champ d'analyse. L'enquête de terrain a privilégié l'échelle des villages et permet d'éclairer les processus concrets de formation des plantations, de comprendre le déroulement précis des événements.

Cette enquête visait à résoudre trois questions.

D'abord, on pouvait se demander si les grands planteurs actuels étaient issus d'une "élite", avaient été favorisés dans leur accès aux facteurs de production, ou bien s'ils n'étaient que de simples cultivateurs parmi les autres. Leurs caractéristiques démographiques et sociologiques ont été passées en revue de façon à découvrir s'ils forment ou non un groupe homogène.

Un autre problème était de savoir comment ils avaient pu constituer d'aussi vastes domaines, comment ils avaient pu disposer d'importantes réserves forestières. La description du processus du "défrichement renouvelé" permettait d'esquisser les traits majeurs du régime foncier du Moronou. Elle montrait dans quelles conditions les grands planteurs avaient conquis la terre.

La dernière question était importante sur le plan théorique. Ces grandes plantations avaient-elles été créées et agrandies grâce à la seule force de travail domestique ? La main-d'oeuvre étrangère y avait-elle participé, à quelle étape, dans quelles conditions ? Le recueil et l'analyse des biographies de plantations nous fournira une réponse riche d'enseignements.

CHAPITRE I : QUI SONT LES GRANDS PLANTEURS ?

Les grands planteurs observés dans le Moronou forment-ils une élite, une catégorie aux comportements particuliers qui se différencie de la masse, ou bien sont-ils de la même souche que les autres cultivateurs de la région ? Pour trancher la question, je passerai en revue quelques facteurs tels que l'origine démographique, la provenance sociale, l'appartenance religieuse, le degré de scolarité, ce qui me conduira à établir s'il y a homogénéité ou non du groupe des grands planteurs. Si l'examen de ces quatre critères ne révèle qu'une faible cohésion, il faudra considérer ceux-ci comme un "groupe ouvert", pour lequel l'initiative individuelle et la conjoncture historique ont plus joué que les privilèges acquis.

1°) L'origine démographique

Les grands planteurs du Moronou ne forment un groupe homogène que par rapport à un seul critère : ce sont tous des hommes. Les hasards de l'échantillonnage pourraient expliquer ce fait, mais je n'ai jamais entendu citer, au cours de mes enquêtes de terrain, des femmes qui seraient de "grands planteurs". Le cas se rencontre de femmes qui sont devenues chefs d'exploitation. Mais elles sont rares et n'ont jamais atteint le stade de la grande plantation, ce qui s'explique et par la répartition des tâches et par le jeu des héritages. La répartition sexuelle des tâches fait que les travaux primordiaux dans la fondation d'une plantation doivent être accomplis par des hommes, ce qui handicape les femmes. Le jeu des héritages ne laisse pas une femme à la tête de l'exploitation fondée par son mari : celle-ci est attribuée au successeur de l'époux. La continuité nécessaire pour atteindre le stade de la grande plantation n'est donc pas accordée aux femmes, tout à fait accaparées, en plus, par les cultures vivrières et les tâches domestiques.

Les grands planteurs du Moronou sont quasiment homogènes quant à un autre aspect : l'origine ethnique. Un seul d'entre eux n'est pas agni, et encore s'agit-il d'un Abé d'Agboville, c'est-à-dire d'un très proche voisin. Il est important de souligner qu'on ne rencontre aucun étranger parmi eux. Là encore, on pourrait évoquer les hasards de l'échantillonnage. En réalité, nous touchons une réalité plus profonde : si les étrangers ont accès à la terre, cet accès est limité. La possibilité de tailler de grands domaines fonciers dans la forêt est beaucoup plus restreinte pour eux que pour les autochtones, qui ont toute liberté de faire ce que bon leur semble. Il existe là un barrage discret, mais efficace, contre l'accaparement des terres par les étrangers. Le phénomène n'est ni nouveau, ni local. Il était observé par M. DUPIRE en 1960 dans le Sanwi :

"L'accentuation des petites et des grosses exploitations est caractéristique du groupe autochtone... Peu de gros planteurs par contre chez les étrangers, proportionnellement moins de petits planteurs..." (1).

(1) M. DUPIRE (1960 : 187).

Les grands planteurs du Moronou sont donc tous des hommes, issus du terroir. On peut pousser plus avant l'analyse et chercher à dégager une relation entre, d'une part, l'appartenance au groupe des planteurs, et, d'autre part, l'âge, ou le lieu de naissance, ou l'appartenance lignagère, ou l'ordre à la naissance.

Une relation s'établit entre l'âge des planteurs et la taille de l'exploitation :

Tranches d'âge	moins de 20 hectares	de 21 à 50 hectares	de 51 à 100 hectares	de 101 à 250 hectares
Moins de 40 ans....	-	-	1	-
De 41 à 50 ans....	1	3	2	-
de 51 à 60 ans....	2	8	6	2
De 61 à 70 ans....	1	5	7	2
Au-delà de 70 ans..	-	2	2	-

S'arrêter à cette constatation serait simpliste. En effet, la détermination de l'âge en milieu rural pose des problèmes insurmontables : les individus ne portent que celui qu'ils veulent s'attribuer. La production de "cartes nationales d'identité" augmente les risques d'erreurs, car elles sont établies au vu de "jugements supplétifs". Or, ces jugements ne sont rendus qu'en fonction des objectifs poursuivis : tantôt on se rajeunit pour être maintenu à l'école ou retarder l'âge d'une retraite, tantôt on se vieillit pour pouvoir se présenter à l'examen du permis de conduire... L'"âge" doit donc être entendu dans une fourchette approximative. Si l'on tient compte de cette relative indétermination, une relation grossière entre âge et superficie se maintient, surtout lorsqu'on sait que le plus jeune planteur de l'échantillon est un héritier. Il n'y aurait donc aucun grand planteur de la première génération qui aurait moins de quarante ans. Mais une telle relation est une tautologie. Les grandes plantations ne sont pas formées par concentration, par accaparement des terres, mais par une extension continue dans la forêt, selon le processus du défrichement renouvelé. La relation entre âge et superficie ne fait que rendre compte du phénomène. A l'inverse, les hommes âgés d'un village ne sont pas tous des grands planteurs.

Donc, cette relation est, en seconde approche, sans signification.

Le lieu de naissance pourrait être, aussi, un critère révélateur : ou les planteurs y résident, ce qui connote un comportement "paysan", ou ils proviennent de l'extérieur, rappelant alors les "planteurs migrants" décrits par Poly HILL dans l'est du Ghana (1). Dans le Moronou, les grands planteurs sont en majorité nés dans les villages dans lesquels ils sont installés :

	Nés dans le village	Nés hors du village
Moins de 50 ha.....	22	-
Plus de 51 ha.....	20	4

Cette observation pourrait conduire à les assimiler à la catégorie des "paysans". En réalité, elle masque des biographies individuelles mouvementées, avec des passages en ville pour certains, le temps de constituer une réserve monétaire, des migrations au Ghana pour fuir le travail obligatoire pour d'autres... Les rares individus qui ne sont pas nés sur place détiennent des exploitations supérieures à 51 hectares.

L'appartenance lignagère paraît, aussi, importante à retenir : on pourrait imaginer que les grands planteurs sont issus de quelques matrilignages puissants, dont la richesse a contribué à leur émergence. En réalité, les regroupements au sein d'un même lignage sont limités puisqu'ils ne concernent jamais plus de trois planteurs et cela dans deux cas seulement :

(1) P. HILL (1977).

Regroupements lignagers		Nombre de planteurs
Trois planteurs du même matrilineage.....	:	6
Deux planteurs du même matrilineage.....	:	16
Autres planteurs.....	:	23
Non réponse.....	:	1

La moitié des planteurs ont une origine lignagère dispersée et seize d'entre eux ne se regroupent que deux à deux. L'appartenance lignagère ne peut être retenue comme explicative dans leur ascension économique, car on ne voit pas apparaître des lignages importants qui regrouperaient la majorité des grands planteurs.

Mais elle pourrait l'expliquer d'une autre façon : on pourrait supposer que les "aînés" des lignages, ou leurs plus proches parents, ont profité de leur position privilégiée pour s'attribuer les terres et fonder de vastes domaines. L'analyse des liens de parenté entre chefs de lignages et grands planteurs montre un seul cas où une telle éventualité s'est concrétisée : le chef de lignage est un grand planteur. Mais la classe la plus nombreuse est celle des neveux utérins des chefs, celle qui comprend les hommes entre quarante et soixante ans, qui regroupe donc la majorité des grands planteurs (1). Ni les chefs de lignages, ni leurs parents les plus proches, n'ont donc usé de leur pouvoir pour assurer leur émergence économique. Un point particulier mérite l'attention : c'est le nombre relativement important de planteurs dont les relations de parenté sont mal définies et qui appartiennent à la catégorie d'exploitations supérieures à cinquante et un hectares. Jointes aux planteurs dont le matrilineage a été "assimilé" à celui du père, ils pourraient former un groupe pour lequel les présomptions d'origine captive seraient fortes. Il ne faut cependant pas surestimer le phénomène puisque quatorze autres planteurs de la même catégorie ont des liens de parenté précis avec leurs chefs de lignage.

(1) Tableau : Liens de parenté entre chefs de matrilineages et planteurs.

Liens de parenté entre
chefs de matrilineages et planteurs

	Exploitations de moins de 50 hectares	Exploitations de plus de 51 hectares	Total
<u>Génération du chef du matrilineage :</u>			
- chef = planteur.....	-	1	1
- frère germain ou utérin..	3	-	3
- autres liens.....	-	1	1
Total partiel.....	3	2	5
<u>Génération du neveu utérin</u>			
- neveu utérin.....	9	1	10
- fils de la soeur germaine ou utérine de la mère....	6	7	13
- autres liens.....	1	1	2
Total partiel.....	16	9	25
<u>Génération du petit-neveu utérin :</u>			
- petit-neveu utérin.....	-	3	3
- autres liens.....	-	-	-
Total partiel.....	-	3	3
<u>Autres relations :</u>			
- relations de parenté mal définies.....	3	7	10
- matrilineage assimilé à celui du père.....	-	3	3
Total partiel.....	3	10	13
	====	====	====
TOTAL.....	22	24	46

On pourrait, enfin, penser que l'ordre à la naissance éclaire le dynamisme individuel, car il est bien connu que les aînés sont des individus plus entreprenants que les benjamins ou les cadets : ils ont dû affronter les difficultés de la vie sans avoir de "modèle" à copier. Si quinze planteurs de l'échantillon sont des aînés ou des fils uniques, les autres se répartissent selon une distribution vraisemblablement normale :

Ordre à la naissance	Nombre de planteurs	Ordre à la naissance	Nombre de planteurs
1er	15	6ème	4
2ème	6	7ème	4
3ème	6	8ème	2
4ème	7	9ème	2
5ème	-	TOTAL	46

Hormis le sexe et l'ethnie, l'analyse des critères démographiques ne fait saillir aucune homogénéité particulière chez les grands planteurs du Moronou. La provenance sociale pourrait, peut-être, mieux rendre compte de leurs particularités économiques.

2°) La provenance sociale

La provenance sociale pourrait jouer un rôle dans l'ascension des grands planteurs, et cette éventualité a déjà été envisagée lors de l'analyse des critères démographiques. Elle peut se manifester de façons diverses : soit que le grand planteur ait appartenu à une couche privilégiée, qui lui a facilité l'accès aux moyens de production, soit qu'il provienne, au contraire, d'un groupe marginal et qu'il ait manifesté un fort dynamisme pour surmonter un tel handicap.

La provenance sociale des grands planteurs soulève des débats contradictoires. Pour les uns, ils sont issus de la chefferie traditionnelle (1). Pour d'autres, une telle éventualité est impossible (2). Enfin, A. KOBSEN affirme que les grands planteurs sont des "homines novi", c'est-à-dire des captifs qui ont renversé à leur profit la hiérarchie sociale (3).

Il est aisé de savoir qui est chef de village. Il l'est tout autant de constater une très grande variété de situations parmi eux : certains sont riches et reçoivent de manière somptueuse, d'autres, parfois, sont pauvres. On en conclut qu'ils ne sont pas tous grands planteurs, loin de là, et que cette charge politique ne paraît pas avoir facilité un accès privilégié à la terre.

Il est plus malaisé de déceler des origines captives. Comme la question ne peut jamais être posée de front, ce sont des présomptions qui prévalent. Par exemple, une brusque gêne survient entre le chercheur et un planteur quand celui-ci reconnaît que sa mère appartient au matrilignage de son père. Il n'est pas question d'obtenir davantage de précisions et il est préférable de montrer qu'on ne comprend pas ce qu'une telle situation implique. De plus, il y a quelque européocentrisme à s'attarder sur un tel problème, car la captivité chez les Agni ne revêtait pas la même signification que l'esclavage sur les plantations des Antilles ou d'Amérique du Nord.

(1) S. AMIN (1967 : 101 ; 278)
B. CAMPBELL (1978 : 73)

(2) R. STAVENHAGEN (1969 : 207)

(3) A. KOBSEN (1956)

En particulier, la société agni a assimilé les captifs dans ses lignages de façon à ne pas laisser se développer une catégorie exogène qui, à la longue, aurait pu se substituer à celle des maîtres (1). De nos jours, la situation est assez embrouillée pour qu'on ne l'aborde qu'avec une extrême prudence, surtout si le séjour dans un village est de brève durée. En définitive, la question paraît avoir perdu de sa pertinence avec le changement de régime économique, comme l'affirment les villageois eux-mêmes. Cependant, autrefois et dans le Ndénié, le travail de la terre aurait été réservé aux seuls captifs ; certains auraient ainsi constitué d'importants domaines fonciers au début de ce siècle (2). Mes informations de terrain dans le Moronou, moins complètes, il faut l'avouer, montrent une situation différente (3) ; les captifs n'auraient pu s'y approprier d'importants blocs de terre. De nos jours, ni la chefferie de village ni la captivité n'expliquent la réussite des grands planteurs.

D'autres responsabilités à l'échelon villageois rendent-elles compte du particularisme des grands planteurs ? L'étude de leur statut montre qu'il n'en est rien :

Statut des grands planteurs	Moins de 50 hectares	Plus de 51 hectares
-----	-----	-----
Simple particuliers.....	15	14
Responsabilités modernes.....	6	3
Notables du village.....	1	6
Chef de village.....	-	1

(1) Cl-H. PERROT (1975 : 387-388).

(2) Cl-H. PERROT (1975 : 370).

(3) Cf aussi : Kwamé Aka Joachim (1979 :9-10) : "Il n'y avait pas une division du travail au niveau des hommes libres et des hommes non libres ou *kanga*. Le captif ou *kanga* participait à tous les travaux de son maître, il travaillait aux côtés de son maître qui est un homme libre. Nana Djebi indique cependant que le captif avançait le premier au champ pour allumer le feu en attendant l'arrivée de son maître."

La majorité des grands planteurs n'occupe pas de fonctions particulières dans le village. Un paradoxe se présente : les "responsabilités modernes" (1) sont plutôt exercées par des hommes appartenant à la catégorie d'exploitations inférieures à cinquante hectares, tandis que les "notables" et "chefs de village" appartiennent à la catégorie d'exploitations supérieures à cinquante et un hectares. La logique appellerait une constatation inverse. Ce paradoxe montre bien les limites de l'analyse : ces statuts sont observés à l'arrivée et non au départ ; ils sont une conséquence de la réussite des planteurs, ils ne l'expliquent pas. Il est peut-être plus instructif de voir si les positions occupées à la génération antérieure rendent compte des situations actuelles.

Le statut des pères des grands planteurs villageois était le suivant :

Statut des pères	Moins de 50 hectares	Plus de 51 hectares
-----	-----	-----
Simple particuliers.....	13	9
Responsabilités modernes.....	3	1
Notables du village.....	4	8
Chefs de village.....	2	5
Alloctones.....	-	1

Une proportion plus grande de notables et de chefs de village apparaît à la génération des pères, en particulier pour les planteurs dont les exploitations sont supérieures à cinquante et un hectares. Les pères auraient pu favoriser l'ascension de leurs fils. Mais accorder de l'importance à un tel facteur, c'est méconnaître à la fois les processus d'acquisition de la terre et les règles de l'héritage. Ainsi, il était difficile aux chefs politiques de poursuivre une politique d'accaparement des terres, ne serait-ce qu'en raison de la règle de l'alternance qui faisait succéder à la chefferie d'un village les doyens de deux segments de lignage antagonistes. De plus, tant que la forêt n'a pas été

(1) "Responsabilités modernes" : des fonctions politiques au P.D.C.I., gestion du G.V.C. (Coopérative de vente), association de parents d'élèves, chef d'Eglise, etc...

défrichée, les droits d'un chef de village sur la terre sont imprécis : il s'agirait plus d'une responsabilité morale à l'égard de la collectivité que d'une gestion de domaines figés. Les droits d'usage sont fondés grâce à un défrichement renouvelé. Certaines biographies révèlent, cependant, que la réussite du père a bénéficié au fils. Ce sont des exceptions, puisqu'en réalité les possessions du père sont héritées par un neveu utérin et non par son fils. Dans cette société matrilineaire, le statut de l'oncle maternel devrait être plus éclairant que celui du père.

Malheureusement, le statut des oncles maternels ne paraît guère explicatif de la situation actuelle des neveux :

Statut des oncles maternels	Moins de 50 hectares	Plus de 51 hectares
-----	-----	-----
Simple particuliers.....	19	15
Responsabilités modernes.....	2	4
Notables.....	1	2
Chefs de village.....	-	3

Ce sont, dans une grande majorité, de simples particuliers. Les exceptions à cette règle sont moins nombreuses que pour les pères.

Il faut donc s'arrêter à une explication à mi-chemin des deux précédentes: dans certains cas, et cela sera confirmé par les biographies de plantations, le père a facilité la réussite de son fils grâce à des dons entre vifs, soustrayant ainsi une fraction des biens qui devait aller à un neveu utérin (1). A l'inverse de ce qu'on croit, ce dernier n'est pas toujours favorisé par l'héritage qu'il reçoit. Cet héritage se compose le plus souvent de plantations anciennes, à rendements décroissants ; l'entretien de la cellule domestique et des manoeuvres du prédécesseur devient une charge qui grève le fonctionnement de la plantation de l'héritier.

(1) On peut considérer ce don du père de son vivant comme une contrepartie aux apports en travail du fils. En ce sens, il est tout à fait admis par la société villageoise.

Les seuls héritages intéressants sont ceux qui comprennent d'importantes réserves monétaires ; ils sont rares. Ils permettent l'embauche d'un groupe de manoeuvres pour entreprendre de vastes défrichements et s'emparer du maximum de terrain. Dans le cas des grands planteurs du Moroncu, cette possibilité a rarement joué. Par exemple, si l'on considère quinze grands planteurs de la sous-préfecture de M'Batto, tous connus personnellement par un observateur de longue date, aucun ne doit son émergence à un héritage (1).

La provenance sociale a parfois joué pour la réussite de quelques individus ; ce n'est pas un phénomène général. Il reste à voir si l'appartenance religieuse ou le degré de scolarité ont suscité l'éclosion d'une minorité entreprenante.

(1) R.-P. ALLIRAND, Tiémélékro, 6 février 1979).

3°) L'appartenance religieuse et le degré de scolarité

L'appartenance religieuse et le degré de scolarité, qui sont souvent deux facteurs liés, pourraient susciter l'apparition d'une minorité qui, cherchant à s'opposer, se détache de la masse des cultivateurs et acquiert ainsi sa spécificité. On pourrait voir là une cause de l'apparition des grands planteurs.

Dans le Moronou, les grands planteurs se répartissent de la façon suivante selon leur appartenance religieuse :

Religion	Moins de 50 hectares	Plus de 51 hectares
Catholique.....	16	16
Protestante.....	-	1
Harriste.....	-	2
Locale.....	6	5

La grande majorité est de religion catholique, ce qui la distingue nettement des manoeuvres agricoles, originaires des savanes du Nord et musulmans. Cette appartenance ne veut pas dire qu'il y ait coupure radicale avec les cultes locaux ; par exemple, la Fête de l'Igname suscite une participation massive, et ne pas y assister serait s'exclure de la communauté. Cette religion locale occupe, d'ailleurs, la seconde place parmi les appartenances. Derrière elle gît tout un pan inexploré de la vie sociale. Il se révèle par bribes au chercheur quand celui-ci entend des récits de "sorcellerie" qui ont trait à tel ou tel individu. Les rivalités entre grands planteurs se poursuivent dans l'au-delà et sont portées devant les ancêtres. Cette dimension n'a pas été prise en compte au cours des enquêtes, mais il est nécessaire au moins d'attirer l'attention sur la place qu'elle occupe dans l'imaginaire collectif. Si elle n'explique pas la réussite matérielle, elle prouve que la finalité de l'activité économique déborde largement cette dernière.

Protestants et harristes se trouvent dans le groupe d'exploitations supérieures à cinquante et un hectares. Dans une région où le catholicisme est largement majoritaire, protestantisme et harrisme pourraient être interprétés comme une opposition, comme

un signe distinctif. Mais il ne s'agit que d'une minorité, qui ne reflète pas l'appartenance religieuse de tous les grands planteurs.

On pourrait supposer, alors, que la politique de scolarisation entreprise à l'époque coloniale a été un facteur de dynamisme différentiel. Les villageois les plus instruits auraient été ceux qui auraient bénéficié des innovations technologiques et en auraient profité pour accroître leurs domaines. Le degré de scolarité des grands planteurs est le suivant :

Degré de scolarité	Moins de 50 hectares	Plus de 51 hectares
Aucune fréquentation scolaire	21	20
Les quatre premières années du primaire (CP 1, CP 2, CE 1, CE 2).....	1	1
Les deux dernières années du primaire (CM 1, CM 2).....	-	2
Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires.....	-	1

Appartenance religieuse et degré de scolarité sont peu liés, puisque la majorité des grands planteurs, catholique, n'a pas fréquenté l'école. Les exceptions à cette faible scolarisation se situent plutôt dans la tranche d'exploitations supérieures à cinquante et un hectares, mais dans les catégories les plus basses de cette tranche, ce qui n'explique rien. En dernier ressort, l'émergence des grands planteurs ne paraît pas liée au degré de scolarité.

A la génération antérieure, le degré de scolarité est encore plus faible :

Degré de scolarité	Pères		Mères		Oncles maternels	
	Moins de 50 ha	Plus de 51 ha	Moins de 50 ha	Plus de 51 ha	Moins de 50 ha	Plus de 51 ha
Aucune fréquenta- tion scolaire..	22	23	22	24	20	23
Les quatre pre- mières années du primaire....	-	1	-	-	2	-
Les deux derniè- res années du primaire.....	-	-	-	-	-	-
Certificat d'Etu- des Primaires Elémentaires...	-	-	-	-	-	1

Aucune des mères des grands planteurs n'est allée à l'école. Leurs pères sont dans une position équivalente, à une exception près. Les oncles maternels sont légèrement plus scolarisés, mais cette faible différence n'explique pas la réussite de tous les grands planteurs. Ce très faible degré de scolarité reflète avant tout la situation de l'intérieur du pays à l'époque coloniale.

Les grands planteurs ne paraissent pas avoir été animés d'un esprit de "protestation" contre la religion établie ; ils n'ont pas profité, non plus, d'un savoir qui les aurait élevés au-dessus des autres cultivateurs.

*

* *

Ni l'origine démographique, ni la provenance sociale, ni l'appartenance religieuse, ni le degré de scolarité ne rendent compte de cette singularité qu'est le groupe des grands planteurs du Moronou. La seule certitude acquise est la suivante : ce groupe est composé d'hommes, d'autochtones, ayant dépassé la quarantaine. Elle ne les distingue en rien de la masse commune des planteurs. Il faudra donc recourir à une autre démarche pour aboutir à une explication.

Toutefois, il apparaît que ces grands planteurs résident dans des villages, et que, dans leur grande majorité, ils habitent sur le lieu de leur naissance. On peut donc les qualifier de "planteurs villageois" et les opposer aux "planteurs-entrepreneurs", dont les caractéristiques avaient été déjà dessinées en 1960, pour le Saḡwi. Ces "planteurs-entrepreneurs" résident en milieu urbain et non pas auprès de leur exploitation agricole ; ils en confient la gestion à un frère utérin. Ils sont "lettrés" et disposent de moyens financiers importants, dus à leur activité principale, qu'ils réinvestissent, entre autres, dans le secteur agricole. Sur le plan du fonctionnement, ils allient deux atouts :

"Ces grosses exploitations, lorsqu'elles sont bien gérées, savent combiner les avantages de la technique et de la législation occidentales avec les méthodes traditionnelles de travail adaptées aux besoins locaux"... (1).

Les grands planteurs villageois, eux, n'appartiennent pas à la catégorie sociale des "lettrés", comme il a été vu. Leurs réserves monétaires, à l'époque de la fondation de la plantation, sont donc beaucoup plus faibles, si ce n'est inexistantes. Ils doivent leur émergence à leur seule initiative individuelle, démultipliée par la conjoncture historique, ce qui sera confirmé par l'étude des biographies de plantations. Pour comprendre ces dernières, il est nécessaire, au préalable, de préciser quel est le régime foncier.

(1) M. DUPIRE (1960).

CHAPITRE 2 : LE DEFRICHEMENT RENOUVELE

Les droits d'usage sur la terre sont fondés, chez les Agni du Moronou, au cours d'un processus qu'on peut dénommer le "défrichement renouvelé". Ce processus n'est pas particulier à cette zone : on le retrouve sans doute dans toute la Basse Côte d'Ivoire ; il est caractéristique des régions Ashanti, Brong Ahafo et Western au Ghana. On peut soutenir qu'il est au moins commun à l'ensemble des Akan.

Ce processus ne peut être compris que s'il est situé dans une étude plus vaste du régime foncier. A mon sens, et cette interprétation doit être discutée, le Moronou et l'ensemble de la zone forestière se trouvent à l'heure actuelle dans une phase d'agriculture pionnière. Cette phase, caractérisée par l'extension continue de l'espace cultivé, succède à une économie auto-centrée, dont les traces sont encore visibles de nos jours à la périphérie des villages, souvent entourés d'une "brousse à manioc" qui a succédé à des cultures plus diversifiées et vouées à l'auto-consommation. Elle prendra fin quand toute la forêt aura été défrichée, quand les terroirs auront été dessinés et délimités, quand les cultivateurs seront contraints de passer à une culture intensive. Dans cette phase d'agriculture pionnière, les droits fonciers sont en formation et encore marqués par leur souplesse. Il semblerait que l'emprise de la hiérarchie politique villageoise ne s'exerce pas sur un domaine totalement contrôlé, puisqu'il est en cours de constitution. Il s'agirait plutôt d'une responsabilité morale, d'ordre religieux, à l'égard de la prospérité des cultures. Dans ce contexte, il serait simpliste d'assimiler les "gestionnaires de la terre" à des "propriétaires fonciers" qu'on opposerait à des fermiers ou à des métayers. Si une classe de propriétaires fonciers doit un jour surgir en milieu rural, elle ne sera pas issue de la hiérarchie politique locale, mais bien de la catégorie des grands planteurs, villageois ou citadins, qui assoient actuellement leurs droits sur la terre grâce au processus du défrichement renouvelé.

Cette interprétation peut être contestée car je n'ai jamais procédé à une enquête proprement foncière sur le terrain. En

particulier, je n'ai effectué aucun levé cadastral. Les difficultés de l'entreprise en milieu forestier avaient été déjà largement soulignées (1). Par ailleurs, je bénéficiais d'un cadastre établi entre 1953 et 1956 pour la Subdivision de Bongouanou et qui m'a beaucoup aidé à comprendre la situation actuelle. Je disposais, aussi, des relevés de champs effectués au cours du Recensement National Agricole. Ces données de première main ont été enrichies par les visites des plantations, des entretiens avec leurs fondateurs et des responsables régionaux. Enfin, j'ai confronté ces divers renseignements avec les écrits d'autres auteurs soit pour la même zone, soit pour des régions voisines dotées d'un régime foncier comparable. Connaissant ainsi la portée limitée de l'interprétation fournie, on pourra davantage la remettre en question.

Pour exposer le processus du défrichement renouvelé, j'esquisserai d'abord ce qu'est, à mon sens, le régime des terres dans le Moronou. Puis, je décrirai les modes d'appropriation des terres avant de donner un aperçu de leur répartition. Enfin, j'examinerai quelle était la situation foncière des grands planteurs aux alentours de 1950.

(1) Cf. SURROCA (1970).

1°) Le régime des terres

En phase d'économie auto-centrée, la production agricole du Moronou était limitée à ce qui était nécessaire pour l'auto-consommation et quelques échanges :

"... l'indigène du M'zi-Comoë - région explorée pour la première fois en 1887 par l'administrateur Mâchand - plantait des ignames exclusivement pour sa subsistance ; la culture du cacaoyer le rebutait, il a fallu l'y amener par l'obligation ; il récoltait des colas mais juste pour les échanges contre de la pacotille et des gris-gris aux ambulants qui vont de village à village..." (1).

L'introduction des cultures de profit, cacao et café, au début du siècle provoqua un enrichissement du système de production grâce à l'association des cultures pérennes et des cultures vivrières. Dès lors, la forêt fut mise en coupe réglée, et l'accroissement de la production fut assuré par une extension continue des défrichements. Dans cette phase d'agriculture pionnière, les droits sur la terre donnent une impression de souplesse, de fluidité, voire d'imprécision. Ce qui pourrait paraître subjectif est confirmé par un observateur attentif du régime foncier dans d'autres zones du pays agni (2).

Le régime des terres varie selon plusieurs facteurs : il faut prendre en considération l'origine du fondateur, l'époque de l'appropriation et l'emplacement géographique.

(1) Réponse du Gouverneur Général au rapport de la mission d'Inspection dirigée par M. KAIR, relatif à la vérification de l'administration du cercle M'zi - Comoë (Côte d'Ivoire). Dakar, le 17 mai 1919.

Dakar, Archives Nationales du Sénégal, 4 G 29, pièce n° 68.

(2) Cl. SURROCA (1964 : 53-54) :

"Il n'existe aucune division nette entre les quartiers du terroir correspondant à ces différents groupes. Après un examen approfondi du parcellaire, on est amené à envisager des tendances assez imprécises plutôt qu'une zonation nette entre lignages.

... Il s'agit là plutôt de zones d'influence que de secteurs délimitables sur la carte, car, à l'intérieur de ceux-ci, se trouvent des parcelles appartenant au lignage voisin..."

Cl. SURROCA (1970 b : 29) :

"L'absence de limites bien marquées et connues... exagère encore l'ouverture de cet espace."

Cl. SURROCA (1970 b : 34) :

"Il est impossible de distinguer sur le terrain deux lignages en les séparant par une frontière imaginaire".

Sur le terrain, une contradiction apparaît entre une norme, qui attribue le contrôle de la terre à une autorité locale, et une pratique, qui laisse toute liberté aux individus de faire ce que bon leur semble (1). Cette contradiction rend compte de la difficulté d'interpréter le régime foncier du Moronou. Cependant, une analyse attentive laisse apparaître deux pôles : un gestionnaire et un usager. Le gestionnaire est soit un roi, remplacé de nos jours par un Chef de Canton, soit un chef de village, soit même un chef de cour. Il exerce, selon moi, plus une responsabilité morale d'origine religieuse à l'égard de la prospérité des cultures (2) qu'une gérance de fractions de terre, du moins tant que la forêt n'a pas été défrichée. L'usager, quant à lui, affirme son droit et celui de ses descendants par une plantation d'arbres, opération primordiale qui n'est pas laissée à la charge des manoeuvres étrangers, car elle concrétise le travail investi dans la terre.

La distinction fondamentale est celle qui sépare les originaires d'un village de ceux qui n'y sont pas nés. Tout est possible pour les originaires d'un village, à condition que la fraction de forêt qu'ils attaquent n'ait pas déjà été appropriée ; ils n'ont aucune permission à demander, aucun don à remettre ; ils ne sont soumis à aucune restriction quant à l'espace qu'ils veulent mettre en valeur. A l'inverse, les non-originares, qu'ils soient Agni, allochtones ou étrangers, doivent solliciter l'autorisation d'un gestionnaire et lui offrir un cadeau d'ordre symbolique (3) (4) ; l'emplacement où ils doivent s'installer leur est clairement indiqué. Un contrôle s'exerce donc sur l'installation

(1) Cette contradiction est soulignée par Cl. SURROCA (1970 b : 33) quand il rapproche dans un même paragraphe ces deux ordres de faits :

"A terre vide, terre libre. La formule qui justifie le droit du premier occupant ne s'applique que de façon nuancée à Bettié, car, en fait, la terre est toujours appropriée, le chef de terre étant le roi traditionnel dont le descendant détient actuellement la chefferie du canton."

(2) J.-L. BOUTILLIER (1960 : 57) signale l'importance des rituels fonciers, en particulier de la Fête de l'Îgname à Arrah.

(3) Une bouteille de gin pour des libations, par exemple.

(4) J.-L. BOUTILLIER (1960 : 58).

des étrangers, ce qui les handicape dans la "course à la forêt" par rapport aux originaires des villages. Si la rémunération du travail des étrangers (*akusan*) a longtemps inclus l'accès à la terre (1), cette possibilité disparaît de nos jours car la terre devient rare. Ils perdent ainsi la motivation principale de leur migration en Basse Côte.

La totale gratuité de l'accès à la terre pour les originaires d'un village est surprenante. Dire que la terre est considérée comme un objet de travail et non comme un moyen de production ne résout pas tout. Il semblerait, plutôt, que subsistent les institutions d'une époque où la forêt était largement disponible. Plus subtilement, il se peut que la rationalité de la société locale ait été d'adapter la terre aux besoins de chaque cellule domestique, et donc de ne poser aucune restriction. En associant ces deux hypothèses, on peut voir dans un tel phénomène la rémanence d'une époque où la terre était défrichée pour assurer simplement les besoins en auto-consommation, ce qui créait une couronne de champs de cultures vivrières aux abords des villages. A cette logique première s'est superposée celles de l'époque coloniale, puis de l'Etat ivoirien, poussant à l'extension en superficie pour implanter des cultures pérennes. La tentative d'instaurer un code foncier (2) marque peut-être le début d'une nouvelle période où la terre a acquis de la valeur parce que devenue rare.

Le don symbolique offert au gestionnaire ne peut en aucune manière être considéré comme une rente foncière car ce gestionnaire ne peut être assimilé à un propriétaire terrien. Les droits des usagers s'affirment avec force puisque la terre acquise par défrichement est héritée en ligne utérine et ne retourne pas au gestionnaire après le décès de l'utilisateur. A l'avenir, des "propriétaires fonciers" surgiront plus vraisemblablement de la catégorie des grands planteurs, villageois ou citadins, que de la hiérarchie politique locale. Les premiers forment de vastes domaines sous-exploités. Quand il sera impossible de défricher de nouvelles terres, leurs descendants pourront alors morceler ces grands

(1) Djé Assane Djéto M. (1977).

(2) KINCO BOUADI (1976) : décret du 16 février 1971, reprenant une circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 17 décembre 1968.

domaines pour les attribuer à des fermiers ou des métayers. C'est, du moins, l'une des lignes d'évolution possibles pour la société du Moronou. La politique économique actuelle pousse en ce sens de deux manières. Pour les planteurs villageois, une compétition est créée pour l'extension maximale en superficie : la Coupe Nationale du Progrès est l'arbitre de cette émulation. Quant aux "planteurs-entrepreneurs", appartenant à l'élite administrative, ils usent de leur position et de leurs alliances pour outrepasser les interdictions et se faire attribuer des terres (1). Les comportements économiques des planteurs villageois les plus importants et des planteurs-entrepreneurs se rejoignent donc. Toutefois, prédire l'avenir est difficile, car demeure un obstacle majeur à la transformation de la grande plantation en propriété foncière de type européen : l'héritage. Si, dans une société matrilineaire, celui-ci facilite la concentration des terres (2), il se compose le plus souvent de terres anciennes, à faible rendement. Lorsqu'il n'est pas doublé d'un apport en monnaie, l'héritage de terres présente peu d'intérêt, du moins tant que n'est pas franchi le seuil de la saturation foncière ; il peut être en partie abandonné.

Le régime des terre varie, aussi, selon l'époque de l'appropriation. La chasse a longtemps été le mode principal d'invention des bonnes terres (3), de même qu'elle a été à l'origine de la fondation des provinces et des villages du Moronou (4). Avant que les cultures de profit n'aient pénétré dans la région, l'appropriation foncière se marquait par des piquets plantés en forêt : un kolatier dont on recueillait les fruits était entouré de trois piquets (5). Avec l'introduction du cacao, puis du café, une distinction importante est apparue entre forêt primaire et terre défrichée.

(1) Kindo BOUABI (1970) a analysé le phénomène dans le Ndénié. Les plaintes recueillies au cours de discussions à la veillée, dans les sous-préfectures du Moronou, allaient dans le même sens.

(2) Poly HILL (1962) l'a très bien montré en comparant Akwapim matrilineaires et patrilinéaires au Ghana.

(3) Ehyou Brou Durango, Arrah, 15 décembre 1979.
Kandé Koffi, M'Éatto, 28 octobre 1977.

(4) Arrah aurait été fondé par des chasseurs. Il en aurait été de même pour Kregbé (Ettié Kouadio, Kregbé, 31 octobre 1977).

(5) BONI TIEMELE Christophe, Abongoua, 23 février 1979.

La responsabilité du gestionnaire à l'égard de la forêt primaire est d'ordre moral, assurant une protection religieuse ; il ne peut en être autrement quand le terroir n'est pas fini, pas délimité. Quand la forêt a été défrichée pour y planter des cultures vivrières (ignames) à une époque antérieure à l'introduction des cultures de profit, elle est considérée comme appropriée par le matrilineage du fondateur. Pour pouvoir remettre en activité une portion de cette terre, on doit s'adresser au chef de ce lignage (1). Enfin, le fondateur et ses successeurs sont les usagers des parcelles de cacao et de café qu'il a plantées. Cette périodisation du régime des terres est difficile à reconstituer car ces trois époques se télescopent dans les paysages entourant les villages et dans les explications des habitants. Jusqu'en 1950, la forêt a été largement disponible, ce qui était une conjoncture bénéfique pour les grands planteurs actuels. Depuis cette date, elle a commencé à se raréfier. Les possibilités d'ascension économique se sont amoindries pour ceux qui n'ont pu saisir l'opportunité d'une extension à l'époque antérieure.

De manière plus fine, les défrichements sont liés de très près à la conjoncture économique. Ce qui a été observé au Ghana (2) est confirmé pour la Côte d'Ivoire :

"En Basse Côte d'Ivoire, on retrouve une corrélation entre montée du prix des produits agricoles et augmentation des plantations nouvelles"... (3).

Plus exactement, un cours au producteur fortement rémunérateur entraîne la fondation d'une plantation, c'est-à-dire l'ouverture d'une première parcelle. Une fois le processus entamé, il n'est jamais interrompu, même si la conjoncture économique s'est inversée : le planteur doit occuper tout l'espace disponible pour affirmer ses droits face à ses voisins.

Les époques de nombreuses fondations correspondent donc à celles de hauts cours du cacao et du café. Une brusque montée des cours mondiaux du cacao en 1924 fut répercutée en 1925 dans le Ndénié :

(1) YAPO NICOLAS Andé, 18 avril 1977.

(2) C. OKALI et alii (1974).

(3) Cl. SURROCA (1970 b : 49).

"Dans l'Indénié et du côté de Tiassalé, les plantations de cacaoyers et de caféiers ne cessent de se développer...

... Devant les cours très avantageux faits aux indigènes de l'Indénié pour leurs cacaos, ils ont laissé leurs cafés se perdre sur pied pour pouvoir s'adonner entièrement à la récolte du cacao" (1).

L'habitat agni le plus "typique", composé de maisons à toit à quatre pentes, entourées d'un couloir intérieur courant sur toutes les façades, date de cette prospérité (2). Le village d'Abongoua l'illustre parfaitement.

Le café se répandit entre 1930 et 1940 dans le Sud-Est (3). De très bons cours du cacao entre 1944 et 1947 provoquèrent une nouvelle vague de défrichements (4). De même, de bons cours du café de 1952 à 1955 amenèrent une période de forts défrichements entre 1956 et 1957 (5). L'annonce de la décision de classement d'une partie des forêts en 1965 a accéléré la course à la terre pour les années antérieures (6). Enfin, entre 1975 et 1977, le triplement des cours aux producteurs eut certainement des conséquences semblables, sauf dans les zones où la saturation foncière était atteinte.

Le régime des terres dépend, enfin, de l'emplacement géographique. Dans le Moronou, on peut opposer la sous-préfecture de Bongouanou, plus peuplée et ne disposant que de faibles réserves de terres, aux sous-préfectures d'Arrah et de M'Batto, où subsistent encore des lambeaux des massifs forestiers qui séparaient les Morofwé des autres groupes agni situés plus à l'est ou des Akyé et des Abé au sud. Les villages installés le long des routes reliant Bongouanou à Dimbokro ou Kotobi à Daoukro sont dans une situation de saturation foncière, tandis que ceux du nord de la sous-préfecture d'Arrah ont accès à la forêt classée de Dalosso et ceux du sud des sous-préfectures de Bongouanou et M'Batto sont

(1) Côte d'Ivoire. Rapport d'ensemble 1925, p. 7 et sq.

(Archives Nationales au Sénégal : 2 G 25, pièce n° 16).

(2) KOBBER (1956).

(3) SEDES (1967).

(4) Cl. SURROCA (1970 b : 49).

(5) Idem.
SEDES (1967).

(6) Ibidem.

encore privilégiés (forêt déclassée d'Agbossou, forêt classée de la Séguié). En réalité, cette distinction fondée sur l'emplacement géographique rejoint la coupure établie selon l'époque de l'appropriation : les villages les plus favorisés sont situés à proximité d'une forêt primaire, ce qui était la situation la plus commune jusqu'en 1950.

La saturation foncière a pour conséquence l'attaque des forêts classées. Celles-ci sont protégées par une réglementation administrative inefficace. Nombre de planteurs ont été frappés par une amende, ont été condamnés à des peines de prison avec sursis pour une occupation illégale des forêts classées (1). Mais leur raisonnement est le suivant : l'amende, quel qu'en soit le prix, est dérisoire en regard de ce que rapporteront les cultures vivrières les premières années qui suivent le défrichement, et plus tard les cultures pérennes. De surcroît, ils considèrent ces amendes comme un "prix d'achat de la terre" : s'ils la versent, ils estiment qu'elle valide leur installation provisoire en occupation définitive au lieu de déguerpir comme ils y sont incités par l'administration ! Il est passionnant de voir comment des mesures juridiques d'origine européenne sont réinterprétées à l'échelon local. Mais ces planteurs ne sont-ils pas eux-mêmes pris au piège ? N'y a-t-il pas une contradiction de taille entre, d'une part, une réglementation administrative inappropriée, qui vise à protéger les forêts classées, et, d'autre part, la logique de l'économie de plantation, qui pousse à l'accroissement en superficie et qui est impulsée par tout l'appareil d'Etat ?

(1) Transaction du 26 mars 1975 entre le Service des Eaux et Forêts et un grand planteur de Kouassikro : condamnation à une amende de 200 000 F CFA pour "un défrichement de 200 hectares en forêt classée d'Arrah et abattage des essences protégées (300 m³)". Je ne sais comment a été évaluée la superficie de 200 hectares, mais une amende de 1 000 F CFA par hectare occupé paraît tout à fait dérisoire pour protéger les forêts classées ! Ce prix paraît, d'ailleurs, variable, car un autre grand planteur de Kregbé a dû payer le même jour 150 000 F CFA "pour défrichement de 100 hectares en forêt classée d'Arrah et abattage des essences protégées (200 m³)", soit 1 500 F CFA par hectare occupé.

Cette "course à la forêt" suscite des litiges fonciers. Ils se produisent, en particulier, aux frontières forestières qui séparaient le Moronou des groupes voisins. Dans la forêt d'Agbossou, par exemple, la rivière Agbo marquait la limite entre Agni et Akyé. Des planteurs de la sous-préfecture de Bongouanou l'ont cependant franchie pour ouvrir de nouvelles parcelles, ce qui a créé de violents conflits ; ils ont d'ailleurs été condamnés par le Tribunal de Bongouanou. Dans les villages où la saturation foncière est atteinte, les litiges fonciers sont fréquents.

Quand il ne reste plus de forêt primaire, les vieux champs, situés pour le moment à la périphérie immédiate des villages, sont cédés à de nouveaux cultivateurs qui y pratiquent, sur un cycle court de trois ans, du riz, du maïs et du coton. Le couvert végétal, qui avait été en partie maintenu au cours du premier défrichage, est cette fois-ci abattu dans sa totalité pour l'installation des rizières, ce qui est synonyme de saccage écologique en zone forestière. Une fois les trois cultures pratiquées, on abandonne définitivement ces champs. Il s'ensuit une dévastation des paysages aisément repérable, par exemple, le long de la route qui relie M'Batto à Bongouanou, comme sur les collines qui surplombent cette dernière ville. L'introduction en forêt de cultures nouvelles, caractéristiques des zones de savanes, se transforme en catastrophe si elle ne correspond pas à une pratique antérieure des sociétés locales.

Un autre remède pour pallier à la saturation foncière est la migration vers d'autres régions de Côte d'Ivoire. Les Agni du Moronou donnent leur préférence à des zones peu éloignées, dotées de réserves forestières, où sont installés d'autres rameaux du même groupe ethnique : on parle de Tiassalé-Ndouci, d'Abengourou, d'Abradinou... Cependant, ces zones privilégiées étant elles-mêmes en voie de saturation, les Morofwé sont contraints de s'expatrier vers le Centre-Ouest et le Sud-Ouest : Daloa, Soubré... Dans les villages de départ, la main-d'oeuvre étrangère se raréfie parallèlement à la terre, car elle n'est plus attirée par l'appât du don d'une parcelle après un long temps passé au service d'un même employeur.

En réalité, l'origine du fondateur, l'époque de la fondation et l'emplacement géographique se combinent étroitement pour déterminer le régime des terres. Les grands planteurs actuels sont quasiment tous originaires du village où ils sont

installés, ce qui leur a permis d'avoir un accès libre et gratuit à la terre, à une époque et dans des zones où la forêt était largement disponible. A l'inverse, les étrangers cumulaient les handicaps : leur accès à la terre était soumis à un contrôle et n'était pas gratuit ; le plus souvent, ils étaient astreints à un travail au service d'un employeur, ce qui leur ôtait toute liberté de s'adonner à la conquête de la forêt pendant la période où elle était encore abondante. Ce décalage historique entre les deux groupes est devenu définitif de nos jours.

Ces distinctions dans le régime des terres permettent de comprendre la pluralité des modes d'appropriation de l'espace.

2°) L'appropriation de la terre

L'appropriation de la terre s'opère grâce au défrichement renouvelé, qui permet la création d'un droit d'usage. Tous les autres procédés d'acquisition en découlent, car ils lui sont postérieurs.

Avant l'introduction des cultures de profit dans le Moronou, l'autorité du chef politique sur les terres était d'origine religieuse : il apaisait "l'esprit de la terre" par un sacrifice quand se produisait un accident mortel (1). A cette époque-là, l'apport en travail fondait déjà le droit d'usage :

"Le principe qui fondait la propriété était le travail personnel : lorsqu'un homme abattait une portion de forêt pour en faire son champ de vivrier, ce morceau de terrain lui appartenait. Il jouissait librement des fruits de son travail sans en rendre compte au chef politique. Il pouvait changer constamment l'emplacement de son champ sans problème.

Le champ laissé en jachère après la récolte devient son *nghisian* (réserve), donc sa propriété" (2).

Le même principe anime de nos jours le processus du défrichement renouvelé. Le mécanisme est le suivant : l'ouverture d'une parcelle dans une forêt primaire est garante non seulement d'une production future de cacao et de café, mais surtout, pendant les premières années, d'un apport en cultures vivrières (ignames, bananes, taros), indispensables à l'autoconsommation de l'unité domestique et des manoeuvres étrangers. Là réside la motivation principale du défrichement dans l'esprit des chefs d'exploitation. Plantations arbustives et cultures vivrières sont judicieusement associées, les dernières protégeant du soleil la pousse des premières. Il s'agit d'une innovation locale, spontanée, puisque les cultures pérennes sont d'introduction récente : il n'y a pas eu rejet des productions pour la subsistance au profit des productions commercialisables. L'objectif de survie de la cellule domestique a dicté un tel comportement économique. Au bout de quatre ans, quand les cultures vivrières ont disparu et ont laissé les plantations arbustives occuper seules toute la parcelle, il

(1) KWAME AKA Joachim (1979 : 9).

(2) Idem.

devient indispensable de recourir aux productions vivrières d'une nouvelle parcelle qui a été défrichée entre-temps, si l'on veut alimenter l'unité domestique et les manoeuvres étrangers sans passer par le marché. Cette nécessité pousse le planteur à toujours abattre de nouveaux pans de forêt, sans quoi l'exploitation est menacée de disparition parce que la charge de la nourriture est devenue trop lourde (1). Ce processus n'est pas particulier au Moronou ; il a très bien été décrit pour le Bettié (2).

Au cours de ce processus, le défrichement et l'abat-tage des grands arbres, travaux pénibles, sont laissés aux soins des manoeuvres étrangers. Le fait important est que le chef d'exploitation procède lui-même à la plantation du café et du cacao. Il affirme ainsi son droit d'usage et celui de ses héritiers sur le produit futur de ces arbres et sur la terre qui les porte. L'arbre planté concrétise le travail investi dans la parcelle par le premier occupant du sol, et indique clairement aux yeux de tous la relation qui s'établit entre le fruit et l'usage. Cette fonction de l'arbre dans l'appropriation des terres n'est pas propre au Moronou : on la retrouve chez d'autres groupes agni (3), chez les Serer du Sénégal et au Cameroun (4).

Le processus du défrichement renouvelé est à l'origine d'une singularité dans l'occupation de l'espace. La préoccupation majeure est de réserver de la forêt primaire qu'on mettra en valeur une fois toutes les autres possibilités épuisées. Cette préoccupation conduit à un défrichement très caractéristique : on contourne, année après année, le massif forestier qu'on veut protéger, laissant subsister au centre l'espace qui ne sera attaqué qu'en dernier recours. On délimite ainsi sa plantation par rapport à celle de ses voisins et on aménage le futur. Cette technique de défrichement est signalée dans d'autres zones du sud-est de la Côte d'Ivoire. Elle aboutit à un éparpillement des

(1) BROU AMOH, Kotobi, 29 novembre 1977.

(2) Cl. SURROCA (1964 : 57) :

"C'est souligner combien le paysan est poussé à planter par nécessité de faire du vivrier...".

De même : Cl. SURROCA (1970 b : 49).

(3) Cl. SURROCA (1964 : 39-41).

(4) Le Plaideur, communication orale au Colloque AMIRA, le 10 janvier 1979.

parcelles dans l'espace (1), donnant au terroir une configuration en "grappes de raisin" (2). Parfois, mais le cas est beaucoup plus rare, un grand planteur disposant d'une nombreuse main-d'oeuvre fait procéder au défrichement de grands blocs rectangulaires, divisés selon des pistes perpendiculaires entre elles. Visuellement, ces plantations, observées aussi bien dans les environs d'Abongoua que de M'Batto, correspondent mieux que les précédentes à la conception implicite qui s'attache à la "ferme" occidentale : malgré ces apparences, il n'est pas évident que les rendements y soient meilleurs que pour le premier type de plantations.

Ce mode de défrichement par contournement se retrouve dans d'autres zones d'agriculture pionnière, en particulier chez les migrants mourides du Sénégal Oriental, avec le même souci de réserver de l'espace pour l'avenir :

"De grands exploitants défrichent le seul pourtour de vastes parcelles dont la mise en culture des parties intérieures pourra être différée sans risque dans la mesure où aucun nouvel arrivant ne songera à en réclamer l'attribution" (3).

La description de ce processus permet de préciser la terminologie des unités foncières. On appellera "parcelle" la portion de forêt défrichée au début de chaque saison agricole pour y planter des cultures vivrières (igname, bananes, taros) associées à des cultures pérennes (café, cacao). C'est la plus petite unité de terrain cultivé. On désignera par "bloc de terres" ou "bloc de parcelles" l'ensemble des parcelles mitoyennes, situées en un même lieu-dit, à divers stades de production puisque défrichées à des époques différentes, et relevant des décisions d'un même individu. Le "bloc de parcelles" correspond à la notion la plus courante de la "plantation", c'est-à-dire à un ensemble d'un seul tenant placé sous la responsabilité d'un même individu. Pour les petits planteurs, on peut donc assimiler "bloc de parcelles", "plantation" et "exploitation agricole" dans la mesure où ils ne détiennent, le

(1) Cf. SURROCA (1970 b : 29) :

"... les fronts d'attaque sont multiples, locaux, élémentaires".

(2) J.-L. BOUTILLIER (1960 : 58).
Expression reprise de Cf. SURROCA

(3) G. ROCHETEAU (1979).

plus souvent, qu'un seul bloc de terres. A l'inverse, les grands planteurs disposent de plusieurs blocs de parcelles, situés dans des lieux-dits variés, parfois dans des régions éloignées. Dans ce cas, l'unité de l'exploitation agricole est créée par le centre de décision principal, c'est-à-dire le planteur. On considérera ces quelques "blocs de parcelles" comme ne formant qu'une seule exploitation agricole, malgré leur dispersion dans l'espace.

Les autres procédés d'acquisition de la terre sont postérieurs au défrichement renouvelé qui, seul, permet la création d'un droit d'usage. Je ne reviendrai pas sur l'héritage de terres entre parents utérins, qui entraîne, par compensation, des dons entre vifs, entre un père et son fils le plus souvent (1).

Un autre procédé est le don de terre d'un planteur à son manoeuvre. S'il a été pratiqué tant que la forêt était largement disponible, il se raréfie à l'heure actuelle. Les Mossi qui migrent dans le Moronou suivent des filières précises : à Nguinou, par exemple, ils sont tous originaires de deux villages de Haute Volta seulement. Embauchés comme *abusan* chez un employeur agni, ils assument, en outre, des tâches domestiques. S'ils ont donné pleine satisfaction à leur maître, ils se voient récompensés, au bout de plusieurs années, par un don de terre. Au décès du récipiendaire, la terre, au lieu de retourner au fondateur autochtone, est héritée par le successeur du manoeuvre étranger, qui avait accédé au statut de planteur. Un manoeuvre zélé peut ainsi cumuler plusieurs dons de terre en s'embauchant auprès de divers chefs d'exploitation (2).

Une autre manière d'acquérir de la terre pour les étrangers est de bénéficier d'un prêt de la part de celui qui les héberge et qui est leur responsable face à la communauté villageoise (*sikéfwé*). La parcelle cédée est en général abandonnée depuis longtemps (forêt secondaire). Elle est souvent transformée en rizière

(1) Tome II : L'organisation économique : p. 79-93 : la dévolution de l'héritage.

(2) Observations de DJE ASSANE DJETO M., dans le village de Nguinou, sous-préfecture de Bongouancu, en juillet 1977.

après disparition totale du couvert végétal. A la récolte, un tiers du produit revient au fondateur de la parcelle et deux tiers à l'étranger, ce qui est le rapport inverse de l'*akusan*. Mais, dans ce cas, le fondateur n'a fourni aucun apport en travail ; ce qu'il perçoit s'apparente donc à une redevance foncière pour une terre dont il reste le lointain usager. A Nguinou, cette parcelle lui revient au bout d'un an. Dans d'autres villages du Moronou, le prêt est plus long : au riz succèdent le coton, puis le maïs, après quoi la terre retourne en jachère. Les femmes du village bénéficient aussi de ce prêt de parcelles abandonnées ; elles y pratiquent des cultures vivrières : soit du manioc, soit des bananes, de l'igname et des taros. Elles doivent solliciter l'autorisation du fondateur ou de son successeur et fournir un don, comme les étrangers.

L'achat de terres est beaucoup plus rare. Il était signalé par des observateurs extérieurs vers 1960 (1). Ce genre de transaction paraît davantage toléré dans le Moronou que dans le Ndénié, où elle serait considérée comme sacrilège en milieu agni (2). Un contrat de vente, recueilli à Bongouanou, donne une idée des prix pratiqués en 1978, quoiqu'il faille se méfier de l'évaluation de la superficie :

"Attestation de vente.

Je soussigné, ..., né à Lingbeblekro, sous-préfecture de Kouassi-Kouassikro, département de Dimbokro, planteur demeurant à Agbossou, sous-préfecture de Bongouanou, reconnais avoir vendu ce jour 25 août 1978 ses plantations café et cacao d'une superficie totale de 6,76 hectares sises à Agbossou, d'une valeur totale de cinq cent un mille francs (501 000 F) à M. ..., commerçant planteur demeurant à Agbossou, sous-préfecture de Bongouanou..."

Ce contrat est intéressant à plus d'un titre. D'abord, il met en présence deux allochtones. Ensuite, l'acquéreur est un "traitant" ; si le procédé se généralise, la catégorie des marchands est bien placée pour monopoliser les achats de terre ; à l'inverse, le régime foncier des Agni, en particulier la quasi-

(1) J.-L. BOUTILLIER (1960 : 60)

M. DUPIRE (1960 : 209).

Cl. SURROCA (1964).

(2) SEDES (1967 : I : 69).

gratuité de l'accès à la terre, est un obstacle pour la concentration de la terre entre les mains des commerçants. Enfin, le prix d'achat est bas en regard du revenu annuel d'un hectare de café et de cacao. Encore faudrait-il connaître les conditions concrètes de la vente et savoir par qui la terre sera héritée au décès de l'acquéreur...

Je n'ai pas entendu parler de "mise en gage" de terres au cours de mon enquête de terrain. Le phénomène existe cependant (1).

Parmi tous ces procédés, le plus fréquent est le défrichement renouvelé. Par exemple, sur cent vingt "blocs de parcelles" formés par les grands planteurs de l'échantillon, deux seulement ont été achetés et un autre résulte de la réouverture d'une plantation abandonnée. La formation des grandes plantations dans le Moronou est donc très étroitement liée au processus du défrichement renouvelé, ce qui les distingue avec netteté des domaines fonciers constitués sous d'autres climats : la propriété foncière de l'Europe au XVIIIe siècle, la plantation des Antilles ou du sud des Etats-Unis, l'hacienda ou la fazenda en Amérique Latine, le domaine du koulak...

Mais une évolution se produit de nos jours qui, sur long terme, unifiera peut-être ces diverses situations. Le bornage des plantations fait son apparition en milieu rural, en particulier à la périphérie des centres urbains. C'est une conséquence directe de l'ébauche d'un code foncier ivoirien. Cette mesure juridique, d'inspiration européenne, sonne peut-être le glas du droit d'usage fondé sur le défrichement renouvelé et la plantation d'arbres en y substituant, petit à petit, une "propriété privée" prisonnière de ses propres limites. Elle deviendra sans doute une nécessité le jour où il ne restera plus un pouce de forêt à défricher.

Il reste à voir maintenant comment se répartissent les cultures sur les terres des grands planteurs du Moronou.

(1) Cf. SURROCA (1964).

3°) La répartition des terres

L'échantillon de grands planteurs du Recensement National Agricole de 1974 a été modifié pour mes enquêtes de terrain en raison de changements survenus depuis cette date (1), ce qui explique pourquoi les surfaces totales ne concordent pas : 2 802,2 hectares pour le Recensement National Agricole, 2 888 hectares pour mon propre échantillon. Cependant, les chiffres du Recensement National Agricole seront retenus pour étudier la répartition des terres, car je n'ai procédé à aucune mesure de superficie au cours de mon étude.

J'ai simplifié les données des dossiers d'enquête. Des multiples nomenclatures utilisées, j'ai dégagé trois catégories qui me sont apparues pertinentes et explicatives : les champs où le cacao est la culture dominante, les champs où le café est la culture dominante, les champs voués aux seules cultures vivrières ou aux fruits. Les champs mixtes de cacao et de café ont été rattachés à l'une ou l'autre des cultures dominantes selon les indications des dossiers d'enquête. Cette nouvelle classification facilite la comparaison avec des travaux effectués dans d'autres pays agni. Elle a le mérite de refléter les réalités du terrain, car mon expérience prouve qu'il est rare qu'un champ ne porte qu'une seule culture en milieu forestier.

Le terme de "champ" est ici préféré à celui de "parcelle". Dans les mesures du Recensement National Agricole, les unités ne correspondent pas toujours à une portion de forêt défrichée en une seule fois, la même année. Par exemple, dans la sous-préfecture d'Arrah, des unités foncières ont été cadastrées qui dépassaient cinquante hectares et qui avaient été ouvertes entre 1955 et 1971. La notion de "champ", d'acceptation plus vague, recouvre plusieurs situations, qui s'étagent de la simple parcelle au bloc de terres. Elle est d'un usage plus commode et permet la comparaison avec d'autres zones de Côte d'Ivoire.

Enfin, les auteurs du Recensement National Agricole ont pris soin de ne faire mesurer que les plantations en culture en 1974. Ils n'ont pas tenu compte des champs abandonnés. Si l'échantillon d'enquête reflète bien la situation des exploitations pour

(1) Tome I, pp, 56 et 57.

GRANDS PLANTEURS DU MORONOU

(Echantillon R.M.A. 1974)

unité = ha

Tranches d'âge	Cacao dominant	Café dominant	Cultures vivrières seules et fruits	TOTAL	%
Avant 1930...	7,2	-	-	7,2	0,3
1930 - 1939..	24,4	-	-	24,4	0,9
1940 - 1949..	306,3	110,3	7,1	423,7	15,1
1950 - 1959..	772,0	193,2	-	965,2	34,4
1960 - 1969..	736,1	216,8	-	952,9	34,0
1970 - 1974..	256,7	130,1	42,0	428,8	15,3
TOTAL.....	2 102,7	650,4	49,1	2 802,2	100,0
%.....	75,0	23,2	1,8	100,0	

l'année de référence, il ne retrace pas leur histoire : on y trouve peu de champs antérieurs à 1950. Ce défaut sera compensé par l'étude des biographies de plantations.

Les résultats font apparaître la répartition suivante par types de cultures (1) :

- cacao dominant :	2 102,7 ha	soit	75,0 %
- café dominant :	650,4 ha	soit	23,3 %
- cultures vivrières et fruits :	49,1 ha	soit	1,8 %.

La distribution des terres chez les grands planteurs du Moronou s'opère ainsi : les trois-quarts sont consacrés au cacao, environ le quart au café, cultures vivrières et fruits occupant un peu moins de 2 % des surfaces. La disproportion entre les superficies vouées aux cultures d'exportation (98,2 %) et celles sur lesquelles sont maintenues des cultures vivrières (1,8 %) est énorme, et pourrait conduire à conclure à une agriculture totalement extravertie, entièrement tournée vers le marché international. Ce serait négliger le processus du défrichement renouvelé : les surfaces portant du cacao ou du café ont été complantées, lors de leur fondation, en cultures vivrières. Les premières années, elles ont produit uniquement pour l'auto-consommation de l'exploitation. Quand les cacaoyers ou les caféiers sont arrivés à maturité, elles n'ont plus fourni que des cultures d'exportation. Tant qu'il reste de la forêt à défricher, l'auto-consommation alimentaire est en principe satisfaite. Le rapport des surfaces fausse la compréhension des phénomènes économiques s'il pousse à croire que la totalité de la production est destinée au marché international en opposant cultures pérennes et cultures vivrières. Il masque des comportements plus complexes. D'ailleurs, les rendements obtenus pour les cultures vivrières sont élevés et semblent suffire aux besoins alimentaires, alors qu'ils sont médiocres pour les cultures d'exportation (2). Nous ne sommes pas en présence d'une agriculture uniquement "marchande".

La répartition des champs selon la date de fondation

(1) Tableau page 36.

(2) R.C.I. Ministère de l'Agriculture (sInd).

s'établit de la façon suivante :

- champs fondés avant 1950 :	16,3 %
- champs fondés entre 1950 et 1959 :	34,4 %
- champs fondés entre 1960 et 1969 :	34,0 %
- champs fondés entre 1970 et 1974 :	15,3 %

Ces chiffres montrent la jeunesse des plantations, puisque 83,7 % des superficies ont été défrichées après 1950. Il ne faut pas oublier que les plantations les plus anciennes, abandonnées, n'ont pas été mesurées. Ces résultats ne retracent donc pas l'entier déroulement de la vie des plantations.

Les superficies moyennes des champs s'établissent ainsi :

Cultures	Superficies totales	Nombre de champs	Superficie moyenne
Cacao dominant.....	2 102,7 ha	309	6,8 ha
Café dominant.....	650,4 ha	192	3,4 ha
Cultures vivrières et fruits.....	49,1 ha	40	1,2 ha

La superficie moyenne d'un champ de cacao est le double de celle d'un champ de café. Elle est presque six fois supérieure à celle d'un champ consacré uniquement aux cultures vivrières ou aux fruits. En réalité, ces moyennes ne revêtent pas une grande signification. J'ai affiné davantage l'analyse en recourant aux biographies de plantations quand toutes les données étaient disponibles. J'ai obtenu ainsi la superficie défrichée chaque année pour chaque grande exploitation (1) : elle varie de 0,53 hectares à 9,79 hectares, selon l'étape de développement de la plantation et selon la main-d'oeuvre que son maître peut mobiliser. Selon les auteurs ghanéens, un homme seul, sans main-d'oeuvre étrangère, ne peut guère défricher plus de deux hectares par an (2). La majorité

(1) Tableau de l'annexe I.

(2) C. OKALI et Alii (1974).

des grands planteurs du Moronou se trouvent donc dans une phase avancée du développement de leurs exploitations si l'on tient compte de la fréquence selon la taille des défrichements moyens annuels :

Taille du défrichement moyen annuel	Nombre d'exploitations
Moins de 1 ha.....	7
De 1,0 à 1,9 ha.....	12
De 2,0 à 2,9 ha.....	15
De 3,0 à 3,9 ha.....	4
Supérieur à 4 ha.....	6

La comparaison avec les mesures faites dans le Bettié est des plus instructives. En effet, la répartition des différentes cultures est très proche de celle observée dans le Moronou :

- cacao :	1 015 ha	soit	70,8 %
- café :	325 ha	soit	22,7 %
- mélange (cacao et café) :	51 ha	soit	3,6 %
- cultures vivrières pures :	49 ha	soit	2,9 % (1).

Si l'on répartit les cultures mélangées à égalité entre les deux cultures principales, on constate que le cacao occupe presque les trois-quarts des superficies et le café presque un quart. Les cultures vivrières pures tiennent une place relative plus importante que dans le Moronou. Or, l'étude menée dans le Bettié a porté sur toutes les catégories d'exploitations et non pas seulement sur les grands planteurs. Il est d'autant plus surprenant de trouver une répartition des cultures comparable. Dans le même sens, la proportion des superficies vouées aux cultures pour l'exportation (97,1 %) est très proche de celle observée à l'ouest du Comoé. Ces chiffres traduisent-ils une constante dans les comportements à l'égard de la distribution des terres chez les Agni ?

(1) Cf. SURROCA (1970 a).

A l'inverse, les tailles moyennes ne se ressemblent pas car la notion de parcelle a davantage été cernée et appropriée lors des travaux de terrain à Dettié et Akiékrou :

- cacao.....	1,59 ha
- café.....	1,90 ha
- mixte (café et cacao).....	0,57 ha
- vivrier pur.....	0,26 ha (1).

Dans ce dernier cas, les tailles moyennes sont moins élevées que chez les Morofwé, ce qui rend mieux compte d'une situation de petites plantations, avec une faible main-d'oeuvre étrangère. La parcelle moyenne de cacao est un peu inférieure à celle de café au lieu d'en être le double. Elle est six fois plus importante que la parcelle moyenne de cultures vivrières pures.

Ces chiffres doivent être comparés à ce qui se passait vingt ans plus tôt.

(1) Cl. SURROCA (1964).

4°) Les grands planteurs vers 1950

Un cadastre a été dressé par l'administration coloniale dans le sud-est de la Côte d'Ivoire entre 1953 et 1956 (1). Les documents d'enquête sont conservés de nos jours dans les bureaux des sous-secteurs de la Direction du Développement Rural, en particulier à Arrah, Bongouanou et N'Gatto. Ils comprennent deux séries de données : une carte par village, avec des champs portant chacun un numéro ; un cahier, qui accompagne chaque carte et qui porte les mêmes références numérotées. Toutes les indications sur un champ sont consignées dans ce cahier : l'année de fondation, la superficie, la ou les cultures pratiquées, le nombre de pieds à l'hectare, l'état d'entretien, la main d'oeuvre employée, etc... Ces documents ont déjà été traités à l'échelle du sud-est ; ils n'en demeurent pas moins précieux pour comprendre la situation actuelle des grands planteurs du Moronou. Ils ne sont pas toujours complets : certains cadastres ont disparu, d'autres sont dans un mauvais état de conservation. On ne peut donc les utiliser de façon exhaustive. J'ai retenu quelques villages que je connaissais bien et pour lesquels les renseignements paraissaient complets. Chaque unité cartographiée ne correspond pas toujours à une "parcelle", c'est-à-dire à la portion de terrain défrichée chaque année ; certaines de ces unités sont très vastes et ont été sans doute créées en plusieurs années. Il conviendra d'utiliser le terme de "champ", d'acceptation floue. Grâce à ces documents, j'essaierai de reconstituer la situation foncière vers 1950, de voir ce qu'étaient à cette époque les grands planteurs actuels et s'ils occupaient déjà le sommet de la hiérarchie.

Les cartes établies dans le Moronou entre 1953 et 1956 ressemblent de très près à celles qui seront dressées un peu plus tard dans le Bettié (2). Une carte générale pour le village d'Ellinzué nous permet de dégager quelques grandes caractéristiques (3). Le village est construit le long d'une route principale. A partir de ce centre, rayonnent des routes secondaires, des

(1) V. ZELENSKY (1955).

Je remercie J.-P. CHAUVEAU de m'avoir signalé l'existence de ces documents.

(2) Cf différents travaux de Cl. SURROCA (1964, 1970 a, 1970 b).

(3) Annexe II.

pistes et des sentiers sur lesquels se greffent des "grappes de champs", pour reprendre l'expression de Cl. SURROCA, selon une distribution folliculaire. Elles n'occupent pas tout l'espace, laissant subsister des réserves de forêt. Elles sont très dispersées et parfois très éloignées du village. Le territoire villageois présente une physionomie bien particulière : les terres ne sont pas concentrées à l'intérieur d'un espace borné, délimité ; toute création ou extension demeure encore possible, ce qui est la caractéristique d'une agriculture pionnière.

Des cartes restreintes ont été extraites de ces cartes générales pour étudier des "fractions de terroir" (1). L'une de ces fractions est située à proximité du village tandis que l'autre en est éloignée. La date de fondation a été portée sur chaque champ. Ces cartes complètent les enseignements précédents. Aucun ordre chronologique ne préside aux défrichements : des champs créés en 1936 se trouvent loin du village (carte B d'Ellinzué) alors que des champs de 1948 en sont proches (carte A d'Ellinzué). Cette observation confirme ce que nous savions du défrichement renouvelé ; les originaires d'un village ont toute latitude d'aller défricher là où ils le désirent. Les unités de la taille la plus élevée sont créées le plus loin possible du village, c'est-à-dire sur les sites où l'espace est encore disponible. La prospérité économique d'après-guerre se fait nettement sentir, car la majorité des fondations date de cette période.

Les cahiers qui accompagnent ces cartes permettent d'établir la répartition des cultures en 1953 - 1956. Cette répartition sera étudiée pour six villages, choisis en raison de leur connaissance par le chercheur : Abongoua, Agbossou, Andé, Songouanou, Ellinzué, Kouassikro. Les cultures s'y partageaient ainsi entre 1953 et 1956 :

(1) Annexe II.

Villages	Cacao			Café		
	Superficie totale	Nombre de champs	Superficie moyenne	Superficie totale	Nombre de champs	Superficie moyenne
ABONGOUA..	1 798,4	612	2,94	759,8	398	1,91
AGBOSSOU..	668,0	401	1,67	1 052,0	484	2,17
ANDE.....	1 265,4	266	4,76	1 023,3	285	3,59
BONGOUANOU	471,2	120	3,93	526,2	259	2,03
ELLINZUE..	1 247,8	372	3,35	346,3	111	3,12
KOUASSIKRO	<u>674,1</u>	<u>138</u>	<u>4,88</u>	<u>749,7</u>	<u>193</u>	<u>3,88</u>
TOTAL.....	6124,9	1 909	3,21	4 457,3	1 730	2,58

Le cacao occupe 6 124,9 hectares, soit 57,9 % des superficies cultivées, et le café 4 457,3 hectares, soit 42,1 % des superficies cultivées. Cette répartition diffère de celle observée de nos jours. Le café y occupe une place beaucoup plus importante, ce qui s'explique par de bons cours internationaux entre 1952 et 1955. Cependant, les proportions varient selon les villages : si les superficies en café sont les plus élevées à Agbossou, Bongouanou et Kouassikro, le cacao demeure la culture la plus importante à Abongoua, Andé et Ellinzué. La conjoncture n'explique pas tout. Le passé économique ainsi que la contexture des sols rendent compte des variations locales. La taille moyenne des champs de cacao est plus petite que de nos jours : 3,2 hectares au lieu de 6,8 hectares. Elle change d'un village à l'autre, passant de 1,67 hectares à Agbossou à 4,88 hectares à Kouassikro, c'est-à-dire du simple au triple. La taille moyenne des champs de café, par contre, a moins augmenté : 2,6 hectares au lieu de 3,4 hectares. Elle passe de 1,91 hectares à Abongoua à 3,88 hectares à Kouassikro, c'est-à-dire du simple au double. Les cultures vivrières sont complantées avec les cultures pérennes sur les parcelles les plus récentes. Quand elles sont cultivées seules, les parcelles sont très petites. D'autres arbres sont signalés en association avec les cultures pérennes : kolatiers, orangers... Une caractéristique

apparaît, qui deviendra marquante vingt-cinq ans plus tard : l'opposition entre des zones denses, où la taille moyenne de la parcelle est réduite, et des zones situées à proximité d'importantes réserves de terre.

Ces cadastres de 1953 - 1956 permettent de retrouver la trace de trente-cinq grands planteurs actuels, auxquels j'ajouterai deux planteurs inclus dans l'échantillon de départ et pour qui toutes les données sont disponibles. Les autres chefs d'exploitation n'ont pas été retenus, soit qu'ils n'aient pas été mentionnés dans les cahiers, soit que ces cahiers aient été perdus, comme c'est le cas pour le village de Kregbé.

Les grands planteurs actuels se répartissaient ainsi en 1953 - 1956 :

Tranches de superficie en 1953 - 1956	Nombre d'exploitations
Moins de 10 ha.....	10
De 11 à 20 ha.....	7
De 21 à 30 ha.....	7
De 31 à 40 ha.....	5
De 41 à 50 ha.....	1
De 51 à 60 ha.....	-
De 61 à 70 ha.....	<u>1</u>
TOTAL.....	37

La stratification des exploitations était déjà poussée, sans atteindre les écarts observés de nos jours, puisque l'exploitation la plus étendue restait inférieure à soixante-dix hectares. La moitié des exploitation (18 cas sur 37) ne dépassaient pas dix hectares, et les deux-tiers étaient inférieurs à vingt hectares. En 1953 - 1956, ces grands planteurs ébauchaient leur processus d'extension. Ces chiffres confirment que la croissance de l'exploitation s'opère grâce à des extensions annuelles, et non par absorption d'autres unités. On peut même signaler un cas de régression : une plantation de

Brou-Akpaoussou mesurait 39,25 hectares en 1953 - 1956 et s'était rétrécie à 29,10 hectares en 1974. Une partie des terres avaient été abandonnées car elles étaient faiblement productives. Cette exception jette une lueur sur l'évolution des exploitations et nous fait comprendre comment est menée leur gestion sur long terme.

Il est intéressant de rapprocher la situation actuelle des grands planteurs, telle qu'elle est fournie par le Recensement National Agricole de 1974, de ce qu'elle était en 1953 - 1956. Cette comparaison n'a été possible que pour les trente-sept planteurs déjà signalés. Leurs exploitations ont évolué de la façon suivante entre 1953 - 1956 et 1974 :

Tranches de superficie (1974)	Nombre d'exploitations	Superficies 1953 - 1956 (ha)	Superficies 1974 (ha)	Chiffre multiplicateur
- 10 ha	-	-	-	-
11- 20 ha	2	28,50	34,20	1,20
21- 30 ha	4	82,35	110,10	1,34
31- 40 ha	8	117,16	280,20	2,39
41- 50 ha	2	41,05	88,80	2,16
51- 60 ha	4	92,67	224,30	2,42
61- 70 ha	5	91,81	343,20	3,74
71- 80 ha	5	56,73	374,00	6,59
81- 90 ha	2	38,45	176,10	4,58
91-100 ha	1	37,45	92,10	2,46
101-150 ha	3	107,55	255,34	2,75
151-200 ha	-	-	-	-
201-250 ha	<u>1</u>	<u>5,67</u>	<u>239,40</u>	<u>42,22</u>
TOTAL..	37	699,39	2 257,74	2,91

La superficie totale des trente-sept exploitations est passée de 699,4 hectares en 1953 - 1956 à 2 257,7 en 1974. Elle a été multipliée par 3,23 en vingt-cinq ans. La superficie moyenne d'une grande plantation a évolué de 18,9 hectares en 1953 - 1956

à 61,0 hectares en 1974. Ces moyennes masquent des différences d'évolution selon les tranches de superficie : le chiffre multiplicateur reste inférieur à 2 pour les tranches en dessous de trente hectares (six exploitations) ; il est compris entre 2 et 2,4 pour les tranches allant de trente et un à cinquante hectares (dix exploitations) ; il est supérieur à 2,4 au-delà de cinquante et un hectares (vingt exploitations). Il est très élevé (42,2) pour l'exploitation la plus importante en 1974, qui a manifesté un dynamisme étonnant en vingt-cinq ans. Les inégalités de dynamisme se retrouvent donc entre exploitations. La plantation la plus petite de l'échantillon mesurait 2,10 hectares en 1953 - 1956 ; elle atteignait 75,90 hectares en 1974 ; elle a été multipliée par 36,14. A l'inverse, l'exploitation la plus grande en 1953 - 1956 mesurait 68,90 hectares ; elle est de 107,4 hectares de nos jours ; elle n'a été multipliée que par 1,56. Une fois atteint un seuil de gigantisme, les grandes plantations perdraient leur dynamisme originel, l'objectif d'occupation de l'espace étant rempli.

Les grands planteurs actuels étaient-ils déjà au sommet de la hiérarchie en 1953 - 1956 ? L'étude des cadastres fournit un renseignement précieux : d'autres planteurs étaient plus importants à l'époque que les planteurs actuels, comme le révèle le tableau suivant pour les six villages retenus, dont ont été extraites les exploitations supérieures à vingt et un hectares, appartenant à d'autres individus que les grands planteurs actuels :

Villages	Nombre d'exploitations	Classes de superficie (ha)					TOTAL
		21-30	31-40	41-50	51-60	+ 60	
ADONGOUA..	233	15	6	3	1	1	26
AGBOSSOU..	243	5	1	-	-	-	6
ANDE.....	229	7	7	3	1	2	20
BONGOUANOU	232	3	-	1	1	-	5
ELLINZUE..	160	8	1	2	-	1	12
KOUASSIKRO	<u>113</u>	<u>7</u>	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>15</u>
TOTAL..	1 210	45	17	13	4	5	84

En 1953 - 1956, 6,9 % des exploitations de ces villages étaient supérieures à vingt et un hectares ; plus de la moitié étaient comprises entre vingt et un et trente hectares. La stratification était déjà élaborée et s'étendait au-delà de soixante et un hectares. Le cas s'est rencontré d'une exploitation de 111,5 hectares. La situation variait selon les villages : la stratification était beaucoup plus ouverte à Kouassikro qu'à Songouanou, par exemple.

On peut tirer quelques conclusions de ces observations. Il y avait déjà des grands planteurs en 1953 - 1956, et ces grands planteurs n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, à quelques exceptions près. Pour que la stratification soit aussi avancée à cette époque, il faut que le processus ait été entamé bien avant 1945 si l'on tient compte du défrichement renouvelé, qui procède par petites parcelles annuelles. Ainsi, le travail obligatoire n'aurait pas été un obstacle discriminant à l'émergence des grandes plantations, mais il ne l'a pas facilitée non plus : ceux qui sont déjà des grands planteurs en 1953 - 1956 le doivent uniquement à leur travail et à celui de leur famille, la main-d'oeuvre étrangère étant orientée vers les plantations européennes.

Grâce à l'amabilité des responsables locaux de la Sous-Direction du Développement Rural, j'ai pu savoir ce qu'étaient

devenus ces grands planteurs de 1953 - 1956. Beaucoup sont décédés et leurs héritages sont allés de préférence à un "homme riche". Pour les autres, bon nombre d'exploitations sont sur le déclin, tandis que d'autres sont encore prospères. Les grands planteurs villageois forment une catégorie ouverte, qui se renouvelle, grâce aux modalités du défrichement renouvelé. La stratification économique des plantations n'est pas définitive tant qu'il reste de la forêt à conquérir.

* *
*

Le régime des terres favorise les originaires du village, ce qui est le cas des grands planteurs. La gratuité de l'accès à la terre dresse un barrage contre une éventuelle emprise par la catégorie des "marchands". La répartition des terres est à peu près la même quelle que soit la dimension de l'exploitation : près des trois-quarts pour le cacao, un peu moins du quart pour le café ; l'infime partie restante est destinée aux cultures vivrières pures. Mais ces chiffres cachent le fait que chaque parcelle nouvellement défrichée produit d'abord des cultures vivrières et pourvoit à l'auto-consommation collective. Ce processus du défrichement renouvelé durera tant qu'il restera de la forêt en Basse Côte d'Ivoire. Il explique la création et l'extension des plantations, qui ne se font pas par un accaparement des terres comme dans d'autres parties du monde. Il suscite un renouvellement continu de la catégorie des grands planteurs. Il aide à comprendre les biographies de plantations.

Il provoque la disparition du couvert arboré dans tout le sud du pays. Le phénomène se déroule en trois temps. D'abord, les exploitants forestiers abattent les essences rares. Ils sont suivis par les planteurs, qui empruntent les chemins tracés par les premiers, défrichent, mais maintiennent des arbres pour procurer l'ombre et l'humidité nécessaires à la pousse du cacao. Les plantations les plus anciennes sont les victimes d'une transformation alarmante : elles sont remises en activité pour un cycle court de trois ans, puis définitivement abandonnées après que le couvert arboré ait été totalement supprimé. Les recherches dans le domaine de l'agro-foresterie devraient permettre de combattre cette dévastation, ce saccage écologique, cette mutation d'une zone de forêt en zone de savanes. Les recommandations agronomiques devraient être appuyées par des mesures juridiques contraignantes.

Les cultivateurs se plaignent, d'ailleurs, d'une modification du climat. Les statistiques ne leur donnent pas raison (1).

(1) J.-P. LHOMME (1980).

Leur bon sens doit cependant être pris en considération, car des micro-zones apparaissent dans le Moronou où la culture du cacao n'est plus possible (1). La prudence exige de préparer l'avenir en conservant à cette région la richesse de ses potentialités actuelles. Leur diminution signifierait une perte pour la collectivité nationale. Ce n'est pas aménager le futur que de restreindre d'avance les possibilités d'évolution, de diversification dans le domaine agricole.

L'étude du régime et des mécanisme fonciers du Moronou nous aidera à mieux comprendre comment ont été créées et développées les grandes plantations.

(1) C'est le cas de villages situés entre Bongouancou et Dimbokro, comme Bouadikro et Fronobo...

CHAPITRE 3 : BIOGRAPHIES DE PLANTATIONS

La biographie, l'"histoire de vie", est un genre d'ordinaire réservé au destin des humains. Cette restriction n'empêche pas de l'étendre à tout ce qui est vivant, comme le nom l'indique. En particulier, le recueil et le traitement de biographies de plantations permettent de comprendre les processus concrets d'émergence des grands planteurs du Moronou. Cette méthode, innovatrice en Côte d'Ivoire, avait déjà été pratiquée au Ghana (1), mais les deux chercheurs qui ont travaillé dans le Moronou et le canton kette n'en savaient rien. Il a fallu une mission de quinze jours au Ghana en décembre 1979 pour s'en apercevoir alors que les travaux de terrain ont été menés dans le sud-est de la Côte d'Ivoire entre mars 1977 et octobre 1978. Cette convergence fait ressortir tout l'intérêt d'une telle méthode.

Ces biographies ont été recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'exploitation, conduits selon quatre lignes directrices : les repères chronologiques, la biographie du planteur, qui fournissait très souvent des documents officiels à l'appui de ses déclarations, les étapes du développement de l'exploitation, les problèmes de terre et de main-d'oeuvre. A l'issue de ces entretiens, un doute s'est emparé de mon esprit, tant les faits enregistrés correspondaient peu aux interprétations courantes de la différenciation économique en milieu rural. Sans le savoir, les grands planteurs réhabilitaient Schumpeter, et je me demandais si je n'avais pas été victime d'une mystification collective, ou, du moins, d'une tentative d'"auto-justification". Pour échapper à ce travers, le témoignage d'observateurs extérieurs, neutres et objectifs, devenait indispensable. Je l'ai trouvé chez deux missionnaires qui ont séjourné dans la région depuis la fin de la dernière guerre et qui ont confirmé, selon des approches différentes, la version de mes interlocuteurs. De plus, les biographies de plantations présentées par les auteurs ghanéens se rapprochaient de très près de ce qui était observé en Côte d'Ivoire. Tout convergerait pour accorder du crédit aux explications

(1) C. OKALI et alli (1974).

des grands planteurs.

Le traitement de ces biographies exigeait de retenir un seul critère qui servirait de fil conducteur pour les interpréter et les comparer. Il a paru habile de centrer cette analyse autour de la réquisition et de l'utilisation de la main-d'oeuvre, car, en économie de plantation, ce facteur est déterminant.

L'entreprise était difficile de comparer quarante-six biographies entre elles, si l'on ne voulait pas se noyer dans l'anecdote individuelle, attachante mais faisant oublier la compréhension globale des processus. Il a fallu consentir à une perte de l'information, renoncer à tout ce qui faisait la richesse du "vécu", oublier les repères chronologiques et découper ces biographies en périodes qui pouvaient être rapprochées les unes des autres. Le parti a été pris de les réduire à quelques "étapes de développement" des exploitations agricoles en zone forestière. Ce choix de présentation a le mérite de répondre aux interrogations posées au départ.

Au cours des entretiens de terrain, les repères chronologiques ont parfois fait défaut, les planteurs faisant référence à des événements locaux peu connus du chercheur : tel ou tel commandant de cercle, un tremblement de terre, l'ouverture d'une route, la succession d'un chef politique... Ces défaillances ont été compensées par la suite (1). Il s'est avéré, d'ailleurs, que de tels repères étaient beaucoup plus précis qu'une date affirmée sans aucune démonstration. Les dossiers d'enquête du Recensement National Agricole ont été de peu de secours dans la mesure où seules les plantations en activité ont été mesurées : les parcelles les plus anciennes, celles de l'époque de la fondation, n'ont pas toujours été recensées. A l'inverse, les cadastres établis entre 1953 et 1956 montrent ce qu'étaient les grands planteurs à leurs débuts.

Les biographies de plantations ont été découpées en quatre étapes, retraçant le développement d'une exploitation agricole : les activités antérieures, la période de fondation, la première plantation, l'extension et l'évolution. Pour chaque étape, les plantations ont été partagées en deux groupes : celles

(1) Je remercie M. Simon-Pierre EKANZA, maître-assistant d'Histoire à l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, qui a daté ces événements locaux.

qui ont débuté avant 1945 et celles qui ont pris naissance à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Cette coupure doit être justifiée. Elle correspond à un changement pour les territoires de l'ex-AOF : l'interventionnisme d'après-guerre succède au libéralisme de l'époque antérieure grâce à la mise en place du FIDES, de la Caisse Centrale pour la France d'Outre-Mer, de programmes d'équipement... Pour la Côte d'Ivoire, la loi Houphouët-Coigny de 1946 supprime le travail prestataire, ce qui est synonyme d'accès total des planteurs africains à la main-d'oeuvre étrangère. Un syndicat des planteurs est créé en 1947 et se donne pour but l'acheminement de la main-d'oeuvre voltaïque vers la Basse Côte. Une de ses revendications sera de faire attribuer aussi la prime de superficie aux planteurs africains (1). En définitive, cette coupure traduit une insertion dans un nouveau monde économique, rend compte du passage de l'"agriculture marchande forcée" à une situation de vente libre des produits (2). Elle manifeste aussi la montée de la valeur relative de la terre et de la main-d'oeuvre, la première devenant plus rare, la seconde représentant une charge de plus en plus élevée. Elle reflète donc une mutation dans les conditions d'émergence des planteurs.

A ce partage des exploitations selon deux périodes a été ajoutée une division selon leurs dimensions : celles qui sont inférieures à cinquante hectares et celles qui sont supérieures à cinquante et un hectares. La matière à traiter devenait ainsi plus aisément maîtrisable.

Ces entretiens biographiques ne rendent compte que des réussites, répertoriées chez des cultivateurs déjà classés comme "grands planteurs". Des échecs, des abandons ont empêché d'autres chefs d'exploitation de jamais atteindre ce stade ; malgré leurs tentatives, ils se sont trouvés rejetés dans la cohorte des "petits planteurs". Une autre histoire serait à écrire pour ces "espérances manquées", mais ce n'était pas mon propos. Les grands planteurs sont ceux qui ont eu la hardiesse d'une initiative entreprenante quand la conjoncture leur était favorable. L'appréciation de la conjoncture relevait, d'ailleurs, de cette "initiative", car elle a varié selon les zones et même les villages du Moronou. Il a fallu saisir le bon moment, c'est-à-dire l'époque

(1) Kindo BOUADI (1973).

(2) J.-P. CHAUVEAU, J. RICHARD (1976).

où les attitudes à l'égard de la terre se modifiaient alors que la main-d'oeuvre étrangère restait peu rémunérée. Leurs biographies montrent qu'ils ont beaucoup sacrifié à leur but, n'épargnant ni leur travail ni celui de leurs proches ou de leurs manoeuvres. La démonstration en sera faite à travers l'analyse des quatre étapes du développement de leurs exploitations.

1°) Les activités antérieures

La période de fondation représente l'étape la plus difficile du développement d'une exploitation agricole en zone forestière. A ce moment-là, le planteur doit vivre en autarcie ou bien disposer de réserves monétaires qui lui permettent d'embaucher des manoeuvres. Il peut, d'ailleurs, combiner ces deux solutions. Il est donc important de savoir comment il a préparé cette étape.

Les grands planteurs du Moronou ont exercé les activités suivantes au cours de la période précédant le début de leur exploitation agricole :

Epoque de la fondation	Catégories d'exploitations	Aide familial	Service militaire	Autres activités	TOTAL
Avant 1945	- de 50 ha	11	1	2	14
	+ de 51 ha	9	1	2	12
Après 1945	- de 50 ha	5	1	2	8
	+ de 51 ha	<u>7</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>12</u>
TOTAL.....		32	4	10	46

Ils ont travaillé, en majorité, dans leur exploitation d'origine comme "aides familiaux" (trente-deux cas). La proportion reste la même quelle que soit l'époque : vingt chefs d'exploitation sur vingt-six ont été aides familiaux avant 1945, douze sur vingt l'ont été après 1945. Le résultat est surprenant : la plupart des grands planteurs n'ont fait que poursuivre et élargir une activité qu'ils exerçaient déjà dans leur famille d'origine. Cette observation est valable tout au long de l'échelle, et de très grands planteurs ont les mêmes comportements que les petits ou les moyens. Il n'existe pas de seuil quantitatif dans la dimension des exploitations qui distinguerait ceux qui ont été simples aides familiaux de ceux qui ont occupé d'autres emplois.

Certains de ces futurs grands planteurs ont fui le travail prestataire imposé par l'administration coloniale et se sont réfugiés au Ghana où ils ont acquis un "savoir faire" dans la culture du cacao (1). D'autres ont été incorporés dans le service actif pour la seconde guerre mondiale. Eléments les plus vigoureux, expédiés en métropole ou dans d'autres territoires, ils ont retiré de cette expérience un dynamisme économique, un esprit d'entreprise qui les a incités à toujours accroître leur plantation.

Les plus petites superficies par homme actif, indice d'un fort investissement en travail et donc d'une bonne gestion de la terre, se trouveraient chez les planteurs qui auraient eu d'autres activités antérieures que l'agriculture (2). Ces activités antérieures influeraient donc non seulement sur le montant de l'épargne, mais encore sur la conduite générale de l'entreprise.

Dans le Sanwi, le capital de départ des grands planteurs provient soit d'un emploi commercial en ville, soit des revenus d'une plantation villageoise associés à des activités de commerce (3). Dans le Moronou, la formation des grands planteurs a été accomplie avant tout dans leur famille d'origine, comme le révèlent leurs biographies.

1 - Dans la catégorie d'exploitations fondées avant 1945 et inférieures à cinquante hectares, les planteurs ont été en majorité "aides familiaux" dans leur jeunesse (onze cas) (4). Ils demeuraient dans la cellule domestique d'un proche parent, en général celle de leur père. A une époque où la scolarisation était très faible en milieu rural, ils fournissaient un fort apport en travail agricole, en particulier pour les cultures vivrières (5). Ils n'acquerraient leur autonomie économique qu'une fois mariés. En retour du travail qu'ils fournissaient, ils recevaient du chef d'exploitation des dons en nature

(1) R.-P. ALLIRAND, Tiémélékro, 6 février 1979.
SEDES, T. II (1967).

(2) KOUADIO KABLAN Jean Baptiste (communication personnelle).

(3) W. DUPIRE (1960).

(4) Exploitations n^{os} 3, 4, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18 et 22.

(5) Exploitation n° 10.

ou en monnaie. On peut considérer comme des dons en nature la participation à l'auto-consommation collective, la fourniture de pagnes et d'habits au moment de la traite. Le versement d'une somme forfaitaire ou le partage du produit récolté (statut d'*akugnan*) formaient les dons en argent. Des dons de terre couronnaient parfois le dévouement d'un fils. En outre, le chef d'exploitation acquittait l'impôt de capitation pour tous. Ce statut d'"aide familial" offrait donc des avantages pour l'avenir du cultivateur. D'abord, il s'enrichissait d'un "savoir faire" et s'initiait à la conduite d'une entreprise agricole. Ensuite, il pouvait accumuler une petite épargne. Ses dépenses étaient réduites car il bénéficiait de l'auto-consommation collective et ne versait pas d'impôt. Il avait des gains en monnaie grâce aux sommes qui lui étaient fournies à la traite. Il les complétait par des activités annexes auxquelles se livrent tous les jeunes gens : vente de kola, de fruits, et surtout de vin de palme. Ce dernier produit a toujours été d'un bon rapport, ne nécessitant qu'un faible capital au départ (1). Cependant, il ne faut guère se faire d'illusions sur l'importance des sommes ainsi amassées.

Une variante de ce comportement général se présente ainsi : après avoir été aide familial chez son père, le jeune cultivateur s'employait comme *abusan* chez un autre chef d'exploitation (2). Il était intégré dans une équipe de manoeuvres, qui recevaient un tiers du produit. Parfois, le service militaire actif a interrompu les premiers défrichements qui suivaient un mariage et permettaient d'accéder à l'indépendance économique. (3).

Dans cette catégorie, rares sont les planteurs qui ont exercé d'autres activités avant la création de leurs exploitations. L'un d'eux a vendu de l'huile de palme à Andé (4). L'autre a été d'abord aide familial, puis a dû fournir un travail prestataire à Bouaké. Il décide, ensuite, de s'installer comme

(1) R.-P. ALLIRAND, Tiémélékre, 6 février 1979.

(2) Exploitations n^{os} 16 et 17.

(3) Exploitation n° 8.

(4) Exploitation n° 2

tailleur à Assoumoukro (1). Il combine plusieurs activités (tailleur, menuisier, maçon), tout en entreprenant sa plantation.

2 - Pour les exploitations créées avant 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, nous trouvons neuf individus qui ont été aides familiaux (2), y compris les planteurs à la tête des domaines les plus vastes (3). Certains mettent l'accent sur leur fuite devant le travail obligatoire : l'un s'est réfugié à Abengourou (4), l'autre a suivi son père au Ghana, d'où il n'est revenu qu'en 1935 (5). Un autre a été chassé par l'héritier de l'exploitation où il travaillait, après le décès de son père (6). D'autres encore ont servi chez un oncle maternel, avec ou sans rémunération (7).

Au cours de son service militaire, un planteur a parcouru la France (Marseille, Paris, Lyon) entre 1937 et 1941 (8).

Ceux qui ont exercé une activité en dehors de l'agriculture sont peu nombreux. L'un a acheté une machine à coudre et s'est installé comme tailleur à Kotobi, l'autre était chef de chantier forestier à Grand Yapo et a réinvesti son salaire dans une plantation (9).

3 - Les comportements ne se modifient guère pour les exploitations créées après 1945. Dans la catégorie d'exploitations inférieures à cinquante hectares, cinq planteurs ont été aides familiaux (10). Un exemple souligne cette intégration à l'unité domestique d'origine : le travail agricole s'accomplissait en compagnie du père et de deux frères (11).

(1) Exploitation n° 20.

(2) Exploitations n^{os} 27, 30, 33, 35, 39, 40, 41, 45 et 46.

(3) Exploitation n° 45 : 215,5 ha.
Exploitation n° 46 : 239,4 ha.

(4) Exploitation n° 27.

(5) Exploitation n° 45.

(6) Exploitation n° 33.

(7) Exploitations n^{os} 39 et 46.

(8) Exploitation n° 32.

(9) Exploitations n^{os} 26 et 28.

(10) Exploitations n^{os} 1, 5, 12, 15 et 21.

(11) Exploitation n° 21.

Un autre planteur a d'abord été astreint au travail obligatoire ; il est allé garder des boeufs à Bouaké. Puis, associé à l'un de ses frères, il a défriché deux parcelles entre 1935 et 1937. Incorporé en 1937, il a été affecté à la Côte Française des Somalies du 10 janvier 1939 au 30 septembre 1944. A sa libération, il a été décoré de la médaille coloniale.

Deux planteurs de cette catégorie ont eu un parcours différent, quoique jamais en rupture complète avec le milieu rural. Le premier, lassé des contraintes du travail obligatoire (1), s'est exilé au Ghana. Il vendait du vin de palme à Accra. Il est revenu en Côte d'Ivoire en 1945, muni de bonnes économies. Le second a débuté comme aide familial de son père, puis a été placé dans une école protestante jusqu'en 1940 sous la pression d'un parent maternel. Employé d'une maison de commerce, il a été installé dans un petit village, Aguinou. Sa rémunération était proportionnelle aux tonnages de produit achetés aux cultivateurs. Grâce à ses économies, il a d'abord ouvert une boutique de traite à Kotobi, puis trois autres dans la région. Il s'est lancé dans l'agriculture par nécessité, pour nourrir sa famille (2).

4 - Pour la catégorie d'exploitations supérieures à cinquante et un hectares et fondées après 1945, le statut d'aide familial demeure le lot commun (3). Un cultivateur a travaillé pour le frère de son père, ce dernier étant décédé. Il était nourri, mais ne recevait pas de rémunération (4). Un autre a aidé sa mère pour les champs de cultures vivrières. Incorporé en 1941, il est parti au Dahomey, puis en France. Revenu en 1944, il a travaillé pendant deux ans avec son père avant de prendre son indépendance (5).

Un autre cultivateur avait entrepris deux défrichements avec son père. Il a été incorporé entre 1944 et 1947,

(1) Exploitation n° 7 : transport du caoutchouc du Moronou à Aboisso, travaux agricoles...

(2) Exploitation n° 19.

(3) Exploitations n°^{os} 25, 31, 34, 38, 42, 43 et 44.

(4) Exploitation n° 42.

(5) Exploitation n° 44.

et libéré au Niger. Revenu dans son pays, il a ouvert immédiatement sa propre exploitation (1).

Les activités non-agricoles paraissent légèrement plus diversifiées pour cette catégorie d'exploitations. La tenue d'une boutique de traite demeure une occupation recherchée. L'un a ouvert une boutique à Agboville entre 1942 et 1944. Avec ses gains, il a acheté un véhicule et s'est livré au commerce ambulancier, ce qui lui a permis d'entreprendre une plantation (2). L'autre abandonne l'école en 1937, au décès de son père. Il se marie et s'établit comme traitant. Il achète du café et du cacao, vend du savon, des cuvettes, des chapeaux... En 1953, il abandonne le commerce pour s'occuper uniquement de sa plantation (3). A cette époque, il était, semble-t-il, plus rentable d'ouvrir une plantation que d'exercer un petit métier (4).

Un cultivateur était le fils d'un important chef politique, lui-même déjà grand planteur. Il a été embauché en 1946 dans une entreprise forestière de la région pour y surveiller le travail des manoeuvres au moment de l'abattage des arbres. Il a poursuivi ce travail jusqu'en 1958, alors qu'il avait déjà acquis sa plantation (5).

Le dernier était parti à Abidjan pour fuir le travail obligatoire. Il a été employé comme apprenti-mécanicien, puis comme aide, enfin comme ouvrier principal, avec un salaire mensuel toujours accru. Il est revenu dans son village en 1954, abandonnant sa spécialisation dans la mécanique automobile pour l'agriculture (6). C'est le seul exemple d'une rupture avec le milieu d'origine, de l'acquisition d'une technique moderne, de la formation d'une épargne monétaire en ville et d'un retour en milieu rural.

(1) Exploitation n° 29.

(2) Exploitation n° 23.

(3) Exploitation n° 24.

(4) R.-P. ALLIRARD, Tiémélékro, 6 février 1979.

(5) Exploitation n° 36.

(6) Exploitation n° 37.

En définitive, les deux-tiers des grands planteurs du Moronou sont passés directement du statut d'aide familial à celui de chef d'exploitation en ne disposant que de faibles réserves monétaires. Parmi les autres, certains ont été incorporés pendant la guerre de 1939 - 1945, ce qui les a initiés à une rupture avec le milieu d'origine. Les derniers ont exercé un petit métier, le plus souvent en milieu rural, ce qui leur a permis d'amasser quelques réserves. Vers 1950 - 1955, il était sans doute plus rentable de réinvestir ces réserves dans l'agriculture que de poursuivre une activité de petit boutiquier ou d'artisanat.

Les activités exercées avant la fondation d'une plantation se ramènent à deux types : le futur planteur était aide familial chez de proches parents, ou bien il exerçait un petit métier en milieu rural. Cette pluralité d'activités antérieures explique que les processus de fondation ne soient pas homogènes.

2°) La période de fondation

La période de fondation est cruciale dans la vie d'une exploitation. Les cultures pérennes, cacao et café, ne produisent au plus tôt que vers la quatrième ou la cinquième année, selon les espèces. S'il ne se livre pas à une autre activité, le chef d'exploitation ne dispose d'aucune ressource monétaire. Les biographies de plantations nous révèlent les procédés qu'il met en oeuvre pour assurer la survie de sa famille. L'auto-consommation collective est satisfaite grâce aux cultures vivrières, complantées avec les cultures pérennes, et dont certaines produisent au bout d'un an. Mais il reste à franchir le cap de la première année. Le travail d'une femme est essentiel pour l'entretien de ces cultures vivrières si l'on se réfère à la division sexuelle des tâches. Aussi, très souvent, la fondation d'une plantation est étroitement liée à un premier mariage. D'autres travaux sont réservés aux hommes : débroussaillage, abattage des arbres, défrichage, piquetage et trouaison, plantation, nettoyages... Ils représentent une fourniture de travail importante pour la première année : cent soixante jours pour un hectare de cacao, soit 76,9 % du total du temps de travail ; cent quarante-deux jours pour un hectare de café, soit 53,8 % du total du temps de travail (1). Si le planteur fait appel à une main-d'oeuvre extérieure pour ces tâches, il lui faut disposer de ressources monétaires. Que ce soit pour la subsistance quotidienne ou pour l'embauche de manoeuvres, le planteur recourt aux sommes qu'il a amassées grâce à ses activités antérieures. Il les complète par des tâches annexes qu'il mène en même temps que ses travaux agricoles. L'année de fondation requiert donc un grand effort en travail pour tous les membres de l'exploitation agricole.

Le chef de l'exploitation combine les différentes composantes de son exploitation selon leur disponibilité. Cette disponibilité varie selon les époques et les zones.

Le travail obligatoire, imposé par l'administration coloniale, a-t-il été un barrage à la disponibilité des cultivateurs, et donc à l'émergence des grandes plantations ? La réponse demande à être nuancée. Par exemple, les cadastres établis

(1) SEDES, Agriculture I (1967 : 160 ; 188).

entre 1953 et 1956 dans le Moronou y révèlent la présence de "grands planteurs". La taille de ces exploitations implique qu'elles aient débuté bien avant 1946, année de la suppression du travail obligatoire. Cette hypothèse est confirmée par les biographies des plantations, qui montrent que nombre d'exploitations ont été entreprises avant la fin de la seconde guerre mondiale. Un témoignage écrit nous apprend, par ailleurs, que, vers 1923, des habitants du sud du pays payaient de cinquante à cent cinquante francs d'autres personnes pour accomplir à leur place les douze jours de travail obligatoire (1). Le travail prestataire ne doit pas être considéré comme un barrage contre l'ascension économique des planteurs autochtones, mais plutôt comme un frein qui a accru les inégalités de départ au sein de la population locale.

A cette disponibilité du planteur devait se conjuguer la disponibilité de la main-d'oeuvre étrangère. Le travail prestataire la rendait difficilement accessible avant 1945. Selon les témoins de l'époque, elle était peu coûteuse. A partir de 1946, le SIAMO (2) et des "recruteurs" particuliers facilitent l'embauche de manoeuvres étrangers par les planteurs autochtones (3). En outre, les primes versées par l'administration coloniale jusqu'en 1959 pour la plantation du cacao ont stimulé cette embauche (4). Mais, depuis la fin de la guerre, la main-d'oeuvre étrangère est perçue comme grevant de plus en plus lourdement les charges d'exploitation.

Le chef d'exploitation doit jouer, aussi, avec la disponibilité de la main-d'oeuvre domestique. A de rares exceptions près, il n'est pas question de compter sur un apport en travail des enfants, puisque la fondation est souvent liée au premier mariage. Ce mariage est essentiel, car comme le dit joliment un informateur :

"Il faut avoir une plantation pour occuper l'épouse".

En réalité, il faut inverser les termes de la proposition et comprendre qu'une plantation n'est possible que si une femme, en général l'épouse, fournit un travail important

(1) Côte d'Ivoire. Rapport d'ensemble annuel pour 1923 (Archives Nationales du Sénégal : 2 G 23, pièce n° 19.)

(2) SIAMO : Syndicat Interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre.

(3) M. DUPIRE (1960).

(4) NGORAN ANANZE Assié-Akpessé, 8 février 1979.

pour les cultures vivrières, en sus de toutes ses tâches ménagères. La fondation d'une plantation repose en grande partie sur ce travail féminin. Par la suite, les enfants grandissent et contribuent aux travaux des champs. Mais, depuis l'indépendance, la scolarisation en milieu rural est un obstacle au travail agricole des enfants, sur lesquels il ne faut plus compter.

La terre, elle aussi, doit être disponible. Cette disponibilité varie selon les zones et les époques. Le centre du Moronou (sous-préfecture de Longouanou) a été plus vite saturé que les marges (sous-préfectures d'Arrah et de M'Batto). De plus, la "gratuité" de la forêt n'a jamais été universelle : elle ne touchait que les originaires des villages.

La conjoncture la plus favorable à la fondation d'une plantation varie selon les combinaisons qui s'établissent entre ces quatre possibilités : disponibilité du planteur, de la main-d'oeuvre étrangère, de la main-d'oeuvre domestique, de la terre. Ces combinaisons se modifient selon les périodes et les zones. On ne peut donc fournir un "modèle" unique de fondation des plantations. Il convient plutôt de se laisser guider par les biographies et d'en dégager quelques processus constants.

La fondation des grandes plantations du Moronou se situe entre 1930 et 1950 dans la majorité des cas :

Epoque de la fondation	Moins de 50 ha	Plus de 51 ha	TOTAL
1920 - 1929.....	1	3	4
1930 - 1939.....	9	8	17
1940 - 1949.....	10	9	19
1950 - 1959.....	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>6</u>
TOTAL.....	22	24	46

La proportion de plantations fondées entre ces deux dates reste à peu près la même quelle que soit la catégorie de superficie.

Les combinaisons de travail ont été les suivantes :

Epoque de la fondation	Dimension de l'ex-ploitation	Travail domestique ou entraide	Manœuvres agricoles	TOTAL
Avant 1945	- de 50 ha	9	5	14
	+ de 51 ha	10	2	12
Après 1945	- de 50 ha	3	5	8
	+ de 51 ha	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>12</u>
TOTAL.....		27	19	46

Une majorité de grands planteurs n'a utilisé que le travail de l'unité domestique ou une entraide villageoise pour la fondation de la plantation : vingt-sept cas sur quarante-six. Cette constatation implique qu'ils ont procédé par petits défrichements d'un ou deux hectares au maximum, poursuivis pendant de nombreuses années. Les autres ont fait appel à des manœuvres rémunérés (dix-neuf cas sur quarante-six). Ainsi, se distinguent nettement deux groupes parmi les grands planteurs : ceux qui ont débuté par leurs propres moyens, avec l'aide d'une épouse, de parents ou d'amis, et ceux qui ont eu recours à une main-d'œuvre étrangère. La proportion de ces groupes reste à peu près la même, aussi bien en deçà de cinquante hectares qu'au-delà de cinquante et un hectares.

La répartition des planteurs entre ces deux groupes change, par contre, selon l'époque. Avant 1945, dix-neuf planteurs sur vingt-six n'utilisaient que le travail domestique, tandis qu'après 1945 douze sur vingt embauchaient des manœuvres pour l'ouverture d'une plantation. Les conditions historiques s'étaient modifiées : la loi de 1946 avait rendu possible l'engagement de manœuvres étrangers par les cultivateurs de la Basse Côte.

1 - La majorité des exploitations créées avant 1945 et inférieures à cinquante hectares doivent leur origine au seul travail de la cellule familiale, renforcée, parfois, par une entraide (1). L'extension s'opère ensuite grâce à de petits défrichements, renouvelés pendant de nombreuses années. Le premier défrichement est quelquefois l'oeuvre du planteur seul (2). Le plus souvent, le chef d'exploitation et son épouse, aidés de leurs enfants quand ils en ont, se relaient pour accomplir les tâches afférentes à la première parcelle (3) : plutôt les cultures pérennes pour l'homme, davantage les cultures vivrières pour la femme, sans que cette organisation soit toujours rigide. Dans un cas, la main-d'oeuvre familiale a été élargie grâce à une entraide fournie par des amis (4). On remarque que, pour cette catégorie d'exploitations, la main-d'oeuvre domestique est limitée à un noyau élémentaire : le planteur, son épouse, rarement des enfants.

Quelques planteurs de cette catégorie ont eu besoin d'une main-d'oeuvre extérieure en plus de la main-d'oeuvre familiale. Au début d'une plantation, on ne peut employer que des manoeuvres rémunérés à la tâche ("contrats") (5), car on ne peut pas encore les payer sur le produit comme les *alusan*. L'argent provient soit des dons fournis par le père quand le cultivateur travaillait pour lui, soit du travail en *alusan* fourni par le planteur chez un autre chef d'exploitation. Deux planteurs prétendent avoir embauché des *alusan* dès le premier défrichement (6). Cette solution était possible dans les débuts de l'économie de plantation ; à cette époque, il semblerait que les manoeuvres engagés comme *alusan* aient accepté de travailler plusieurs années sans rémunération en attendant les premières récoltes des cultures pérennes. Le chef d'exploitation pourvoyait aux besoins immédiats grâce au produit de ses activités antérieures : dons du père, vente d'huile de palme...

(1) Exploitations n^{os} 3, 4, 8, 9, 14, 16, 18, 20 et 22.

(2) Exploitations n^{os} 4 et 10.

(3) Exploitations n^{os} 3, 8, 14, 16, 20 et 22.

(4) Exploitation n^o 9.

(5) Exploitations n^{os} 10, 11 et 17.

(6) Exploitations n^{os} 2 et 13.

Contrairement à l'opinion courante, le départ d'une plantation a donc été souvent assumé soit par un homme seul, soit par un homme aidé uniquement de son épouse.

2 - Les mêmes modalités se retrouvent pour les exploitations fondées avant 1945 mais supérieures à cinquante et un hectares. Dans deux cas, le premier défrichement est le fait du cultivateur seul (1). L'un d'eux explique comment il a franchi cette période difficile (2). Il posait des pièges pour attraper des animaux, qu'il revendait ("viande de brousse"). Il vendait aussi du vin de palme pour couvrir ses dépenses monétaires. De proches parentes devaient sans doute préparer sa nourriture.

Dans d'autres cas, cette opération culturale conjugue les efforts du planteur et de sa première épouse, équipe renforcée éventuellement par des enfants (3). L'originalité de cette catégorie d'exploitations par rapport à la précédente est que l'unité familiale est parfois élargie à d'autres parents. On trouve, par exemple, un frère germain (4). Un planteur célibataire reçoit l'aide de sa mère et de sa grand-mère maternelle, qui se chargent des travaux réservés aux femmes (5). Il précise qu'il a pu acheter les cabosses de cacao grâce à la fabrication de nattes, la vente de poulets... L'unité domestique peut recevoir encore l'aide en travail d'un oncle maternel, lui-même grand planteur, ou d'un parent utérin plus éloigné (6). Un cultivateur indique que le produit nécessaire à son auto-consommation et à celle de ses proches lui a été fourni, la première année, par ses parents maternels (7). De plus, il posait des pièges, vendait des animaux capturés, ce qui lui permettait d'acheter pagnes et habits. Ces bribes d'informations

(1) Exploitations n^{os} 30 et 33.

(2) Exploitation n° 33.

(3) Exploitations n^{os} 28, 32, 35 et 46.

(4) Exploitation n° 27.

(5) Exploitation n° 26.

(6) Exploitations n^{os} 40 et 45.

(7) Exploitation n° 45.

ajoutées les unes aux autres permettent de reconstituer ce qu'était la fondation d'une plantation avant la fin de la seconde guerre mondiale. Le premier défrichement était souvent l'oeuvre d'un homme et de son épouse travaillant seuls. La première année, ils vivaient dans un campement, sur l'emplacement du défrichement. Dans certains cas, la nourriture leur était fournie par de proches parents. Dans d'autres cas, ils utilisaient le produit des activités antérieures de l'époux, complété par des activités annexes : piègeage, vente de vin de palme, de volaillé... Cette année était la plus dure à franchir puisqu'aucune production, ni vivrière ni pérenne, ne permettait d'assouvir les besoins quotidiens et de payer des manoeuvres.

A cette époque, d'autres planteurs embauchaient des "contrats" pour les travaux de défrichement (1). La rémunération de ces contrats était parfois fournie par un oncle maternel ; elle provenait, dans un autre cas, d'une activité de tailleur poursuivie pendant trois ans avant la fondation. L'utilisation d'une main-d'oeuvre étrangère était le fait d'une minorité de cultivateurs.

3 - Après 1945, la composition des équipes de travail pour le premier défrichement se modifie : dans la majorité des cas, une main-d'oeuvre étrangère vient appuyer le travail de l'unité domestique.

Certains planteurs procèdent à cette opération avec seulement leur épouse (2). Ils se font aider parfois par leurs neveux utérins (3). Mais la plupart ont recours à des manoeuvres. La catégorie la plus utilisée est celle des travailleurs à la tâche, des "contrats". L'argent nécessaire à leur rémunération provient d'activités antérieures : un travail d'*akusan* chez un autre planteur (4), la vente de vin de palme (5). Dans un cas, un oncle maternel fournit la somme requise.

(1) Exploitations n^{os} 39 et 41.

(2) Exploitations n^{os} 1 et 15.

(3) Exploitation n° 6.

(4) Exploitations n^{os} 5 et 21.

(5) Exploitation n° 7.

L'équipe de travail est quelquefois élargie dans deux directions : elle associe le planteur, son épouse, des contrats et des proches parents. Ces proches parents sont soit la mère et les soeurs germaines du planteur (1), soit le frère germain et son épouse (2).

Enfin, un planteur a recruté pour ce premier défrichement six "annuels", payés grâce à ses activités antérieures de traitant (3).

L'utilisation de manoeuvres correspond toujours à une activité préalable. On ne retrouve plus ici la solution de la période précédant la guerre mondiale, au cours de laquelle des manoeuvres étaient embauchés comme *abusan* sans rémunération jusqu'à ce que la première parcelle entre en production.

4 - Dans la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, on trouve aussi des planteurs qui ont débuté seuls (4) ou aidés uniquement de leur épouse (5). Une telle constatation est surprenante et démontre que le départ de l'exploitation n'explique pas tout : l'initiative d'un individu doit se poursuivre bien au-delà et se manifester dans le processus d'extension. Une exception est à signaler : un planteur a bénéficié du don d'un champ défriché de la part de son père ; il n'a pas eu à se soucier de la composition d'une équipe de travail pour le premier défrichement (6).

Tous les autres planteurs de cette catégorie ont eu recours à des "contrats" (7), ce qui est assez général pour la fondation des plantations lors de la période d'après-guerre. Les sommes nécessaires à la rémunération de ces contrats ont été réunies grâce à diverses activités. Dans plusieurs cas, ces

(1) Exploitation n° 12.

(2) Exploitation n° 21.

(3) Exploitation n° 19.

(4) Exploitation n° 38.

(5) Exploitations n^{os} 23, 29 et 34.

(6) Exploitation n° 43.

(7) Exploitations n^{os} 24, 25, 31, 36, 37, 42 et 44.

activités se sont exercées sous la tutelle du père : travaux comme aide familial, récompensés par des dons (1) ; *alugnan* chez le père, en bénéficiant de la moitié du produit (2). Dans d'autres cas, le futur planteur a rompu avec sa cellule d'origine : il a tenu un petit commerce (3), il a été utilisé en *alusan* (4), il a été mécanicien (5), ce qui lui a permis d'embaucher dix "contrats" et de compenser un départ tardif dans la conquête de la forêt (1955).

D'autres planteurs élargissent leur équipe de travail dans les deux sens : elle englobe un père et des "contrats" (6), ou bien elle superpose "contrats" et entraide villageoise (7).

En réalité, toutes les combinaisons se retrouvent tout au long de la stratification selon les superficies, sans qu'on puisse faire apparaître un comportement spécifique pour une tranche quelconque. Le premier défrichement est assuré selon deux modalités : soit avec la seule force de travail domestique, étendue parfois à de proches parents ou à des amis, soit avec l'appoint d'une main-d'oeuvre étrangère. Seules les proportions entre ces deux types de défrichement varient selon les époques et les catégories de superficie.

Cette complexité des processus de fondation se retrouve dans les modalités d'agrandissement de la plantation.

(1) Exploitations n^{os} 25, 36 et 44.

(2) Exploitation n° 31.

(3) Exploitation n° 24.

(4) Exploitation n° 42.

(5) Exploitation n° 37.

(6) Exploitation n° 42.

(7) Exploitation n° 36.

3°) La première plantation

La création d'une première parcelle a marqué l'emprise du planteur sur une portion de forêt. Cet effort est poursuivi les années suivantes sur le même lieu-dit. L'ensemble des parcelles défrichées en des temps différents, mais mitoyennes, forme un bloc, une "plantation". Le nombre d'années nécessaire à la constitution de ce bloc varie d'une exploitation à l'autre. Il dépend de la disponibilité en terre et de la taille des défrichements annuels, qui elle-même change selon la force de travail mobilisée.

Les planteurs expliquent et rationalisent le développement de leur première plantation en distinguant plusieurs étapes. L'ouverture s'opère soit avec la seule force de travail domestique, soit avec l'appui de "contrats". Tant que les cultures pérennes ne produisent pas, le chef d'exploitation embauche seulement des manoeuvres temporaires, payés grâce à des réserves monétaires : travailleurs rémunérés à la tâche ("contrats") ou selon la durée (journaliers, mensuels, "six mois", annuels). Dès que la première parcelle commence à produire, le planteur peut engager des manoeuvres permanents (*alusan*) ; bien souvent, ce sont des anciens contrats qui se convertissent en *alusan*. Ces *alusan* sont rémunérés selon un partage du produit opéré au moment de la traite, de la vente : un tiers pour l'équipe des manoeuvres, deux tiers pour l'employeur. Ainsi, le planteur n'a plus à faire l'avance des rémunérations en prélevant sur l'épargne monétaire qui provenait de ses activités antérieures et annexes. Dorénavant, la plantation paie les manoeuvres, ou, plus exactement, les manoeuvres se paient sur leur propre travail. Une fois atteint ce stade, le développement de la première plantation et des autres plantations devient presque automatique. Les manoeuvres permanents entreprennent de nouveaux défrichements sur le même lieu-dit ou en d'autres endroits, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une main d'oeuvre temporaire. Au fur et à mesure que les défrichements progressent, le chef d'exploitation embauche de nouveaux manoeuvres permanents, qui créent de nouveaux blocs de terre... Il n'y aurait aucune limite à l'extension perpétuelle de l'exploitation.

Les faits sont plus complexes que ces explications. La forêt se raréfie, et très vite il ne reste plus de terre disponible en un lieu-dit. Les bornes de la croissance de la première plantation sont atteintes. De plus, l'organisation du travail agricole se modifie selon les circonstances. Les biographies de plantations nous montrent que nombre de solutions sont mises en oeuvre. Elles varient selon les époques et les catégories de superficie.

Les cas pour lesquels l'extension de la première plantation se fonde sur la seule force de travail domestique sont rares : huit cas sur quarante-six. Ils sont plus nombreux pour les exploitations fondées avant 1945 que pour les exploitations postérieures. Ils disparaissent pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, comme le montre le tableau suivant :

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	Travail domestique	Manoeuvres agricoles	TOTAL
Avant 1945	- de 50 ha	3	11	14
	+ de 51 ha	3	9	12
Après 1945	- de 50 ha	2	6	8
	+ de 51 ha	-	<u>12</u>	<u>12</u>
TOTAL.....		8	38	46

Les plus récentes des grandes plantations, celles qui ont été créées après la guerre, doivent leur gigantisme à l'emploi d'une main-d'oeuvre rémunérée dès l'établissement de la première plantation. Elles n'auraient jamais atteint ce stade sans cet apport en travail, du moins dans la conjoncture de l'après-guerre où le laps de temps accordé à l'extension était plus court.

Ces résultats chiffrés méritent d'être illustrés par des exemples concrets.

1 - Pour les exploitations fondées avant 1945 et inférieures à cinquante hectares, l'extension de la première plantation ne se fait parfois qu'avec le travail de la cellule familiale. Le planteur tantôt agit seul pendant six ans (1), tantôt est aidé de son épouse (2). Dans ce dernier cas, les défrichements ont été interrompus par le travail obligatoire (3). Comme la terre n'était pas fertile, cette plantation a été d'abord abandonnée, puis reconvertie en cultures vivrières de nos jours.

Dans la majorité des cas, le chef d'exploitation fait appel à une main-d'oeuvre extérieure pour étendre cette première plantation.

Un seul cultivateur répond au processus de développement d'une plantation tel qu'il est rationalisé par les villageois. Quatre ans après la fondation de la première parcelle, il a embauché deux "contrats", qu'il a rétribués grâce aux ressources fournies par la vente de vin de palme. Il les a remplacés par trois manoeuvres permanents dès la cinquième année. Les défrichements ont été interrompus par la guerre, entre 1943 et 1946 (4).

D'autres fois, une seule catégorie de manoeuvres est mobilisée pour la première plantation. Par exemple, on n'utilise que des "contrats", soit dès la fondation (5), soit dès les premières productions (6). Ou bien on ne recourt qu'à des manoeuvres rémunérés selon la durée de leur travail : "journaliers" (7) ou "mensuels" (8). Dans un cas, des *abusan* ont été engagés dès le début de la plantation. Ils y ont travaillé pendant dix ans, passant de quatre à six. Puis, leur nombre a décru, comme la production (9).

(1) Exploitation n° 17.

(2) Exploitations n^{os} 20 et 22.

(3) Travail obligatoire sur des plantations européennes, près d'Oumé, pendant la seconde guerre mondiale.

(4) Exploitation n° 8.

(5) Exploitation n° 10.

(6) Exploitations n^{os} 14 et 10.

(7) Exploitation n° 16.

(8) Exploitation n° 4.

(9) Exploitation n° 2.

Enfin, d'autres planteurs combinent plusieurs types de manœuvres, toujours associés à la force de travail domestique. Ainsi, un cultivateur a créé six parcelles de cacao et cinq parcelles de café entre 1937 et 1948. Dès la cinquième année, il engageait cinq manœuvres permanents. Ils ont augmenté au fil des ans jusqu'à être dix, auxquels étaient joints des "contrats" (1). Un autre chef d'exploitation a défriché régulièrement entre 1948 et 1977 en un même lieu-dit. Au bout de trois ans, il embauchait quatre *akusan*, qu'il faisait vivre en partie grâce aux dons qu'il avait reçus de son père. Ces *akusan* étaient payés sur le produit dès l'entrée en production. La huitième année, ils étaient devenus huit, auxquels étaient associés des "contrats". A cette main-d'oeuvre extérieure s'ajoutait une force de travail domestique plus importante qu'ailleurs : frère, fils et fils du frère (2).

La combinaison d'*akusan* et de "contrats" cède parfois la place à d'autres modalités. Par exemple, dès la quatrième année, un planteur associe des *akusan* et des "mensuels". Les premières parcelles de cacao, qui avaient été abandonnées, ont été remises en activité car il ne reste plus de forêt à défricher. Un autre planteur recourt à des "mensuels" et des "journaliers" au bout de quatre ans. Puis, la huitième année, il embauche huit *akusan*, épaulés par des "contrats". Ces dernières années, le nombre d'*akusan* a diminué : ils ne sont plus que trois (3).

Pour cette catégorie d'exploitations, toutes les solutions ont été mises en oeuvre. L'extension de la première plantation s'opère rarement avec la seule force de travail domestique : trois cas sur quatorze.

2 - Pour les exploitations fondées avant 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, rares sont les cas pour lesquels l'extension de la première plantation est due au seul travail domestique (trois cas sur douze). Ce sont des plantations qui ont été vite abandonnées ; elles n'ont donc pas mobilisé beaucoup de travail. Par exemple, une plantation a été délaissée car le cultivateur a été contraint au travail obligatoire (construction du chemin de fer de Dimbokro). Il n'avait

(1) Exploitation n° 11.

(2) Exploitation n° 13.

(3) Exploitation n° 9.

créé qu'une parcelle de cacao, travaillant seul (1). Une autre plantation a été abandonnée parce qu'elle n'était pas fertile : huit parcelles de café et une parcelle de palmiers avaient été créées par le planteur et son épouse (2). Enfin, une dernière plantation a été désertée pour les mêmes raisons ; le planteur y avait travaillé avec l'aide de parents maternels (3).

La solution la plus courante est que la force de travail domestique se voit peu à peu renforcée et relayée par une main-d'oeuvre extérieure. Dans certains cas, le planteur s'adjoit progressivement des *alusan*. Une plantation de cacao et de kola a reçu le travail du planteur, de son épouse et de son frère germain. Au bout de dix ans, des *alusan* y ont été installés, allégeant le travail de la cellule domestique. Par la suite, les huit parcelles ont été abandonnées, car les cacaoyers se sont desséchés (4). Une plantation ouverte en 1931 s'est étendue grâce au défrichement de cinq parcelles de cacao, recevant le travail du chef d'exploitation et de son épouse. Ces défrichements ont été interrompus entre 1937 et 1941 à cause du service militaire. A la reprise, quatre *alusan* ont été embauchés, les premières parcelles étant devenues productives. Les défrichements se sont poursuivis jusqu'en 1977, alternant café et cacao selon les cours aux producteurs. Le nombre d'*alusan* a augmenté : ils étaient douze au moment de l'enquête (5). Pour une plantation de six parcelles de cacao et une de café, quatre *alusan* ont été embauchés à la fin de la quatrième année (6).

Ce schéma se complique parfois et rejoint les explications générales fournies par les intéressés : d'abord, des "contrats" renforcent la cellule domestique ; puis les "contrats" se transforment en *alusan* dès que la plantation commence à produire. Par exemple, trois parcelles de cacao ont été entreprises par un planteur et son épouse. Pour ouvrir trois parcelles

(1) Exploitation n° 26.

(2) Exploitation n° 33.

(3) Exploitation n° 40.

(4) Exploitation n° 27.

(5) Exploitation n° 32.

(6) Exploitation n° 35.

de café et trois nouvelles parcelles de cacao, le planteur fait appel à des "contrats". Au bout de neuf ans, il installe des *abusan* sur cette plantation ; ils l'aident pour le défrichage d'un nouveau bloc de parcelles (1). Une autre plantation ne comprend que deux parcelles, défrichées avec deux "contrats". Quand elles ont été productives, les "contrats" ont été remplacés par un *abusan* (2). Une vaste plantation comprenait dix-neuf parcelles de cacao, de café et de kola. Les défrichements ont été assurés par deux "contrats" ; leur rémunération était avancée par un oncle maternel de l'employeur. Dès que la première parcelle a produit, quatre *abusan* ont été placés sur la plantation. Au bout de deux ans, ils ont été remplacés par quatre "annuels", renouvelés chaque année et donc plus dociles. Cette plantation a été ensuite abandonnée.

Le recours à des manoeuvres permanents n'est pas constant. Les planteurs recherchent parfois des manoeuvres temporaires. Un planteur a travaillé d'abord seul, puis avec l'aide d'un ami, enfin celle d'une épouse. Au bout de quatre ans, il engage des "contrats" qu'il rémunère grâce au produit de kolatiers sauvages. Cette plantation, fondée vers 1928, est en partie abandonnée de nos jours (4). Un autre planteur a d'abord créé trois parcelles de cacao, puis quatre parcelles de café. Les deux premières années, il a été aidé par son épouse et le fils de son oncle maternel. La troisième année, il a engagé deux "six mois" baculé. Il les a rémunérés grâce au travail qu'il effectuait en *abusan* chez un autre employeur (5). Enfin, le planteur d'origine abè ne s'est appuyé que sur des "mensuels". Dès la seconde parcelle (1928), il engageait deux mensuels qu'il payait grâce à son salaire de chef de chantier forestier à Grand Yapo. Vers 1934, ces mensuels étaient au nombre de cinq. Entre 1950 et 1954, ils étaient devenus vingt. Ils ont diminué progressivement jusqu'au décès du fondateur, qui a laissé cette plantation à ses trois fils (6).

(1) Exploitation n° 46.

(2) Exploitation n° 41.

(3) Exploitation n° 39.

(4) Exploitation n° 30.

(5) Exploitation n° 45.

(6) Exploitation n° 28.

3 - Après 1945, l'emploi de manoeuvres extérieurs est plus courant que pour la période précédente. Pour la catégorie d'exploitations inférieures à cinquante hectares, deux plantations seulement n'ont reçu que le travail de la cellule domestique. Dans un cas, six parcelles de cacao et de café ont été successivement entreprises, puis abandonnées, car improductives. Il n'était pas question d'y installer des manoeuvres (1). Dans un autre cas, la première plantation a bénéficié du travail conjoint de deux frères germains, ce qui est rare ; en général, la fondation d'une plantation est le signe de l'autonomie économique (2).

Toutes les autres exploitations ont eu recours à des manoeuvres. Quelques-unes ont appliqué un schéma bien connu ; d'abord, des manoeuvres temporaires, auxquels on substitue des manoeuvres permanents dès que la plantation est productive. Ainsi, quatre "contrats" sont transformés en *alusan* à partir de la septième année (3). Des défrichements ont été menés régulièrement entre 1945 et 1955, avec l'aide de "mensuels". Au bout de huit ans, ils ont été remplacés par trois *alusan*. Comme il ne restait plus de forêt, les défrichements ont été arrêtés, la plantation abandonnée, et le chef d'exploitation s'est reconverti dans le transport routier de 1962 à 1972. Cette année-là, les premières parcelles ont été remises en activité, quoique d'un faible rendement (4). Une autre plantation a été créée entre 1954 et 1960. Les premières parcelles ont été défrichées avec l'appoint de six "annuels", rémunérés grâce au revenu d'un commerce de traite. La septième année, quatre *alusan* ont été installés sur place. Au bout de neuf ans, ils étaient dix, suivant l'accroissement de l'exploitation (5).

D'autres planteurs associent manoeuvres permanents et temporaires. L'un embauche trois "contrats" dès la quatrième parcelle. La huitième année, il engage trois *alusan* et deux "contrats". Le nombre d'*alusan* suit l'extension de la plantation : au bout de dix-neuf ans, ils étaient huit (6). L'autre a installé, au bout

(1) Exploitation n° 6.

(2) Exploitation n° 21.

(3) Exploitation n° 7.

(4) Exploitation n° 15.

(5) Exploitation n° 19.

(6) Exploitation n° 1.

de dix ans, dix-neuf *alusan* sur ses terres, renforcés par des "contrats" pour certaines opérations culturales (1).

Enfin, un dernier chef d'exploitation n'a embauché que des manoeuvres permanents, à partir de la troisième année. Il a créé sept parcelles, dont deux de cacao et cinq de café, puis a arrêté ses défrichements de 1954 à 1971 (2).

4 - Pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, l'extension de la première plantation s'accomplit toujours avec l'aide de manoeuvres extérieurs à la cellule domestique. Cette catégorie se distingue ainsi nettement des précédentes. Ce processus d'extension explique comment ces exploitations ont atteint le stade de la grande plantation, du moins pour la période postérieure à la seconde guerre mondiale.

Une partie de ces planteurs s'appuie dans un premier temps sur le travail de manoeuvres temporaires ("contrats"), qu'ils convertissent en manoeuvres permanents (*alusan*) quand la plantation devient productive. Ils confirment ainsi un schéma idéal de développement de la plantation, tel qu'il est décrit en milieu villageois. Entre 1946 et 1977, un planteur a créé chaque année une parcelle de café ou de cacao. Il a d'abord engagé des "contrats", rémunérés grâce à ses activités de traitant. Il les a ensuite transformés en *alusan*, dont le nombre a régulièrement augmenté (3). Un autre planteur a fondé régulièrement des parcelles de cacao entre 1948 et 1973. Les sept premières années, il s'est appuyé sur deux "contrats" qu'il payait grâce à des dons antérieurs de son père. Au bout de huit ans, il a installé un *alusan*. Le nombre d'*alusan* a ensuite progressé, suivant l'évolution de la plantation (4). Un troisième planteur a défriché un énorme bloc rectangulaire de cacao entre 1947 et 1977, au lieu-dit Tiékou, près de M'Batto. Il a travaillé avec son épouse pendant deux ans. Puis, il a engagé six contrats ; sa mère l'aidait à les payer. Au bout de six ans, il a pris deux *alusan*. Ils ont augmenté et sont devenus vingt-huit en 1977 (5). Dans un autre cas, la plantation se compose

(1) Exploitation n° 12.

(2) Exploitation n° 5.

(3) Exploitation n° 24.

(4) Exploitation n° 25.

(5) Exploitation n° 29.

de neuf parcelles de cacao et d'une parcelle de café. Deux "contrats" ont été embauchés au bout de quatre ans ; ils ont laissé la place à quatre *abusan* à partir de la douzième année (1). Le dernier cas révèle une évolution plus rare. La plantation comprend une parcelle de cacao et une parcelle de kolatiers ; elle a reçu le travail du planteur, de son épouse et de trois "contrats", d'origine mossi. Quand elle a commencé à produire, elle a été laissée en *alugnan* (2) au fils du planteur (3).

D'autres planteurs n'utilisent que des manoeuvres temporaires. L'exemple le plus simple est le suivant : une plantation de cacao a été créée entre 1955 et 1959, grâce au travail du planteur, de son épouse, de sept enfants et de dix "contrats". Ceux-ci étaient nourris et logés, et l'argent de leur rémunération avait été accumulé quand le chef d'exploitation était mécanicien à Abidjan (4). Une autre plantation englobe huit parcelles. Les premières années, le chef d'exploitation a travaillé avec l'aide de ses deux épouses. Il vivait dans son campement et non au village. Il a engagé des "contrats" à partir de la sixième année (5). Un grand bloc, produisant du café, des oranges et de la kola, a été défriché en une seule année, en 1949-1950, grâce au travail du chef d'exploitation et de cinq "contrats". Le planteur travaillait alors dans une entreprise forestière des environs (6). Enfin, un dernier planteur a combiné le travail de quatre "contrats" avec l'entraide que lui fournissaient trois de ses amis. Il était employé lui-même comme *abusan* dans le même village (7).

Parfois, on fait appel à d'autres catégories de manoeuvres temporaires : "mensuels", "six mois" ou "annuels". Une plantation de deux parcelles de cacao et d'une parcelle de

(1) Exploitation n° 34.

(2) *Alugnan* : partage du produit en deux parts égales : une pour le planteur, une pour le manoeuvre. Ce contrat avantageux est réservé à de proches parents, en général le fils ou le neveu utérin.

(3) Exploitation n° 31.

(4) Exploitation n° 37.

(5) Exploitation n° 38.

(6) Exploitation n° 36.

(7) Exploitation n° 42.

café a été ouverte entre 1948 et 1951. La troisième année, deux mensuels y ont été installés, payés grâce à une activité antérieure de commerce ambulant (1). Dans un autre cas, le père du planteur lui a fait don d'une parcelle déjà défrichée. Pendant trois ans, ce planteur a entrepris de nouveaux travaux avec son épouse. Puis, de la cinquième à la neuvième année, il a engagé deux mensuels baoulé (2). Enfin, un dernier chef d'exploitation a ouvert quatre parcelles de cacao jusqu'à ce qu'il ne reste plus de forêt. Son équipe de travail comprenait un annuel baoulé, son épouse et deux fils d'un oncle maternel (3).

Les processus d'extension de la première plantation sont complexes : toutes les combinaisons s'y retrouvent. Ils sont prudents : les manoeuvres temporaires sont embauchés peu d'années avant que la plantation ne commence à produire, en général vers la quatrième année. Les *alusan* sont installés en période de pleine production, vers la septième année, du moins pour l'époque la plus récente. Autrefois, ils participaient aux débuts de l'exploitation, avec le planteur et son épouse. Ces processus se retrouveront dans les étapes ultérieures, celles de la création de nouveaux blocs de parcelles.

(1) Exploitation n° 23.

(2) Exploitation n° 43.

(3) Exploitation n° 44.

4°) Extension et évolution

Les processus d'extension de l'exploitation sont simples à comprendre. Quand le premier bloc de parcelles est devenu productif, le planteur dispose de revenus monétaires. Il y installe des manoeuvres permanents, rémunérés directement sur le produit, ce qui le libère de l'obligation de recourir aux réserves monétaires accumulées lors d'activités antérieures. Il se fait aider par ces manoeuvres permanents pour entreprendre de nouveaux défrichements sur le même lieu-dit ou pour ouvrir un autre bloc de parcelles quand il ne reste plus de terre au premier endroit. Des manoeuvres temporaires complètent les travaux des manoeuvres permanents et sont payés grâce aux revenus monétaires tirés de la première plantation. Le processus d'extension est donc cumulatif : au départ, une initiative et un effort individuels permettent la fondation d'une plantation. Dès que celle-ci est productive, tout devient beaucoup plus aisé : l'accroissement est assuré par les manoeuvres, permanents et temporaires, les uns rémunérés sur le produit, les autres en monnaie. Une seconde plantation amène la fondation d'une troisième et ainsi de suite... Pour l'échantillon retenu, le nombre de blocs de parcelles varie comme suit :

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	Nombre de blocs						TOTAL
		1	2	3	4	5	6	
Avant 1945	Moins 50 ha	5	2	2	4	-	1	14
	Plus 51 ha	1	2	3	4	2	-	12
Après 1945	Moins 50 ha	4	2	1	1	-	-	8
	Plus 51 ha	2	1	5	2	1	1	12
TOTAL.....		12	7	11	11	3	2	46

Le nombre de blocs de parcelles n'a aucune signification : tout dépend de la taille de chaque bloc, c'est-à-dire des processus de défrichement. Certains défrichements s'opèrent par petites parcelles et de façon concentrique, de manière à réserver un espace forestier au centre pour l'avenir ; d'autres procèdent par grands blocs rectangulaires. La majorité des planteurs (vingt-neuf) détiennent entre deux et quatre blocs de terre.

Plus intéressantes sont les modalités de l'extension. On peut agrandir l'exploitation en mettant en valeur une nouvelle portion de forêt dans les environs du village de résidence. On peut, aussi, chercher de la terre dans une autre région de la Basse Côte d'Ivoire quand le terroir d'origine est achevé et saturé. On peut, encore, accroître son domaine par un héritage ou un don entre vifs. On peut, enfin, remettre en activité des plantations abandonnées. Ces modalités sont recensées selon les époques et les catégories de superficie :

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	1° (*)	2° (*)	3° (*)	4° (*)	5° (*)	TOTAL
Avant 1945	Moins 50 ha	5	3	1	3	2	14
	Plus 51 ha	1	4	1	5	1	12
Après 1945	Moins 50 ha	4	2	2	-	-	8
	Plus 51 ha	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>-</u>	<u>12</u>
TOTAL.....		12	12	5	14	3	46

(*) 1° = Un bloc

2° = Extension près du village

3° = Extension par migration

4° = Héritage ou don

5° = Remise en activité

Ces résultats chiffrés sont simplificateurs. En réalité, ces modalités ne sont pas exclusives : une exploitation peut s'accroître par extension près du village d'origine, puis se voir adjoindre un héritage de terres. Cependant, la modalité qui paraît être la plus significative a été retenue pour chaque exploitation étudiée. Les modalités les plus fréquentes sont celles de l'héritage (quatorze cas) ou de l'extension près du village (douze cas). A l'inverse du Ghana, l'extension par migration est moins pratiquée (cinq cas). L'héritage ou le don entre vifs forment la catégorie la plus importante pour les plantations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. Il s'agit de voir maintenant à quel moment ils interviennent dans le développement de l'exploitation.

1 - Dans la catégorie des exploitations fondées avant 1945 et inférieures à cinquante hectares, cinq ne comprennent qu'un seul bloc et n'ont pas été accrues par la suite (1).

D'autres exploitations ont été agrandies grâce au défrichement de nouveaux lieux-dits dans les environs du village de résidence. Ainsi, un deuxième bloc, composé de vingt et une parcelles de cacao et d'une de café, a été créé dès 1924 dans une forêt déclassée par l'administration coloniale. La main-d'œuvre comprenait le chef d'exploitation, ses trois épouses et trois "annuels", des baoulé de Ouarébo payés trois cents francs par tête et par an. Après la guerre, ils ont été remplacés par des Mossi employés en *alusan* ou comme contrats (2). Dans deux autres cas, le planteur a fondé successivement trois blocs de terre. Il défrichait chaque bloc avec l'aide de "contrats" dont les rémunérations étaient prélevées sur le produit du bloc antérieur, entré en production. Dès que le bloc nouvellement fondé était productif, il y installait des *alusan* (3).

Dans un seul cas de cette catégorie, l'accroissement passe par une migration. Après un premier bloc de terres, le planteur s'est arrêté ; il a assuré l'entretien de cette plantation, de 1943 à 1946. Puis, il a créé un second bloc, de sept

(1) Exploitations n^{os} 2, 3, 9, 11 et 13.

(2) Exploitation n^o 20.

(3) Exploitations n^{os} 14 et 18.

parcelles de cacao et de trois de café, sur lequel il a installé quinze *alusan*. Comme il ne restait plus de forêt dans son village, il est parti dans la région d'Abengourou. Il s'est adressé au chef de village de Elékoum, qui lui a accordé de la terre en échange d'un don pour un sacrifice. Il a alors fondé un troisième bloc à l'aide de quatre "contrats", devenus *alusan* par la suite. Il s'est déplacé ensuite sur un autre lieu-dit du même village pour entamer un quatrième bloc. Les revenus obtenus dans le village d'origine lui ont permis d'entreprendre ces nouvelles plantations (1).

D'autres fois, cet accroissement provient d'un héritage. Par exemple, l'héritage d'un oncle maternel forme une deuxième plantation de deux parcelles de cacao et deux de café. La force de travail est fournie par les *alusan* du premier bloc (2). Après la création de trois blocs, l'héritage d'un frère aîné fournit un quatrième bloc de deux parcelles de cacao, déjà défriché (3). Dans un dernier cas, le planteur a procédé à la création successive de cinq blocs. Dès qu'un bloc commençait à produire, il entamait une nouvelle plantation. L'héritage d'un oncle maternel a fourni un sixième bloc. Cependant, ces terres étaient anciennes ; elles ont été laissées à l'abandon, formant une *jachère* réservée pour l'avenir (4). Il apparaît, dans ces biographies de plantations, que l'héritage de terres ne fournit jamais le fond de départ d'une exploitation. Il est recueilli par un homme déjà riche, déjà établi, de façon à limiter les risques de dilapidation des biens (5). Il n'explique pas une réussite économique : il sert seulement à la confirmer.

Enfin, l'accroissement de terre résulte parfois de la remise en activité de plantations abandonnées. Un planteur avait fondé trois blocs. Sa dernière plantation a été incendiée. Il l'a abandonnée pendant quatre ans, pendant lesquels il s'est livré

(1) Exploitation n° 8.

(2) Exploitation n° 16.

(3) Exploitation n° 22.

(4) Exploitation n° 10.

(5) Tome II : L'Organisation économique, p. 87 et sq : la logique de l'héritage.

au petit commerce. Puis, il a replanté en café et cacao les parcelles incendiées, en utilisant des "contrats" pendant les quatre premières années grâce aux revenus des autres plantations et du commerce. Dès que le dernier bloc a commencé de produire, il y a installé cinq *abusan* (1). De même, les parcelles d'une première plantation, abandonnées à cause de leur ancienneté, ont été désherbées et entretenues par défaut de terre autour du village (2).

2 - Dans la catégorie des plantations fondées avant 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, un seul planteur s'est contenté d'un bloc de parcelles, vaste il est vrai. Ce cas est particulier : il s'agit du planteur d'origine abé qui a légué son exploitation à ses trois fils. Ce bloc (68,3 hectares) est divisé, à l'heure actuelle, en trois parties, auxquelles il faut ajouter les plantations créées par chacun des fils : 38,45 hectares pour l'aîné, 44,65 hectares pour le benjamin, environ 38 hectares pour le cadet. Le fils aîné, par exemple, est devenu traitant à partir de 1930 : il achetait des noix de palmistes et du coton. Il s'est marié en 1934 et a commencé une plantation en 1936. Il a opéré par défrichement renouvelé jusqu'en 1977. Au départ, il utilisait deux mensuels pour l'abatage des arbres, rémunérés grâce à son commerce de traite. Il a accru leur nombre au fur et à mesure de l'entrée en production des parcelles : il en utilise maintenant quatorze (3).

La majorité des planteurs de cette catégorie a opéré par extension dans les environs du village de résidence. Le processus est connu : dès qu'une plantation commence à produire, on y installe des *abusan* qui aident à défricher un nouveau bloc de terres s'il ne reste plus de forêt sur ce lieu-dit. Ainsi, un planteur a créé un bloc de cacao entre 1947 et 1954 grâce à ses épouses et des "contrats". Au bout de sept ans, il y a employé des *abusan* qui l'ont aidé pour la création d'un troisième bloc, lui-même pourvu d'*abusan* en 1962. De nos jours, il dispose

(1) Exploitation n° 4.

(2) Exploitation n° 17.

(3) Exploitation n° 26.

(4) Exploitation n° 46.

(5) Exploitation n°^{os} 33, 41 et 45.

de six *abusan* sur le premier bloc, de quatre *abusan* sur le deuxième bloc et de dix *abusan* sur le troisième bloc, auxquels il faut ajouter la main-d'oeuvre domestique. Quand des parcelles de café ou de cacao n'ont pas réussi, il en fait don à ses manoeuvres, qui les transforment en rizières (1). On retrouve le même enchaînement chez d'autres planteurs (2).

Un seul planteur a agrandi son exploitation grâce à une migration. L'histoire est singulière : il s'agit d'un ancien chef de village qui a fui son lieu de résidence à cause d'un conflit de succession, mais en y conservant ses plantations. Il s'est adressé au Chef de M'latto, qui était un allié, pour obtenir de la terre ; il lui a offert en contrepartie une bouteille de gin et un animal pour des libations et un sacrifice. Il a ainsi entrepris un deuxième bloc, de 1952 à 1977, avec l'aide de ses épouses, d'un frère et de "contrats" rémunérés grâce aux productions de cacao et de kola du premier bloc (3).

Un héritage ou un don entre vifs s'ajoutent parfois aux blocs créés par le planteur, augmentant encore son domaine. Le cas est rare d'un héritage en monnaie qui a permis à un chef d'exploitation d'embaucher deux "contrats" et d'entamer ainsi un troisième bloc (4). Le plus souvent, l'héritage se fait en terres ce qui ne présente d'intérêt que dans le cas de deux frères proches par l'âge : les plantations du défunt sont encore dans une phase de bons rendements (5). Dans cet exemple, le frère aîné a laissé, vers 1956, 111,50 hectares qui ont été ajoutés aux 40,06 hectares créés auparavant par le cadet. Une partie de ces terres a été ensuite abandonnée. De même, une plantation héritée d'un frère, et qui aurait formé un quatrième bloc, a été délaissée car peu productive (6). Un autre

(1) Exploitation n° 46.

(2) Exploitations n^{os} 33, 41 et 45.

(3) Exploitation n° 30.

(4) Exploitation n° 27.

(5) Exploitation n° 32.

(6) Exploitation n° 39.

planteur avait créé cinq blocs de parcelles, de 1930 à 1969. Le dernier bloc a été abandonné, car les rendements y étaient trop bas. En 1969, il reçoit d'un oncle maternel un héritage de terres. Ces terres avaient été cultivées, puis laissées en jachère. Il les remet en activité, avec ses épouses, ses enfants et les "contrats" qui ne sont autres que des *abusan* utilisés sur d'autres blocs. En 1974, il entreprend un septième bloc dans une forêt classée, ce qui lui vaut une amende et une peine d'emprisonnement avec sursis (1).

Un héritage de terres n'est donc ni le point de départ, ni l'aboutissement d'une exploitation. Il est entretenu quand il est sain, abandonné quand il est improductif. Il n'explique pas une réussite, il la reflète.

Enfin, un oncle maternel a accompli un don entre vifs en offrant à son neveu une parcelle défrichée de café (2).

L'extension se fait parfois par reprise d'une plantation abandonnée. Par exemple, un planteur a dû abandonner un second bloc à cause de litiges fonciers. Il a ouvert, de 1952 à 1964, un troisième bloc, en bénéficiant de primes d'encouragement. Il en poursuit l'agrandissement, mais, quand il ne reste plus de terre, il retourne au deuxième bloc. Le conflit foncier est tranché en sa faveur par le Chef du Service de l'Agriculture de Bongouanou, ce qui lui permet de poursuivre ses défrichements. En 1973, il ouvre un dernier bloc dans la forêt d'Agbossou, déclassée et ouverte aux Agni comme aux Akyé. Il embauche six "contrats" et quatre Akyé munis de tronçonneuses. Il les paie grâce au produit des autres plantations (3).

3 - Dans la catégorie d'exploitations inférieures à cinquante hectares et fondées après 1945, quatre planteurs se sont contentés d'un seul bloc de terres (4). Un de ces blocs comprend trente parcelles, c'est-à-dire qu'il a été formé grâce à un défrichement renouvelé chaque année.

Deux autres planteurs ont procédé par extension dans

(1) Exploitation n° 40.

(2) Exploitation n° 35.

(3) Exploitation n° 26.

(4) Exploitations n^{os} 1, 7, 12 et 15.

les environs du village de résidence. Le premier a arrêté tout défrichement entre 1954 et 1971, puis a entrepris une autre plantation de 1971 à 1977 en utilisant deux "contrats", ce qui l'a amené à réduire le nombre d'*alusan* de son premier bloc de terres (1). Le second a commencé en 1950 une seconde plantation, qui devait comprendre sept parcelles de cacao et trois parcelles de café. Il a d'abord utilisé deux "contrats", puis trois *alusan*. Quand les parcelles de café ont produit, le nombre d'*alusan* s'est élevé à sept. Les défrichements sont arrêtés car il ne reste plus de forêt sur ce lieu-dit (2).

Dans deux autres cas, l'extension est due à une migration du chef d'exploitation. Dans le premier cas, le chef d'exploitation exerçait aussi le métier de traitant. Une deuxième plantation fut ouverte par l'un de ses frères en 1951. Il a financé cette entreprise, qui a compris quatorze parcelles de cacao et douze parcelles de café. La fondation s'est faite avec l'aide de quatre "annuels" qui ont laissé la place à quatre *alusan* au bout de sept ans. En 1967, il abandonne ses activités de traite et part ouvrir une plantation près de Tiassalé, poussé par la nécessité d'obtenir des cultures vivrières pour alimenter les siens. Il y a ouvert chaque année une parcelle de cacao. Il a obtenu la terre d'un chef de village d'ethnie agni alangoua à qui il a offert une bouteille de gin pour des libations (3). Il a fondé ce bloc avec l'appui de sept "annuels" djimini, payés 13 500 F C.F.A. chacun. A l'heure actuelle, ce bloc comprendrait trente hectares et emploierait trente-sept manoeuvres. Les cultures vivrières sont en partie revendues dans le Moronou au double de ce qu'elles vaudraient près de Tiassalé. Entre temps, son frère est décédé et la plantation créée en 1951 lui est revenue par héritage (4).

Dans le second cas, deux frères avaient créé une plantation commune à Kregbé. Pendant que le benjamin entreprenait une seconde plantation près du village d'origine,

(1) Exploitation n° 5.

(2) Exploitation n° 6.

(3) De nombreux habitants du Moronou profitent d'une parenté présumée avec les Agni Alangoua pour émigrer dans la zone de Tiassalé où il reste encore de la forêt.

(4) Exploitation n° 19.

L'aîné partait en 1970 près d'Abengourou. Il y achetait de la terre (1) qu'il défrichait à l'aide de trois "contrats", payés 40 000 F C.F.A. grâce au produit de la première plantation. Le frère benjamin ouvrait une autre plantation dans une forêt classée près du village de résidence (2). Le frère aîné hérite les terres d'un cousin parallèle en 1974, ce qui ne présente guère d'intérêt car elles sont appauvries (3).

4 - Pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares, deux planteurs ne détiennent qu'un seul bloc de terres (4).

Trois planteurs ont procédé par extension dans la forêt envircnnant le village de résidence. Le premier a créé son deuxième bloc de parcelles en 1951, avec cinq "mensuels" qui ont laissé la place à quinze *abusan* par la suite. De 1972 à 1977, il a fondé un troisième bloc dans la forêt classée de Dalosso, y dépensant 500 000 F C.F.A. en frais d'installation. Cette plantation a été supprimée par le Service des Eaux et Forêts, car l'occupation était illégale (5). Le deuxième planteur a profité du déclassement de deux forêts. Il a fondé un deuxième bloc entre 1948 et 1971, voué au cacao, avec six "contrats" mossi, auxquels il a substitué huit *abusan*. En 1975, il a ouvert un troisième bloc dans la forêt déclassée de la Mudjica. Il y a installé son fils en *abusan*, accompagné de sa famille. Ce dernier exerce à la fois des tâches de gérant et de producteur (6). Le troisième planteur a eu le même comportement, obtenant de la terre d'abord d'un oncle paternel, puis dans la forêt déclassée de l'Agnéby (7).

Dans d'autres cas, un héritage est venu couronner le processus d'extension. Un oncle maternel avait fondé une plantation de vingt et une parcelles de cacao grâce aux bénéfices

(1) 60 000 F C.F.A. en 1970.

(2) Les plantations ouvertes dans une forêt classée sont aisément réperables car leur lieu-dit est nommé *TPAO* par les planteurs, ce qui est la déformation du terme français "travaux", employé pour désigner le Service des Eaux et Forêts.

(3) Exploitation n° 21.

(4) Exploitation n° 24 et 29.

(5) Exploitation n° 23.

(6) Exploitation n° 31.

(7) Exploitation n° 34.

d'un commerce de poisson. Son neveu en a hérité ; elle est devenue son second bloc de culture (1). Un autre avait créé un bloc de cacao et de café avec les revenus d'un commerce de vin de palme retirés d'un exil au Ghana. Ses terres sont allées à un neveu, qui a été obligé de faire appel à ses propres réserves monétaires pour embaucher des manoeuvres supplémentaires (2). L'héritage d'un oncle maternel fournit une troisième plantation à un cultivateur, en 1971. Les arbres sont âgés, les rendements mauvais. Il y replante café et cacao (3). Un autre chef d'exploitation avait créé une deuxième plantation entre 1950 et 1968, à l'aide de trois mensuels baoulé. Quand elle a commencé de produire, il y a installé des *abusan* qui ont augmenté au fur et à mesure de l'extension en superficie. Il les a utilisés pour mettre en valeur un bloc de terres hérité d'un oncle maternel, et sur lequel il a placé d'autres *abusan*. Un quatrième bloc a été fondé entre 1968 et 1977, sur une terre accordée par le Service des Eaux et Forêts. Les manoeuvres des autres blocs y ont été utilisés (4). Un dernier chef d'exploitation avait créé trois nouveaux blocs, le premier en 1952 avec dix "contrats", le deuxième en 1957 avec vingt "contrats" mossi, le troisième en 1962 dans une forêt classée et avec cinq "contrats". Cette année-là, il reçoit une fraction d'héritage d'un cousin parallèle : deux parcelles de cacao et une parcelle de café, les autres biens étant partagés à l'autres héritiers. Il les abandonne car elles sont peu productives (5).

Les biographies de plantations nous donnent des renseignements sur le rôle des héritages dans les processus d'extension. D'abord, un héritage en terre présente peu d'intérêt quand les plants sont anciens et de mauvais rendement. Un héritage en monnaie lui est préférable. Ensuite, on note un grand nombre d'héritages dans cette dernière catégorie d'exploitations, fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. On pourrait y voir un facteur d'émergence des grandes plantations. Ce serait fausser les faits. En effet, l'héritage n'est jamais

(1) Exploitation n° 25.

(2) Exploitation n° 30.

(3) Exploitation n° 42.

(4) Exploitation n° 43.

(5) Exploitation n° 44.

acquis à l'époque de la fondation d'une exploitation, au moment où il serait indispensable ; il survient au cours du processus d'extension, si ce n'est à la fin. Les biographies de plantations confirment donc l'analyse présentée à propos de la "logique de l'héritage". L'héritage échoit de préférence à un homme reconnu comme déjà riche, qui sera moins tenté de dilapider les biens pour son usage personnel.

A l'inverse, un don entre vifs peut être d'une grande aide dans les débuts d'un planteur, du moins quand la terre vient d'être défrichée, ce qui n'est pas le cas dans l'exemple retenu. Entre 1951 et 1970, un cultivateur a régulièrement formé une plantation, sur laquelle il avait installé des *alusan*. Son père était un important chef de village et un grand planteur, le premier, semble-t-il, à avoir introduit des Mossi et des Lobi dans la région, vers 1931, comme manoeuvres agricoles. Il assumait diverses charges : dirigeant du syndicat local des planteurs, président des assesseurs de la Subdivision, président du Tribunal d'état-civil... En 1950, ce père achète à une entreprise française une plantation de cent huit hectares, dont vingt-cinq hectares de cacaoyers et dix hectares de caféiers en production, le reste étant en jachère. Il la donne à son fils. Plus précisément, il s'agissait d'une location-vente qui courait du 1er janvier 1950 au 1er janvier 1965, moyennant un loyer annuel de cinq cent mille F.C.F.A. L'intégralité de la somme n'a sans doute jamais été versée. En contrepartie, il faut avouer que cette plantation, fondée en 1938, avait déjà atteint une phase de mauvais rendements. De nos jours, elle est tombée en désuétude, le cultivateur n'ayant pu assumer les frais d'entretien ; elle est envahie de parasites végétaux. Ce don entre vifs, soustrait de l'héritage destiné au neveu, a représenté cependant à l'époque un facteur incontestable de différenciation économique (1).

Un planteur a agrandi son exploitation à la fois grâce à un héritage et à une migration. Un héritage en monnaie provenant d'un oncle, ancien chef de village et grand planteur, lui a permis d'embaucher une nombreuse main-d'oeuvre et d'ouvrir un second bloc entre 1960 et 1965. Quand ce bloc a été productif, il a entrepris un troisième bloc, de 1966 à 1973, un quatrième bloc, de 1972 à 1976, et un cinquième bloc entre 1972 et 1977. Cette année-là, il est parti dans la région d'Abengourou.

(1) Exploitation n° 36.

Il y a obtenu de la terre auprès d'un beau-frère. Il a utilisé dix "contrats" pour y ouvrir une nouvelle plantation (1).

Dans cette catégorie d'exploitations, aucun planteur n'a agrandi ses terres en remettant en activité des parcelles abandonnées.

5 - Evolution :

L'extension d'une exploitation s'opère de façon cumulative : les revenus et les manoeuvres d'une plantation servent à en ouvrir une autre. Tout se joue au moment de la fondation du premier bloc de terres, qui requiert l'initiative du planteur, qui fait appel à toutes ses capacités pour accaparer la terre et mobiliser la main-d'oeuvre familiale et étrangère. Cette extension se produit par défrichements d'un nouveau lieu-dit près du village de résidence, par migration dans une région où il reste de la forêt, par adjonction d'un héritage. Dans le cas des grandes plantations, ces diverses solutions se combinent. En particulier, l'héritage couronne le processus d'extension ; il n'en est jamais à l'origine.

Plus rares sont les cas de remise en activité des plantations abandonnées. Les chefs d'exploitation se plaignent de l'épuisement des sols de ces parcelles. Selon des pédologues (2), le vieillissement des plantations conduirait plutôt à l'apparition de parasites végétaux et animaux, d'ailleurs bien connus des planteurs et dont ils arrivent mal à se débarrasser (3). Ce parasitisme serait cause de la baisse des rendements. D'après mes observations, les plantations ne sont pas toujours bien entretenues, les parasites ne sont pas éliminés radicalement. De plus, une mauvaise pluviosité, qui a sévi dans la région ces dernières années, a eu une double conséquence : elle a asséché les cacaoyers, provoquant une baisse de production ; elle a facilité de nombreux incendies, qui ont ravagé les plantations et détruit l'objet de travail.

L'accroissement de la taille des plantations doit être interprété comme un phénomène d'accaparement de l'espace dans une concurrence générale de "course à la forêt". Il n'est pas du tout synonyme de bonne gestion de l'entreprise si le

(1) Exploitation n° 37.

(2) Entretien avec R. MOREAU, du Centre O.R.S.T.O.M. d'Adiopodoumé, 28 septembre 1977.

(3) Entretien avec SANGA KOUA, Kouassikro, 9 novembre 1977.

nombre de manoeuvres n'augmente pas en proportion de la superficie. Or, c'est rarement le cas. Le véritable critère de stratification économique n'est pas la dimension absolue des exploitations, mais le rapport entre la superficie cultivée et le nombre de manoeuvres employés (1).

La "course à la forêt" touche à sa fin par défaut de terre à conquérir. Bientôt, le processus du défrichement renouvelé s'arrêtera car tout l'espace forestier aura été délimité et mis en valeur. Ce sera la fin d'une phase d'"agriculture pionnière" pour toute la Basse Côte d'Ivoire. Cette contrainte poussera-t-elle les planteurs vers un nouveau mode de gestion de la terre, plus intensif, c'est-à-dire utilisant plus de travail et plus de capital à l'hectare cultivé ? Dans ce cas, le gigantisme des grandes plantations deviendrait plus un obstacle qu'un privilège. Leur avenir serait alors dans leur morcellement ou dans leur abandon.

* *
*

(1) KOUADIO KABLAN J.-B. (1977).

Les biographies de plantations nous montrent comment naissent et se développent les exploitations agricoles ; elles nous donnent aussi quelques lueurs sur leur décadence et leur fin. Elles nous indiquent comment se sont formées les grandes plantations du Moronou.

Avant la fondation de leur exploitation, la majorité des grands planteurs actuels n'a exercé aucune activité en dehors de l'agriculture : ils travaillaient la terre auprès d'un proche parent, en général leur père. Ils recevaient en retour des dons, ce qui leur a permis de constituer des réserves monétaires, faibles, il est vrai. Un tel comportement s'observe tout du long de la hiérarchie des grands planteurs, quelles que soient les époques ; il n'est pas caractéristique des tranches de superficie les plus faibles. Une minorité de grands planteurs s'est livrée à des activités autres qu'agricoles, le plus souvent en milieu rural. Ces petits emplois n'ont pas débouché sur une forte accumulation monétaire. Ainsi, l'activité antérieure à la fondation n'apparaît pas comme un facteur de différenciation pour la taille des exploitations.

La fondation de l'exploitation s'est faite, dans la majorité des cas, avec la seule force de travail domestique : le planteur et son épouse. Après la seconde guerre mondiale, on remarque, cependant, une contribution plus importante de manoeuvres qu'au cours de la période précédente. La loi de 1946 sur la suppression du travail obligatoire en est la cause directe.

Par contre, le chef d'exploitation fait le plus souvent appel à une main-d'oeuvre étrangère pour l'extension du premier bloc de parcelles. Cette attitude est générale pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. Tant que les premières parcelles ne produisent pas, le planteur emploie des manoeuvres temporaires, rémunérés grâce aux réserves monétaires accumulées à l'époque antérieure ou provenant de menues activités. Dès que ces parcelles sont productives, il y place des manoeuvres permanents, rétribués directement sur le produit. A ce stade, quand il est franchi, le processus de développement de l'exploitation est amorcé : le produit sert immédiatement à cette fin, sans qu'il y ait avance annuelle du chef d'entreprise. Cette avance a été faite une fois pour toutes au moment de la fondation, sous forme

de travail, ce qui permet d'en faire l'économie aux étapes postérieures.

Dans quelques cas, le chef d'exploitation s'est contenté d'un seul bloc de parcelles, de vastes dimensions. D'autres fois, ne détenant plus de réserves forestières sur le premier site, il a dû fonder de nouvelles plantations en d'autres lieux : à proximité du village d'origine quand c'était possible ou dans d'autres régions de Côte d'Ivoire, ce qui l'oblige à des migrations saisonnières. Un héritage ou un don entre vifs permet aussi d'accroître la taille du domaine foncier. Une dernière solution reste de remettre en activité des plantations abandonnées pour leurs faibles rendements. L'héritage de terres se rencontre le plus fréquemment pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares ; ce n'est pas un hasard : la transmission de l'héritage est souvent dictée par le critère de l'"homme riche".

Ces biographies de plantations obligent à accorder une place importante à l'initiative individuelle dans l'émergence des grands planteurs. Elles réhabilitent Schumpeter et l'"esprit d'entreprise". Une telle interprétation est en soi suspecte, et pourrait laisser croire que le chercheur a été abusé. Séduit par l'objet de son travail, il aurait été dupé par le panégyrique que les planteurs brossaient d'eux-mêmes, par leur auto-satisfaction. Il convenait donc de prendre du recul et d'analyser ces biographies d'un oeil critique. Mais deux faits ont obligé à conclure à leur authenticité. D'abord, toutes ces biographies convergent quant aux processus majeurs ; une telle unanimité n'aurait pu se dégager si elle ne se fondait sur des faits réellement vécus par des interlocuteurs dispersés dans l'espace et qui, bien souvent, ne se connaissent pas. Ensuite, j'ai fait appel aux témoignages d'observateurs extérieurs : en l'occurrence, deux missionnaires français qui sont présents dans le Koronou depuis longtemps (1). Ces témoignages ont servi de contre-épreuve.

La question centrale était la suivante : l'hypothèse d'une fondation de l'exploitation "à la force du poignet" est-elle vérifiée ou s'agit-il d'une affabulation ? La réponse de mes interlocuteurs a été précise. Ils ont d'abord situé

(1) R.-P. ALLIRAND : depuis 1953 (entretien à Tiémélékro, le 6 février 1979).
R.-P. BABOC : depuis janvier 1948 (entretien à Kregbé, le 27 février 1979).

l'émergence des grands planteurs dans son contexte économique : celui d'une prospérité sans précédent. Ainsi, les villes d'Arrah et de N'Batto ont littéralement "explosé" à partir de 1953. Une prospérité plus ancienne, celle des années 1930, marque des villages comme Abongoua, Ellinzué, Kregbé, où l'on repérait de belles maisons à toits à quatre pentes avant qu'elles fussent démolies... Ensuite, ces missionnaires ont connu les grands planteurs actuels quand ils étaient jeunes, à l'époque de la fondation des exploitations. Ils soulignent que ces grands planteurs ont accepté, au départ, des conditions de vie sommaires, voire difficiles : vie au campement, en autarcie, du moins tant que les premières parcelles de cultures pérennes n'étaient pas productives. Le planteur et surtout son épouse fournissaient un énorme effort en travail, se nourrissant des cultures vivrières plantées la première année et du produit de la chasse. Parfois, la vente de noix de kola et de vin de palme fournissaient de faibles revenus. L'examen, un par un, des cas individuels confirme en tous points ces impressions générales.

L'économie de plantation repose donc, au départ, sur un fort investissement en travail de la cellule domestique, en particulier de la première épouse du planteur. Celle-ci, sur ses vieux jours, est honorée à ce titre par ses enfants et petits-enfants qui soulignent qu'"elle a beaucoup travaillé" et que la prospérité actuelle de la famille lui doit beaucoup. On rejoint ici une observation faite au Ghana : le travail familial a fourni une contribution importante au développement du cacao (1).

Cette observation demande à être périodisée. Vers 1930, les manoeuvres étrangers étaient d'un faible coût ; ils acceptaient d'attendre la production des premières parcelles avant d'être rémunérés. La vente de noix de kola et de vin de palme fournissaient des revenus aisés, qui facilitaient l'embauche (2). Mais le travail obligatoire restreignait l'utilisation de ces manoeuvres à quelques planteurs privilégiés.

(1) Ado (1974 ; 203).

(2) ETTIEN KOUADIO, Kotobi, 30 novembre 1977.

L'apport en travail de la cellule domestique était donc primordial. Après 1945, le coût des manoeuvres a augmenté et leurs employeurs ont dû les payer dans l'immédiat. Mais la loi de 1946 sur le travail prestataire a eu pour conséquence un accès généralisé à la main-d'oeuvre étrangère. Les conditions historiques d'émergence se sont modifiées et les planteurs qui ont réussi ont eu l'habileté de savoir tirer les avantages de la conjoncture.

Il reste la troublante question de l'héritage : les planteurs les plus importants sont, en général, des "héritiers". Mes interlocuteurs, là encore, ont confirmé ce que j'avais appris par ailleurs : l'héritage est transmis de préférence à un homme déjà riche, il est souvent peu intéressant car composé de plantations anciennes, à faible rendement. L'héritage explique surtout l'accroissement de la dimension de la cellule domestique, qui incorpore les membres de l'unité du disparu. Il est une conséquence, et non la cause, de l'état de "grand planteur".

CONCLUSION

Les grands planteurs villageois du Moronou ne forment pas un groupe homogène par l'origine. En majorité, ce sont de simples cultivateurs qui n'ont pas bénéficié de conditions privilégiées pour accéder à la terre et à la main-d'oeuvre. Le régime foncier, caractérisé par une grande souplesse, pour ne pas dire un certain laxisme à l'égard des originaires des villages, explique en partie comment de vastes domaines ont été taillés dans la forêt primaire. Certains de ces villageois ont eu l'initiative, parfois la hardiesse, de jouer avec la conjoncture, sachant doser force de travail domestique et main-d'oeuvre étrangère selon les combinaisons les plus avantageuses. A l'échelle des villages, cette initiative individuelle a départagé ceux qui ont réussi de ceux qui ont stagné.

La description du défrichement renouvelé amène à envisager une question d'importance : ce processus contribue-t-il à une reproduction élargie ou à un simple accroissement de la dimension physique de l'entreprise ? Cette question n'est pas gratuite, car de sa réponse dépend le diagnostic qui sera porté sur les grands planteurs du Moronou. La réponse varie, d'ailleurs, selon le contenu des définitions et des concepts. Aussi, je ne tiens pas à trancher, mais à fournir quelques éléments pour nourrir une discussion.

En dernière instance, tout se passe comme si le travail investi par le planteur, ses épouses, éventuellement les manoeuvres temporaires, lors de la fondation d'une parcelle, sert à rémunérer les manoeuvres permanents dès qu'elle commence à produire. Ces manoeuvres permanents sont hébergés par le planteur et nourris sur le champ de cultures vivrières entretenu par ses épouses. L'investissement en travail initial participe donc à l'accroissement physique de l'exploitation agricole, d'autant plus que les manoeuvres permanents effectuent des défrichements dès leur embauche, en échange de l'hébergement et de la nourriture. Il se produit un effet en "boule de neige" : l'apport

originel du planteur, des épouses, parfois des manoeuvres temporaires, est démultiplié par le travail des manoeuvres permanents.

Cette extension dans l'espace est-elle synonyme d'un alourdissement du détour de production ? Tout dépend du statut qu'on assigne en théorie à la terre. Dans la phase d'agriculture pionnière qui caractérise le Moronou de nos jours, la terre pourrait être considérée comme un objet de travail et non comme un moyen de production (1). De ce fait, l'extension en superficie ne pourrait être considérée comme une reproduction élargie parce qu'elle ne correspond pas à l'accroissement d'un moyen de production, et donc à une accumulation de capital. Une telle réponse laisse insatisfait car elle relève de^{la} casuistique. Abandonnant une discussion un peu vaine sur le statut théorique de la terre, il convient de se tourner vers les autres moyens de production, le travail et le capital, et de se demander s'ils s'accroissent en même temps que la surface. La question de départ revient alors à savoir s'il y a augmentation du travail et du capital à l'unité de production, non seulement en valeur absolue, mais encore en valeur relative, c'est-à-dire rapportés à la surface cultivée. Pour qu'il y ait reproduction élargie, il ne suffit pas qu'il y ait augmentation de la taille physique de l'entreprise, il faut encore qu'il y ait amélioration des conditions de la production. Je serais tenté de répondre par la négative, pour le cas présent, en me souvenant des cabosses de cacao qui pourrissaient sur les arbres faute de bras pour les cueillir... Une réponse aussi subjective est insuffisante : il faut attendre les résultats de l'enquête portant sur le fonctionnement des plantations.

(1) K. MARX (1969 - 141-142) :

"L'objet du travail est fourni par la nature seule dans l'industrie extractive -exploitation des mines, chasse, pêche, etc. - et même dans l'agriculture en tant qu'elle se borne à défricher des terres encore vierges."

A N N E X E S

ANNEXE I : Défrichement moyen annuel.

ANNEXE II : Cartes et fractions de terroir (1953-1956).

ANNEXE I :

DEFRICHEMENT MOYEN ANNUEL

(Données du Recensement National Agricole
et données d'enquête pour 45 exploitations)

Nos	Superficie totale (ha)	Nombre d'années	Défrichement moyen (ha)
1	7,53	14	0,54
2	15,31	29	0,53
3	16,66	27	0,62
4	18,95	24	0,79
5	19,98	5	4,00
6	28,49	15	1,90
7	29,09	22	1,32
8	29,27	37	0,79
9	30,41	21	1,45
10	31,43	24	1,31
11	31,69	37	0,86
12	33,56	14	2,40
13	34,70	40	0,87
14	35,56	29	1,23
15	35,92	27	1,33
16	37,56	16	2,35
17	39,68	16	2,46
18	40,92	27	1,52
19	43,72	26	1,68
20	44,60	20	2,23
21	45,09	15	3,01
22	45,30	24	1,89
23	49,30	22	2,24

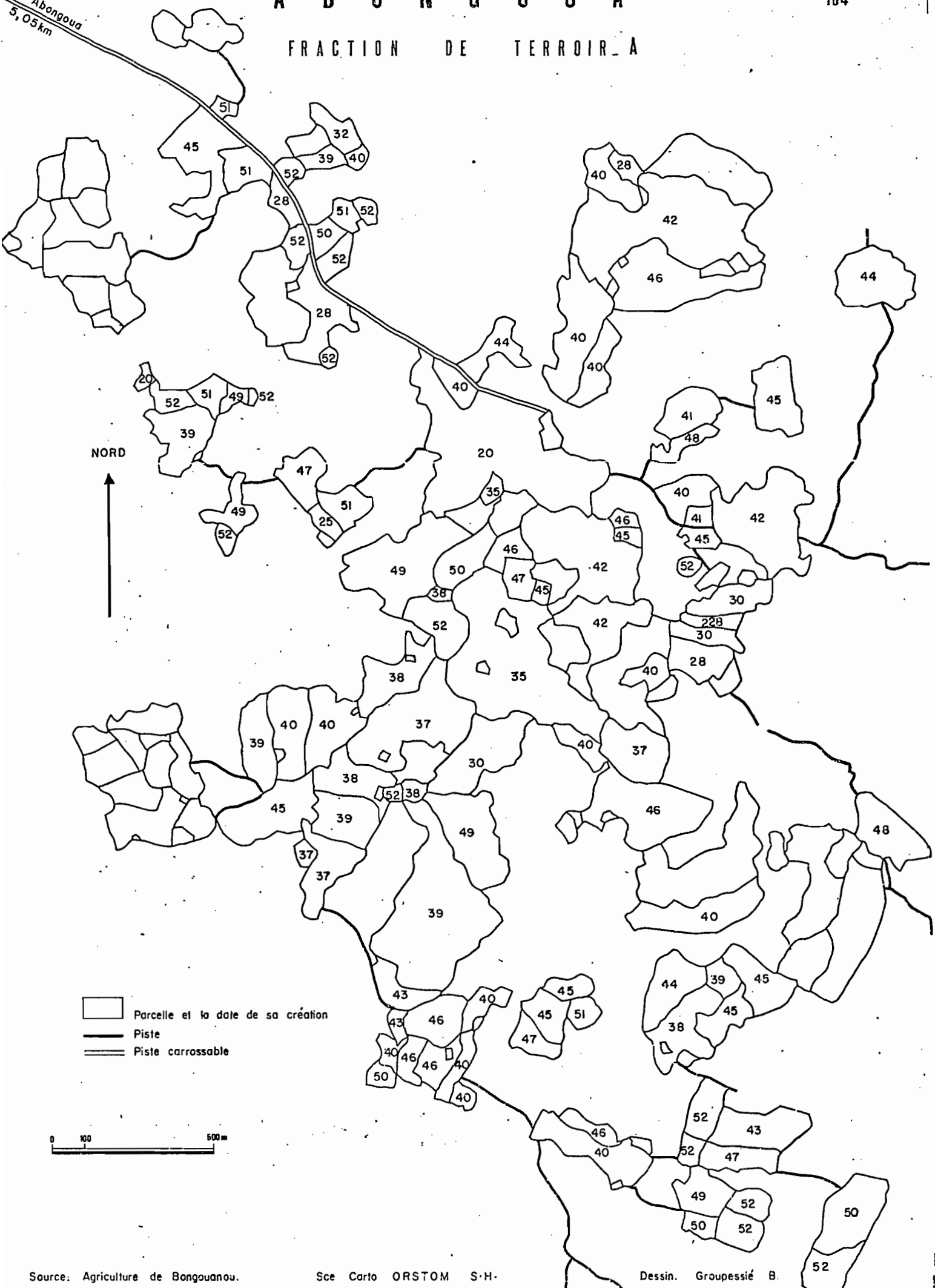
(24	52,25	26	2,01
(25	53,10	29	1,03
(27	58,67	26	2,26
(28	59,30	56	1,06
(29	66,26	13	5,10
(30	68,27	32	2,13
(31	68,52	26	2,83
(32	69,05	24	2,00
(33	69,51	11	6,32
(34	70,56	34	2,00
(35	71,35	25	2,85
(36	73,46	22	3,34
(37	73,80	35	2,11
(38	79,52	41	1,94
(39	85,34	29	2,94
(40	90,00	19	4,78
(41	92,11	30	3,07
(42	97,22	26	3,74
(43	97,05	40	2,45
(45	148,13	34	4,36
(46	215,47	22	9,79

ANNEXE II :

Cartes et fractions de terroirs (1953-1956).

FRACTION DE TERROIR_A

Abongoua
5,05km



NORD
↑

▭ Parcelle et la date de sa création
— Piste
== Piste carrossable

0 100 500 m

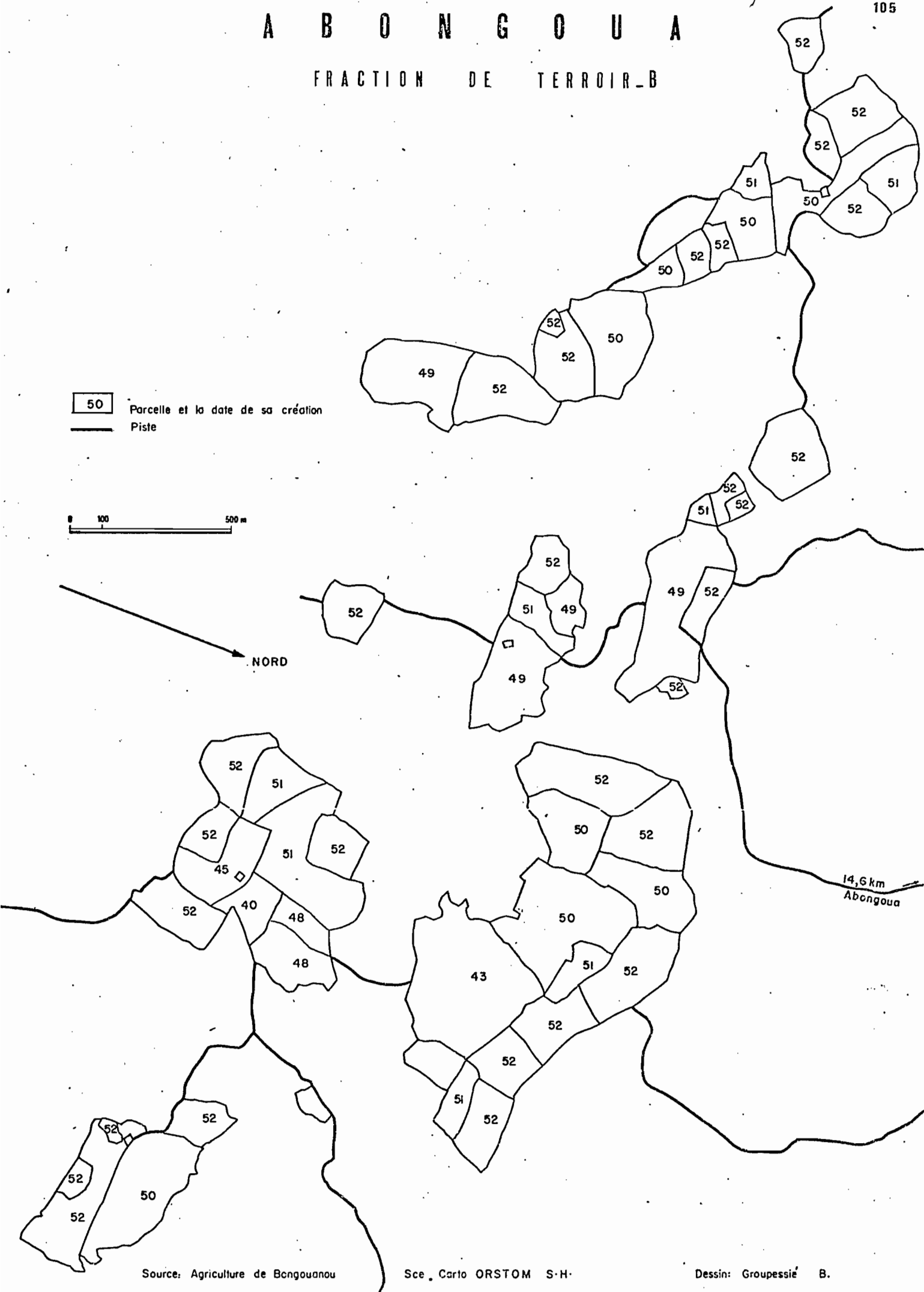
A B O N G O U A

FRACTION DE TERROIR_B

50 Parcelle et la date de sa création
— Piste



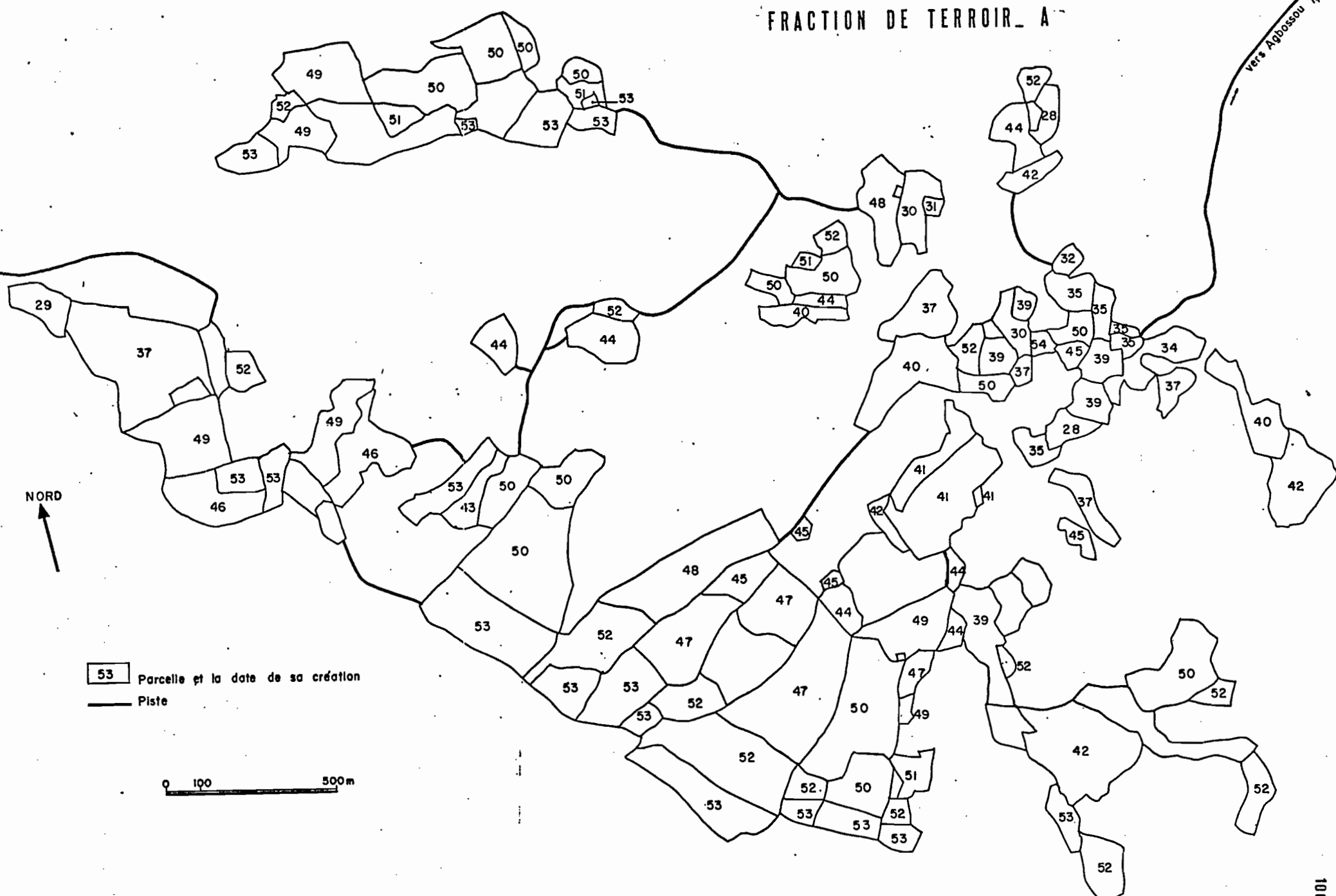
NORD



AGBOSSOU

FRACTION DE TERROIR A

Vers Agbossou 7,8km

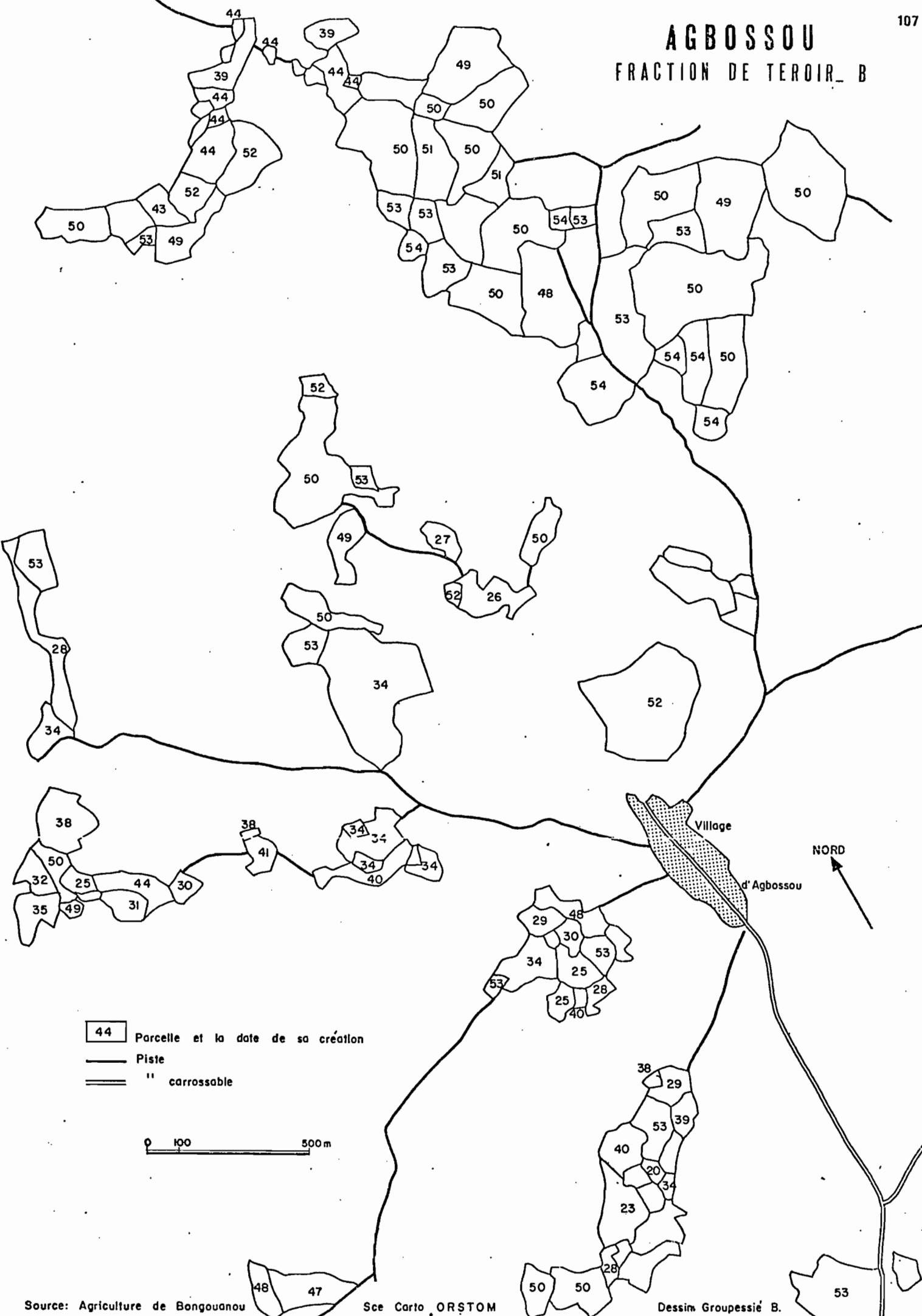


53 Parcelle et la date de sa création
 — Piste

0 100 500m

AGBOSSOU

FRACTION DE TERROIR B

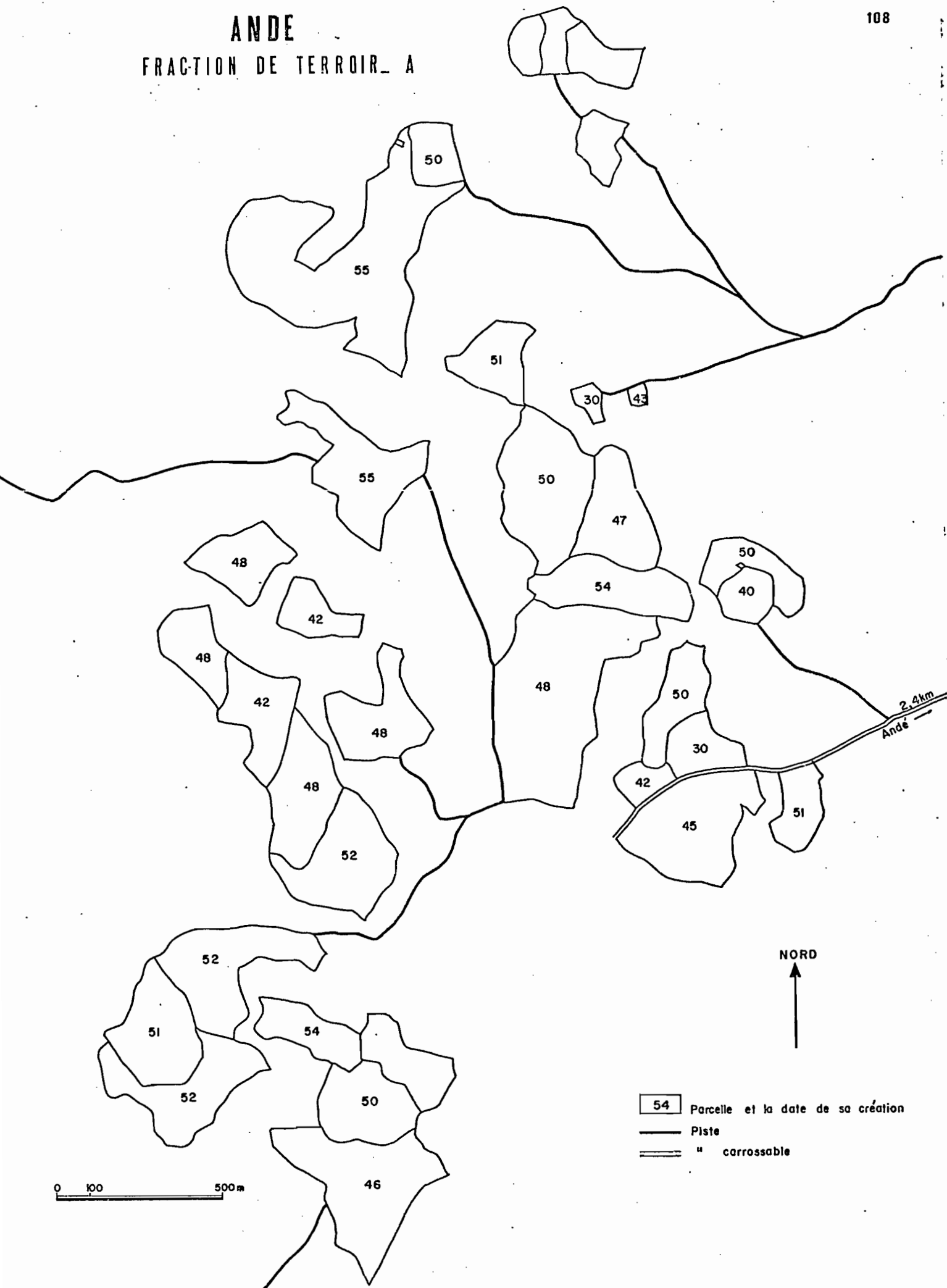


- 44 Parcelle et la date de sa création
- Piste
- == " carrossable



ANDE

FRACTION DE TERROIR A



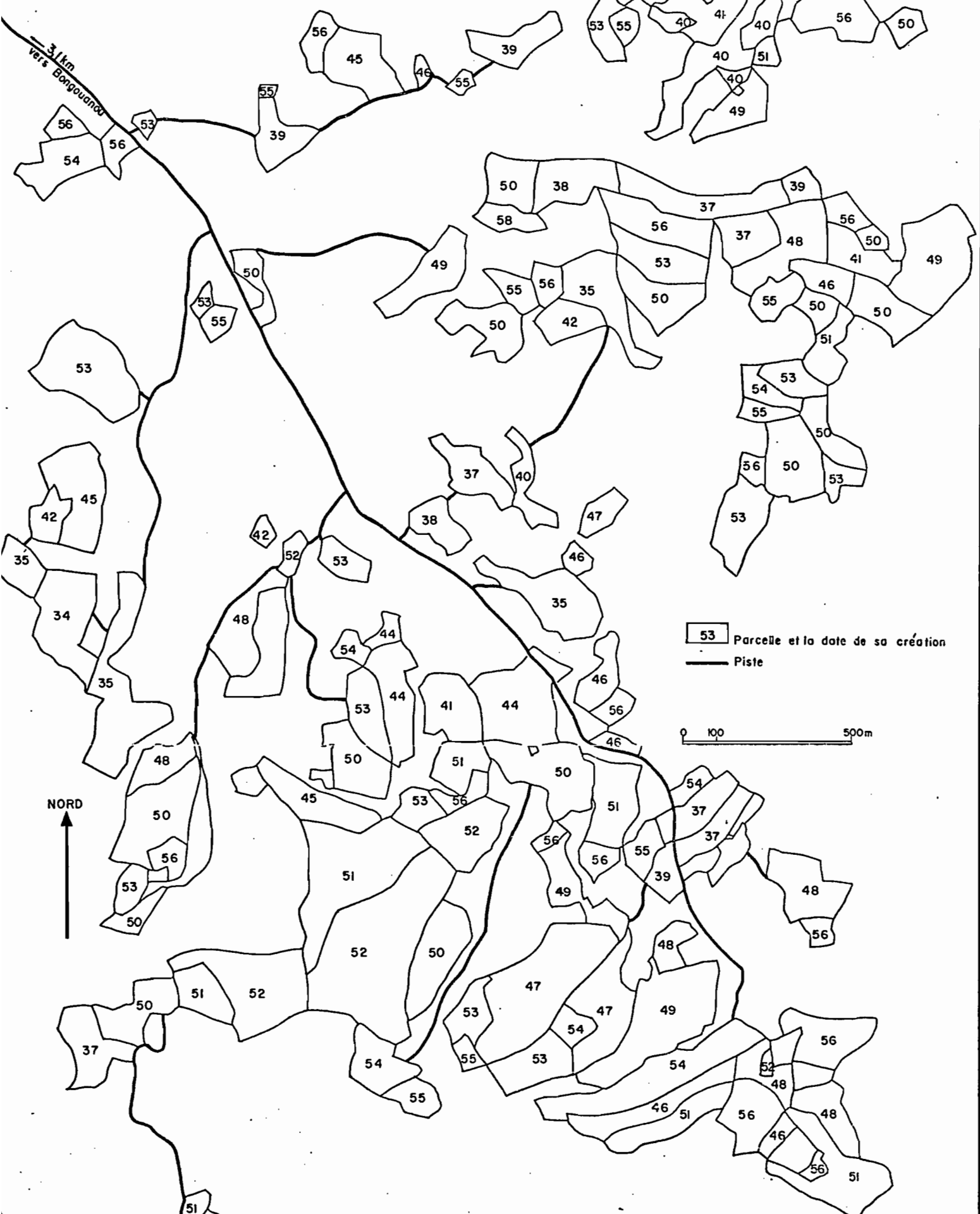
54 Parcelle et la date de sa création
 — Piste
 == " carrossable

0 100 500m

B O N G O U A N O U

FRACTION DE TERROIR-A

3 km
vers Bongouanou



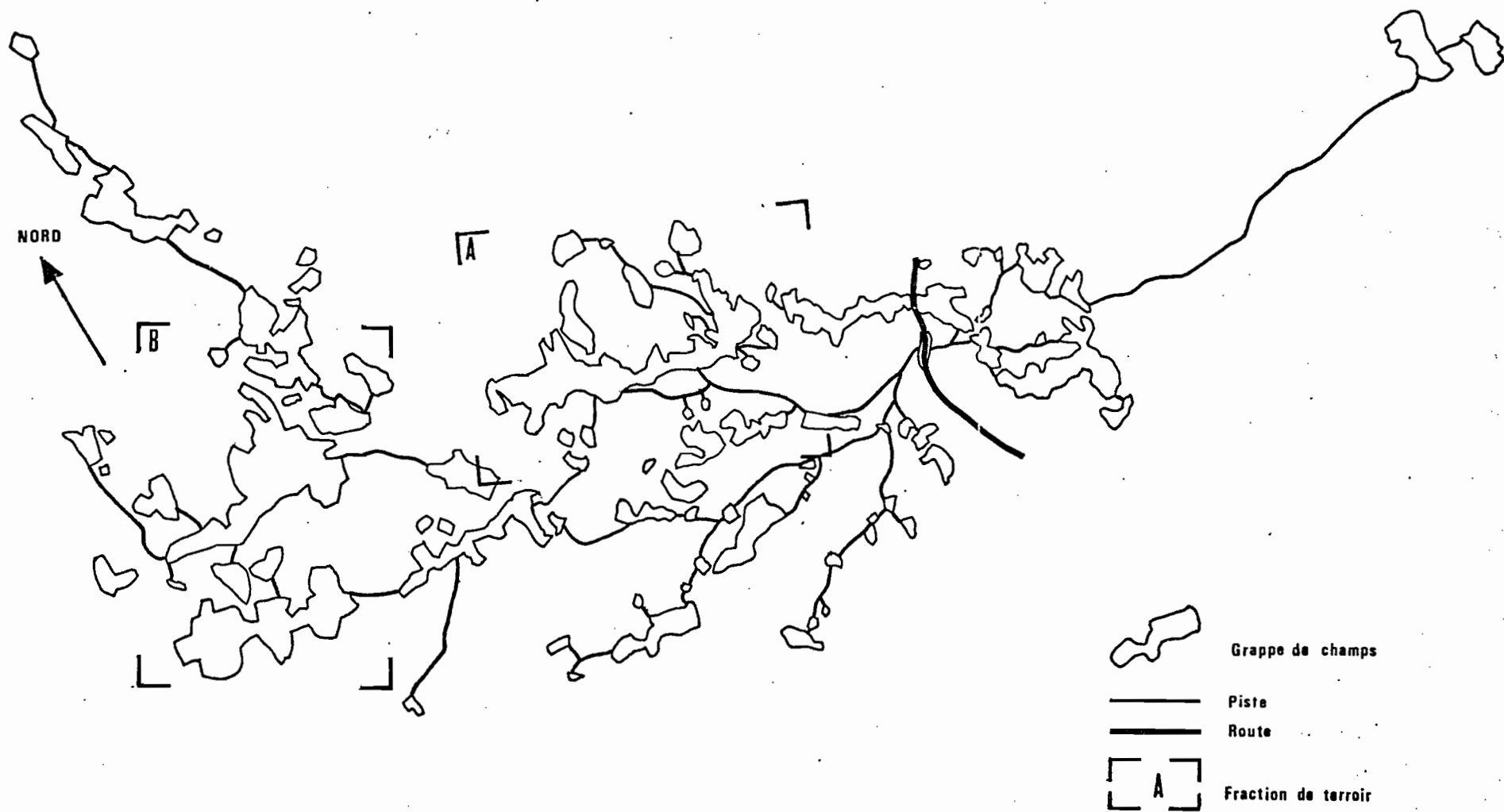
53 Parcelle et la date de sa création
— Piste

0 100 500m

NORD
↑

E L E N Z U E (1953)

(Grappes de champs)



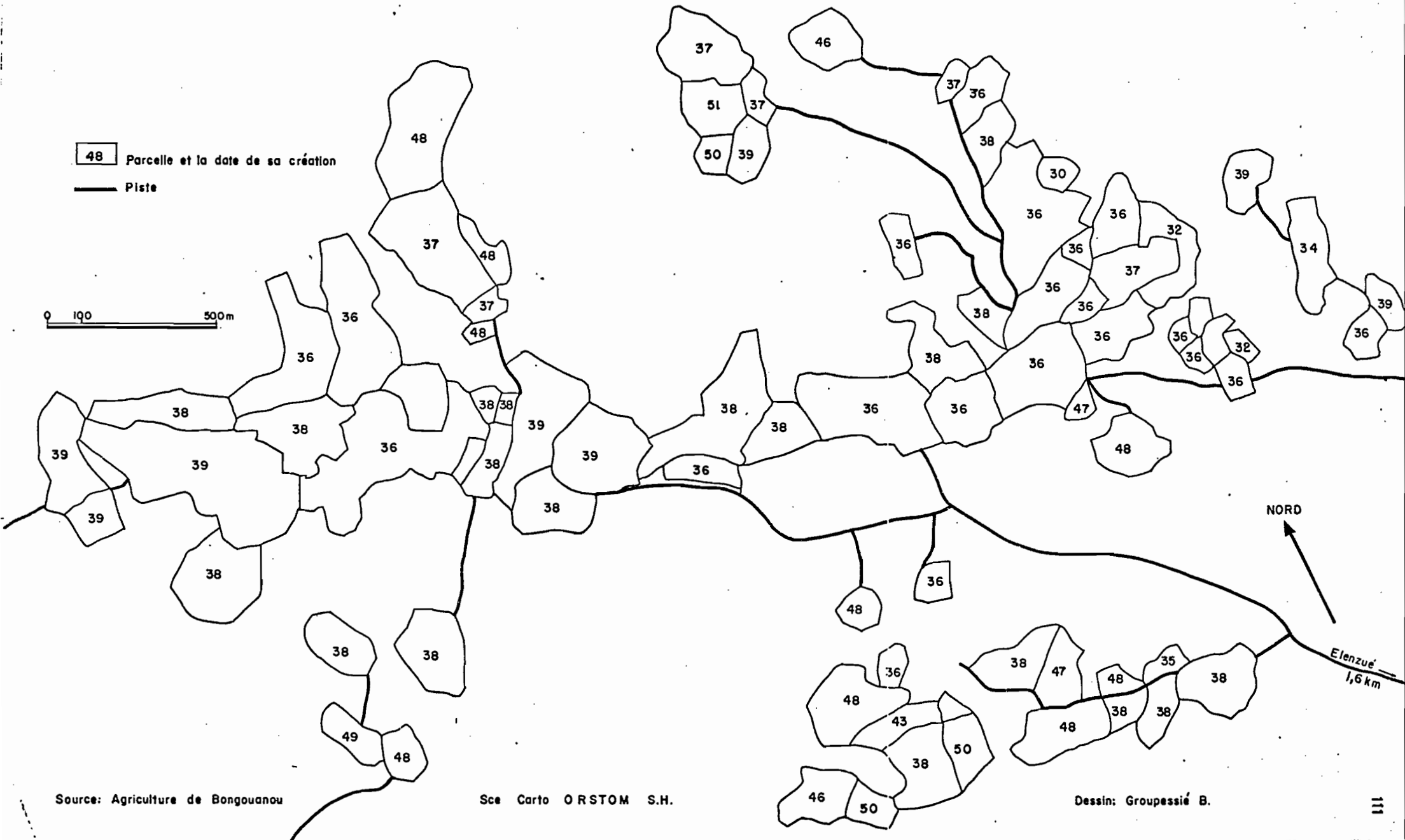
ECHELLE
500 m

ELENZUE

FRACTION DE TERROIR. A

48 Parcelle et la date de sa création

— Piste



NORD

Elenzue
1,6 km

Source: Agriculture de Bongouanou

Scs Carto ORSTOM S.H.

Dessin: Groupepsié B.

ELENZUE

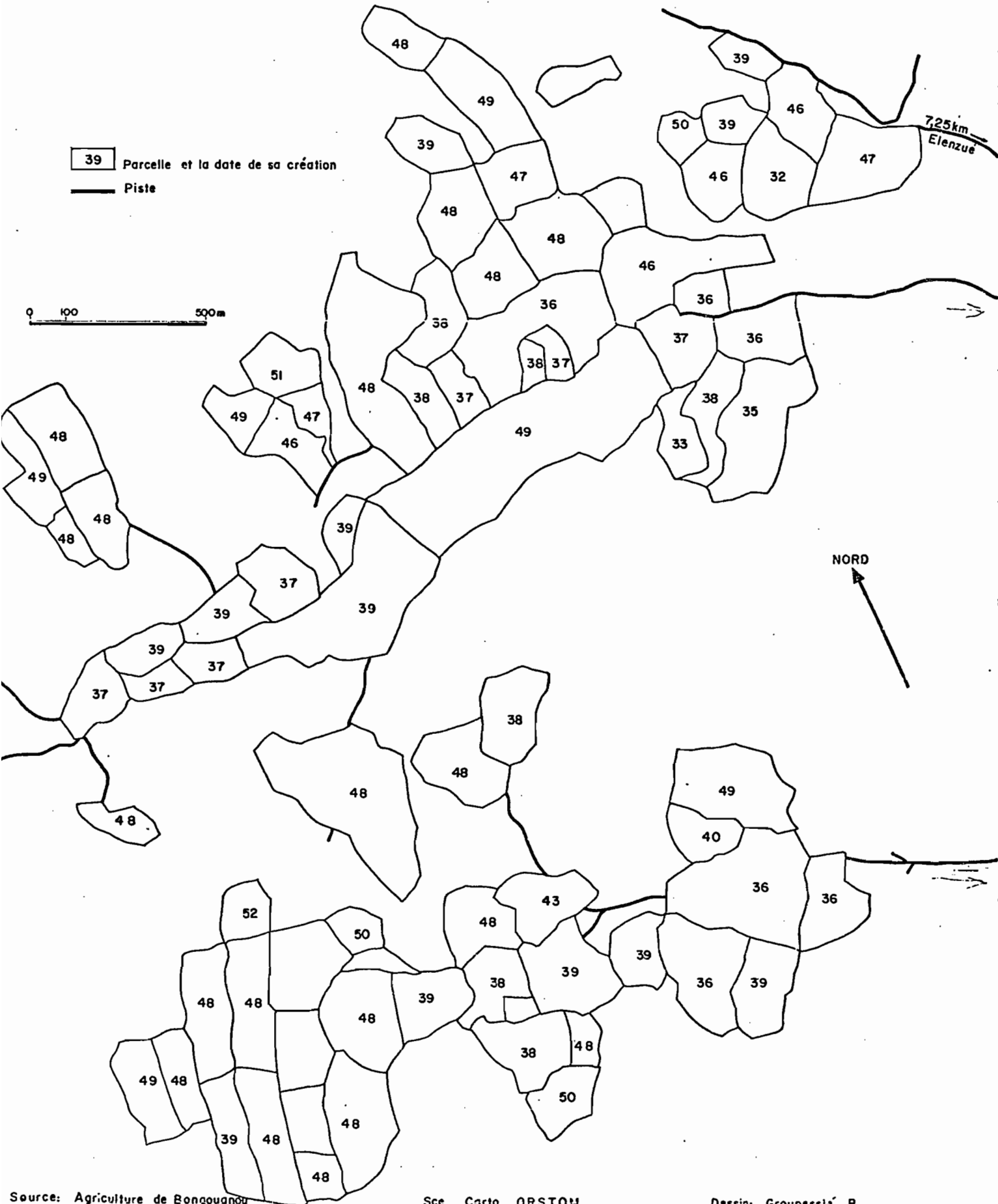
FRACTION DE TERROIR B

39 Parcelle et la date de sa création
— Piste

0 100 500m

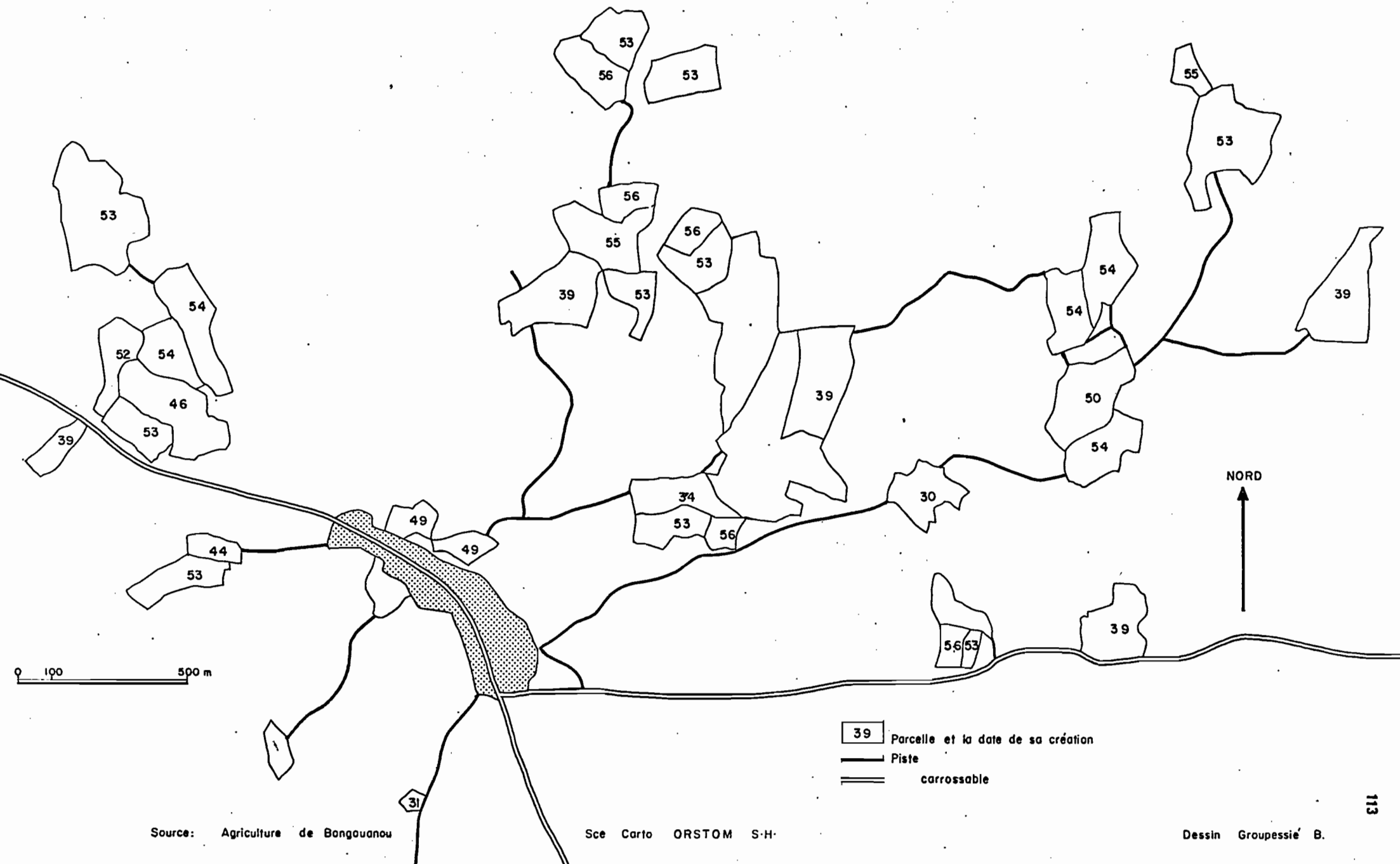
7,25km
Elenzue

NORD



K O U A S S I K R O

FRACTION DE TERROIR-A



Source: Agriculture de Bongouanou

Scé Carto ORSTOM S.H.

Dessin Groupessié B.

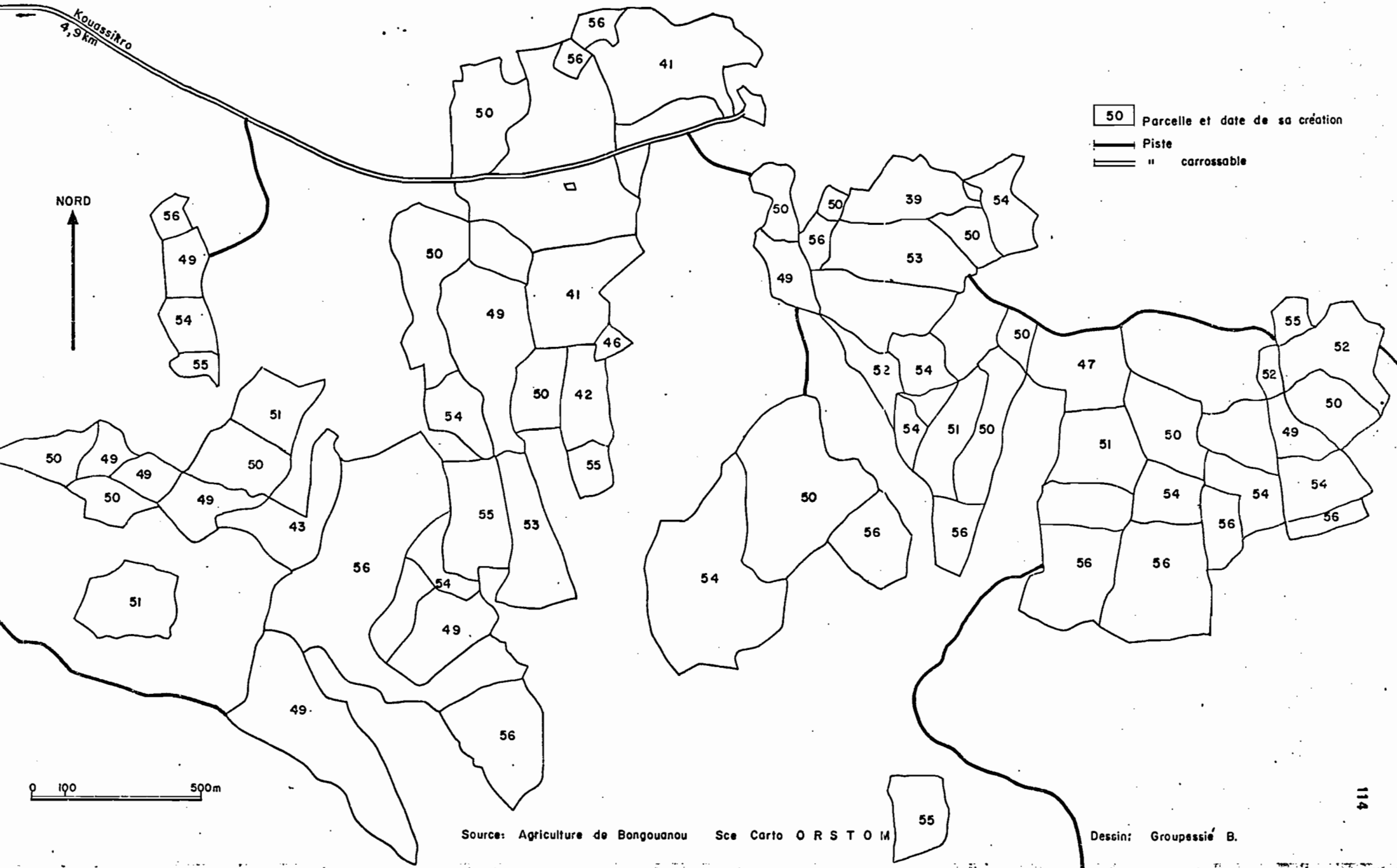
FRACTION DE TERROIR - B

Kouassitro
4,9 km

NORD



50 Parcelle et date de sa création
 — Piste
 = " carrossable



0 100 500m

B I B L I O G R A P H I E

ADDO (N.-O.)

1974 - Some employment and labour conditions on Ghana's cocoa farms.

Edité par KOTEY R.A., OKALI C. et ROURKE B.E., Legon, Institute of Statistical, Social and Economic Research, 547 p.

AMIN (S.)

1967 - Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire. Paris, Editions de Minuit, 336 p.

BOUTILLIER (J.-L.)

1960 - Bongouanou, Côte d'Ivoire. Etude socio-économique d'une subdivision.

Paris, Berger-Levrault, 224 p.

CAMPBELL (B.)

1978 - The Ivory Coast.

in : J. DUNN (ed.), West African States : failures and promises.

Cambridge, Cambridge University Press, pp. 66-116.

CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.)

1976 - Une "périphérie recentrée" : à propos d'un système local d'économie de plantation.

Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre de Sciences Humaines, 79 p. multigr.

DJE ASSANE DJETO (M.)

1977 - La problématique de l'implantation étrangère dans le Moronou (rapport de stage).

Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre de Petit Bassam, 38 p. multigr.

DUPIRE (H.)

1960 - Planteurs autochtones et étrangers en Cote d'Ivoire Orientale.

Etudes Eburnéennes VIII, 1960, pp. 7-237, 14 fig., bibliogr., 5 tabl.

HILL (P.)

1962 - Social factors in Cocoa Farming.

in : Agriculture and Land Use in Ghana. Edité par WILLS B. Londres, Oxford University Press, pp. 278-285.

HILL (P.)

1977 - Ghanaian Capitalist Cocoa Farmers.

in : An Economic History of Tropical Africa.

Vol. 2 : The Colonial Period. Edité par Z.A. et J.M. KONCZACKI.

Londres, Frank Cass, pp. 125-136.

KOBSEN (A.)

1956 - Le planteur noir.

Etudes Eburnéennes, V, 190 p.

KOUADIO KAGLAN (J.-B.)

1977 - Comment se crée la richesse à Arobo ? (rapport de stage).

Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre de Petit Bassam, 33 p. multigr.

KOUAME AKA (J.)

1979 - L'organisation économique pré-coloniale du Moronou d'après les traditions orales.

Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre de Petit Bassam, 23 p. multigr.

KINDO BOUADI

1973 - Economie de plantation chez l'Agni de l'Indénié. Abidjan, UNCI, Thèse, 151 p. multigr.

1970 - Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni du N'Denean et du Djuablin (Côte d'Ivoire). Abidjan, UNCI, Thèse, 328 p. multigr.

LHOMME (J.-P.)

1980 - L'évolution de la pluviosité annuelle en Côte d'Ivoire au cours des soixante dernières années.
Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre d'Adiopodoumé, Laboratoire de Climatologie, 15 p. multigr.

MARX (K.)

1969 - Le Capital. Livre I.
Paris, Garnier-Flammarion, 699 p.

OKALI (C.), OWUSUANSAN (H.), ROURKE (E.-E.)

1974 - The development pattern of large cocoa holdings in Ghana : some case studies.
in : Economics of cocoa production and marketing.
Edité par KOTEY E.-A., OKALI C. et ROURKE E.-E.
Legon, ISSER, 547 p.

PERROT (C.-H.)

1975 - Les captifs dans le royaume anyi du Ndényé.
in : L'esclavage en Afrique précoloniale, dix-sept études présentées par Claude MEILLASSOUX.
Paris, Maspéro, pp. 351-389.

R.C.I. Ministère de l'Agriculture. Direction Générale du Développement Agricole.

(sind) - Recensement National Agricole. Interprétation des résultats. 29 p. multigr.

ROCHETEAU (G.)

1979 - Pionniers mourides : un exemple de colonisation agricole spontanée des Terres Neuves au Sénégal.
in : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale.
Paris, O.R.S.T.O.M., Mémoire n° 89, pp. 167-172.

SEDES

1967 - Région du Sud-Est. Etude socio-économique.

Volume 1 : La démographie

Volume 2 : La sociologie.

Volume 3 : L'agriculture. Tome 1.

Paris, SEDES. Abidjan, Ministère du Plan. 3 fasc.

STAVENHAGEN (R.)

1969 - Les classes sociales dans les sociétés agraires.

Paris, Anthropos, 402 p.

SURROCA (Cl.)

1964 - Bettié sur Combé : étude d'un terroir agni
en zone forestière éburnéenne.

Abidjan, O.R.S.T.O.M., Centre d'Adiopodoumé, rapport de
stage, 103 p. multigr.

1970 a - Plantations spéculatives et cultures vivrières
en pays agni (Côte d'Ivoire). Méthodes d'enquête en mi-
lieu forestier.

Etudes Rurales n^{os} 37, 38 et 39.

1970 b - Bettié et Akiékrou : étude comparée de deux
terroirs en zone forestière éburnéenne.

Paris, EPHE, Thèse, 197 p. multigr., photos.

ZELENSKY (V.)

1955 - Le cadastre des plantations caféières et caca-
oyères en Côte d'Ivoire.

in : Agronomie Tropicale, T. X, pp. 551-578.

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : QUI SONT LES GRANDS PLANTEURS ?	2
1°) L'origine démographique	3
2°) La provenance sociale	9
3°) L'appartenance religieuse et le degré de scolarité	14
CHAPITRE 2 : LE DEFRICHEMENT RENOUVELE	10
1°) Le régime des terres	20
2°) L'appropriation de la terre	29
3°) La répartition des terres	35
4°) Les grands planteurs vers 1950	41
CHAPITRE 3 : BIOGRAPHIES DE PLANTATIONS	51
1°) Les activités antérieures	55
2°) La période de fondation	62
3°) La première plantation	71
4°) Extension et évolution	81
CONCLUSION	90
ANNEXES	100
BIBLIOGRAPHIE	115
TABLE DES MATIERES	119